

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Vers une désinstitutionnalisation des soins de santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale : la place des Lieux de liens

Auteur : Marie Van Den Neste
Promoteurs : John Cultiaux et Sophie Thunus
Lecteur : Martin Wagener
Année académique 2023-2024
Master en Sociologie, à finalité approfondie

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiant·es en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Faux, le 27 mai 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers John Cultiaux et Sophie Thunus, pour leur guidance, leur soutien et leurs précieux conseils tout au long de l'élaboration de ce mémoire. Leur implication durant l'ensemble de mon processus réflexif a largement contribué à l'accomplissement de ce travail.

Mes remerciements vont également à l'Espace 51 et au Club Norwest pour leur accueil, leur disponibilité et la richesse de leurs entretiens/discussions. Charles, Caroline, Rémy, Tobia, Tarek, William, Georges, Jean, Salomé, Sarah, Lancelot, Louise, Laura, Léonie, Adil, Ingrid, Olivia, Oussmane, Olivier, Oscar, Omar, et Xavier m'ont tous proposé une perception des Lieux de liens qui a soutenu l'élaboration de ce travail. Les entretiens, ainsi que mes temps d'observation et de discussion avec chacun.e, m'ont permis de mieux comprendre la réalité de ces lieux.

Je remercie également ma famille, mes amis, mes colocataires et Martin, pour leur soutien, leurs encouragements et leur compréhension pendant mes moments de stress et de travail acharné. Leur présence soutenante a été un pilier essentiel tout au long de ce parcours académique, et je leur suis profondément reconnaissante d'avoir été à mes côtés.

Aussi, je souhaite remercier mes employeurs et mes collègues de la MASS de Bruxelles. Grâce à leur flexibilité et leur compréhension, j'ai eu l'occasion de réaliser mon master en sociologie tout en continuant à travailler dans une institution qui fait sens pour moi. Ils m'ont également donné la possibilité de lier mon travail à mes temps de recherche en me permettant de participer aux réunions inter-Lieux de liens.

Enfin, je voudrais adresser mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, dont les membres du projet de film « Lieux, liens et images », les autres Lieux de liens et les participants des ateliers de recherche contributive.

Merci infiniment à tous ceux qui ont contribué à faire de ce mémoire une réalité et à enrichir mon parcours académique de manière inestimable.

Table des matières

Remerciements	1
Table des matières	4
Introduction	1
Description du contexte et problématisation.....	3
1. Contexte : organisation des soins en Région de Bruxelles-Capitale et mise en place des Lieux de liens	3
1.1. Du 18 ^e siècle au début des années 2000 : Histoire des soins de santé mentale avant la réforme 107 3	
Du 18 ^e siècle aux années 60	3
Les années 60.....	5
Les années 90.....	7
1.2. 2010 à aujourd’hui : quid de la réforme 107 ?	10
1.3. Et les Lieux de liens dans tout ça ?	13
1.4. Conclusion.....	17
2. Cadre théorique	19
2.1. L’apport de la sociologie de la déviance	19
A. La déviance : une définition plus large	19
B. L’individu singulier	20
2.2. L’apport de l’éthique du care	25
2.3. Conclusion.....	28
Méthodologie	30
1. Observations participantes et à découvert	30
A- Temps dans deux Lieux de liens.....	32
B- Atelier de recherche contributive : projet « Lieux, liens et images ».....	33
2. Entretiens collectifs et individuels	34
A- La complémentarité des modes d’entretiens.....	35
B- Organisation de ces temps d’échanges	37
3. Subjectivité de chercheuse	38
Analyse et discussion	39
1. Analyse : place à la parole des entretiens	39
1.1. Accueillir et être accueilli.....	40
1.1.1. Les manières d’accueillir	40
1.1.2. Les temps d’accueil	42
1.1.3. Quel accueil pour les nouveaux venus ?	42
1.1.4. Des espaces d’accueil porteurs de valeurs nombreuses et riches de sens	44
1.2. Un public homogène dans sa diversité.....	48
1.2.1. Destiné à quel public ?	48
1.2.2. Quel public y arrive réellement ?	50
1.2.3. Comment et pourquoi ils arrivent ?	53
1.3. Un lieu où la prise de responsabilités est possible.....	55
1.3.1. Organisation de la co-gestion au sein des lieux.....	55
1.3.2. Les temps collectifs de réunion	58
1.3.3. Les casquettes	60

a)	L'équipe propre.....	60
b)	Les détachés d'autres structures	61
c)	Les membres.....	61
d)	L'accueillant ou l'animateur	64
e)	Les stagiaires	66
1.3.4.	La place du thérapeutique dans ces espaces co-gérés.....	67
1.4.	Une panoplie d'activités disponibles.....	70
1.4.1.	Activités internes aux Lieux de liens	70
1.4.2.	Activités à l'extérieur des Lieux de liens	74
1.5.	Des règles flexibles et co-construites	77
2.	Vers une nouvelle définition des Lieux de liens	82
3.	Discussion : Vers la désinstitutionnalisation des soins de santé mentale	84
3.1.	Des lieux d'accueil qui « font soin »	84
3.2.	De la casquette de patient à celle de citoyen	86
3.3.	L'individu comme être capable et actif	88
3.4.	Un nouveau maillon dans les parcours de soins	90
Conclusion		92
Bibliographie		96
Annexe 1 : Guide d'entretien.....		103
1.	Mise en contexte.....	103
2.	Guide d'entretiens.....	103
Annexe 2 : Analyse thématique des entretiens		106
1.	Récapitulatif des entretiens	106
2.	Répartition thématique	106

Introduction

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de mon master en sociologie à finalité approfondie à l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain). Travailleuse sociale depuis plusieurs années dans une institution dédiée à accompagner les (ex-)consommateurs de drogues, ce travail prend racine dans ma réflexion sur l'accessibilité des espaces d'accueil pour ces personnes. Le secteur des assuétudes et de la santé mentale sont deux secteurs distincts, qui, pourtant, se ressemblent sur différents points, notamment sur le cumul des deux problématiques pour certains patients. Cette recherche ne va pas directement parler des consommations, elle va plutôt s'intéresser à la santé mentale globale, celle qui concerne tout un chacun. Cette conception de la santé mentale est notamment celle des Lieux de liens, ces espaces d'accueil communautaire particulièrement visibilisés depuis la crise du Covid-19. Ces lieux, pas comme les autres, sont intrigants au niveau de leurs modes de fonctionnement tout à fait singuliers et peu étudiés. C'est de là que part mon questionnement de départ : *à qui les Lieux de liens sont-ils destinés ? À quoi servent-ils ? Que proposent-ils ?*

Au fur et à mesure de mon immersion dans ces lieux, une question plus spécifique, qui est l'objet d'étude de ce travail est apparue plus clairement : ***comment les Lieux de liens participent-ils au processus de désinstitutionnalisation des soins dans le secteur de la santé mentale ?***

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de poser le contexte d'apparition, ou plutôt de visibilisation, des Lieux de liens, en partant de l'histoire de la santé mentale au 18^e siècle, en passant par la mise en place de la réforme 107, pour enfin aboutir à la mise en place des Lieux de liens, notamment à la suite du plan de relance et de redéploiement émis après la crise du COVID-19 par le cabinet du ministre Alain Maron. Suite à la pandémie, ce dernier a lancé deux appels à projets dont l'un d'eux vise à : (1) renforcer « *l'offre et l'accessibilité « bas-seuil » aux soins de santé mentale* » (Englebert, 2022), et (2) créer de nouveaux espaces d'accueil, dits Lieux de liens. Ce sont des espaces complémentaires aux institutions existantes en santé mentale. Ils ont été initiés afin de valoriser l'inclusion sociale par l'échange, le soutien et le contact social entre pairs. Ces projets ont été subventionnés par la COCOF (Babel'zin, l'Espace Jean Vermeulen, le petit Coin des Cerises), par la COCOM (la MASS de Bruxelles, Macadam, le Club Norwest, Circuit), ou par les deux (Le Delta). En plus de ces espaces d'accueil, la Ligue bruxelloise pour la Santé Mentale (LBSM) a construit, en collaboration avec le WOPS, l'Orée

et la Trace, un guide des lieux bruxellois dits Lieux de liens. Ceux-ci portent un autre regard sur la santé mentale, c'est-à-dire qu'ils placent la personne au centre, soignent l'accueil ainsi que le lien, et valorisent une accessibilité pour tous.tes (Englebert, 2022).

Dans le cadre de ce travail, le terme « Lieux de liens » se rapporte à l'ensemble des institutions répertoriées dans ce guide.

Comme le souligne Eve Englebert (2022), « Lieux de liens » est un terme « parapluie ». Cela veut dire que les espaces d'accueil se définissent singulièrement par le quartier et le lieu dans lesquels ils s'ancrent, par les membres qu'ils accueillent et par les travailleurs. Ils se veulent bienveillants et conviviaux. Bien que différents, ils partagent certains fonctionnements tels que la volonté de tendre vers un accueil inconditionnel, le bas-seuil d'accès, la co-construction et la co-responsabilité du lieu ainsi que des activités qui y sont menées. Ce premier chapitre va aussi permettre de donner une première définition à ces espaces d'accueil.

Une fois ce contexte posé, le second chapitre parle du cadre théorique autour duquel cette recherche se pose. Le cadre théorique choisi s'intéresse à la fois à la sociologie de la déviance et à la fois aux théories du care. C'est un assemblage peu commun pour des institutions intrigantes et nouvelles dans le paysage de la santé mentale.

Le troisième chapitre porte sur les méthodologies employées pour étudier le sujet. Elles sont au nombre de deux : d'une part des observations participantes et d'autre part des entretiens collectifs ou individuels. Un dernier point reviendra sur ma casquette de chercheuse et la subjectivité que celle-ci suppose.

Le quatrième chapitre porte sur l'analyse de l'ensemble des données. En conclusion de cette analyse, une nouvelle proposition de définition des Lieux de liens sera mise au travail. Ce chapitre se clôture par une discussion ayant pour objectif de répondre à la question de recherche. Une conclusion proposera des pistes pour poursuivre la réflexion et les limites de la recherche.

Avant de démarrer, il semble d'ores et déjà important de souligner que cette recherche s'intéresse à la place que les Lieux de liens prennent dans le processus de désinstitutionnalisation des soins de santé mentale sur Bruxelles. Pour ce faire, j'ai choisi de m'intéresser à deux Lieux de liens : l'Espace 51 et le Club Norwest. Ces deux espaces d'accueil existent dans le paysage bruxellois depuis plus de 5 ans. De ce fait, ils ont déjà une certaine expertise du terrain et ont vécu, de près, la mise en place de l'appellation « Lieux de liens ».

Description du contexte et problématisation

Ce travail inscrit les Lieux de liens dans un contexte de santé mentale globale. De ce fait, il semble important, dans un premier temps, de poser le contexte d'apparition des Lieux de liens, et plus particulièrement, l'organisation des soins de santé à Bruxelles en relation avec les différentes étapes de la réforme 107. Les Lieux de liens sont des dispositifs émergents, particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale. C'est pour cela que ce travail s'intéressera spécifiquement à ce territoire. Ce développement permettra alors de clarifier les différentes définitions des Lieux de liens qui émergent depuis leur mise en lumière à la sortie de la crise du Covid-19. La problématique de recherche de ce travail découlera de ce processus d'élaboration. Dans un second temps, cette problématique sera étudiée au regard de deux théories : la sociologie de la déviance et l'éthique du care. Un focus sera posé sur les apports de ses théories par rapport à la problématique étudiée.

1. Contexte : organisation des soins en Région de Bruxelles-Capitale et mise en place des Lieux de liens

Avant d'entrer dans le vif du sujet, quelques repères historiques concernant l'organisation des soins de santé en Région de Bruxelles-Capitale semblent particulièrement importants. Ce chapitre, plus descriptif, va permettre de mieux comprendre le contexte bruxellois duquel découlent l'instauration et le financement des Lieux de liens. Pour cela, ce chapitre se divisera en trois espaces-temps : avant le 21^e siècle, la réforme 107 et aujourd'hui.

1.1. Du 18^e siècle au début des années 2000 : Histoire des soins de santé mentale avant la réforme 107

Du 18^e siècle aux années 60

Les institutions de soins liées à la santé mentale débutent au 18^e siècle, avec la prise en charge de la folie par la casquette du « fou ». La folie, l'invalidité, la sénilité, la pauvreté, le chômage, la mendicité, le libertinisme et la vénérologie¹ sont tant de problématiques qui se retrouvent internées à l'hôpital avec pour fonction l'exclusion sociale. En 1750, la folie est reconnue comme maladie et prise en charge médicalement. Ce premier pas permet dès lors de distinguer pauvreté et maladie, qui deviennent alors deux catégories distinctes. Au 19^e siècle, la folie est

¹ Terme qui renvoie aux pathologies liées aux maladies sexuellement transmissibles (cnrtl, s.d.)

réellement reconnue comme appartenant aux domaines médical, pathologique, scientifique. Les asiles ou institutions spécialisées sont alors mis en place pour répondre à la problématique et un statut juridique est accordé aux aliénés pour contrer les abus. La folie est considérée comme une maladie curable. La révolution psychanalytique, lancée durant le 19^e siècle, a permis de démystifier les structures asilaires, bien que cela n'ait pas modifié la prise en charge de la maladie mentale dans les structures hospitalières belges (Verhaegen et Wery, 1992). Durant toute cette période, l'asile est à la fois lieu de soins et lieu de réclusion pour protéger la société. Dans cette logique sécuritaire, les individus internés sont majoritairement pauvres et internés de force. Ils portent alors le titre d'« indigents colloqués ». Les asiles sont encadrés par le Ministère de la Justice, et les congrégations religieuses jouent une part importante dans la gestion et l'organisation du quotidien de l'asile. Quant aux subsides, ils proviennent majoritairement d'organismes privés. Tout cela mène à la mise en place de milliers de lits psychiatriques (Majerus et Roekens, 2018).

Au 20^e siècle, quatre dates semblent importantes dans le sujet étudié ici : 1922, 1946, 1948 et 1952. D'abord, en 1922, la Ligue nationale belge d'hygiène mentale voit le jour ainsi que des dispensaires d'hygiène mentale dans les grandes villes. Le travail de ces derniers s'intéresse d'abord aux soins de l'enfant, et très rapidement, s'ajoute à cela le soin des sortants de l'asile lorsqu'ils réintègrent la communauté. Cela représente un premier pas du soin des malades mentaux en dehors des institutions spécialisées, dans la communauté (Verhaegen et Wery, 1992). En plus de cela, cette ligue permet de penser pour la première fois la désinstitutionnalisation de la psychiatrie. En plus de promouvoir les soins hors de l'institution psychiatrique, la ligue encourage la réflexion autour de la santé mentale et démarre des campagnes de prévention (Majerus, 2018).

Ensuite, la date de 1946 marque l'ouverture des services, qui jusqu'alors n'étaient qu'organisés en services fermés gérés par le Ministère de la Justice. Ces services ouverts, créés en 1946, ne sont recensés comme institution hospitalière que quelques années plus tard, en 1951 (Verhaegen et Wery, 1992).

Entretemps, en 1948, « *le contrôle des établissements fut transféré du ministère de la Justice (dominance de l'aspect danger) au ministère de la Santé publique (dominance de l'aspect maladie)* » (Verhaegen et Wery, 1992, p. 6).

Enfin, la date de 1952 indique que l'ouverture vers l'extérieur de l'hôpital psychiatrique est soutenue par « *la découverte des médicaments phytopharmaceutiques et psychotropes* » (p. 7). L'hôpital n'est, dès lors, plus le seul lieu de soins. La mobilité du patient se voit croissante et

de nouvelles institutions voient le jour comme les postcures et les ateliers protégés. (Verhaegen et Wery, 1992). Bien que les lits hospitaliers aient été mis sur pied durant cette période, toutes ces dates participent au processus de désinstitutionnalisation des soins de santé en ouvrant les structures fermées, hospitalières vers la communauté.

Les années 60

La décennie de 1960 a révélé être un tournant dans les soins de santé mentale en Belgique, et partout dans le monde occidental. En effet, le tournant occidental des années 60 posait des mesures tendant vers trois concepts fondamentaux : volonté de diminuer les hospitalisations, et si nécessaire, éviter de les chroniciser ; favoriser la prise en charge communautaire ; et diversifier l'offre des services et l'intégrer dans le tissu social. En d'autres termes, désinstitutionnaliser. En Belgique, cela s'est principalement produit par une valorisation de la psychiatrie sociale, qui prend en compte l'environnement du patient dans sa prise en charge (Veraeghen et Wéry, 1992) et à la suite de différentes critiques (De Munck et al., 2003). Enfin, le transfert des compétences de 1948 a également été une des raisons de ce tournant (Walker et al., 2019).

Les premières critiques concernaient l'enfermement considéré comme excluant et inadéquat pour les « malades mentaux ». Deuxièmement, des critiques qui portaient sur la place centrale du secteur hospitalier. Celles-ci soutenaient une conception du soin en dehors des murs de l'hôpital, dans l'espace de vie des individus. La démarche médicale et objective qui visait le « cure » se voyait opposée à une démarche plutôt psychodynamique et subjective, qui visait plutôt le « care » et la liberté de l'individu. En Belgique, cette critique a mené à développer les politiques d'hospitalisation en même temps que le secteur ambulatoire (De Munck et al., 2003). C'est alors qu'en 1975, les Services de Santé Mentale (SSM) ambulatoire ont vu le jour (Walker et al., 2019 ; De Munck et al., 2003). Ces services sont dans le prolongement des dispensaires et des CSM (Centres de Santé Mentale), et sont définis par un nouveau cadre législatif.

Selon la Ligue, les SSM fonctionnent autour des quatre axes suivants : « *prestations médicales* », « *prestations psychologiques* », « *prestations sociales* » et « *psychothérapie et rééducation* » (Majerus, 2018). À Bruxelles, deux institutions attirent particulièrement l'attention par leur ancienneté et leur rôle phare dans l'expansion des CSM : l'ASBL *l'Équipe*, créée en 1961 sous le titre CSM à Anderlecht, et le CSM de Saint-Gilles créé en 1975. *L'équipe* propose une offre de services diversifiés (centre de post-cure, centre de jour, centre de

réadaptation au travail ou encore, centre occupationnel) en promouvant une psychiatrie sociale. Cette institution sera un point de repère pour défendre les bienfaits de l'ambulatoire, tandis que son équivalent saint-gillois propose principalement des consultations. Différents éléments permettent de distinguer ces institutions ambulatoires des institutions asilaires. D'abord, leur situation géographique au centre de la cité quand les autres sont plutôt en périphérie. Ensuite, la configuration spatiale des deux institutions qui ne renvoie pas à l'institution psychiatrique à première vue. De plus, la majorité des patients sont envoyés dans ces institutions par le biais des autres institutions sociales. La mobilité des patients n'est pas contrainte puisqu'ils sont libres de rentrer et de sortir du bâtiment. Enfin, l'équipe psychosociale est plus importante que l'équipe médicale, et la population accueillie est plutôt locale et mixte, contrairement aux asiles. Tous ces éléments permettent de souligner les différences entre institutions asilaires et ambulatoires, et surtout, de porter aux yeux de tous une autre conception de la psychiatrie (Majerus, 2018), de moins en moins institutionnalisée.

Ensuite, le transfert de compétences de 1948 a engendré une formalisation et une spécialisation du système de soins de santé. Ce constat entraîne des critères d'admission de plus en plus nombreux et donc, l'exclusion plus fréquente de certains publics, notamment ceux cumulant les vulnérabilités.

En plus des SSM, deux autres espaces de soins ont pu voir le jour : les Initiatives d'Habitation Protégées (IHP), également en 1975, et en 1989, les Maisons de Soins Psychiatriques (MSP). Ces différentes institutions spécifiques et résidentielles visaient avant tout un objectif de désinstitutionnalisation dans une visée de réhabiliter les patients, c'est-à-dire stabiliser leur tissu social et les inclure dans la vie sociétale (Walker et al. 2019). Ces projets ont pu voir le jour dans une idée de désinstitutionnaliser les patients dits chroniques en ouvrant des institutions plus proches de la communauté, hors des institutions hospitalières (Verhaegen et Wéry, 1992). À cela, De Munck et al. (2003) ajoutent l'arrivée des centres PMS (Psycho-médico-social) et de la valorisation des psychologues dans le secteur de la santé mentale. Ces nouveaux professionnels rentrent en concurrence de connaissances avec les psychiatres dans ce secteur de soins.

En Belgique, les secteurs de l'hospitalier et de l'ambulatoire se sont développés de manière concurrente et complémentaire, toujours dans cette visée internationale de désinstitutionnalisation des soins de santé.

Néanmoins, dans le courant des années 1980, une prise de conscience généralisée permet de poser un arrêt à l'ouverture de nouveaux lits, en résidentiel, au vu de l'extension grandissante

des demandes bien que ces services ne répondent pas entièrement aux demandes et besoins des individus concernés. Les IHP et les MSP marquent un nouveau tournant dans l'histoire des soins psychiques résidentiels, et viennent en partie remplacer les lits psychiatriques (SSSP, 2010).

Différents auteurs (De Munck et al., 2003 ; Verhaegen et Wéry, 1992) ajoutent que dans le prolongement des années 1952, l'arrivée des neuroleptiques et des antidépresseurs marque également un tournant, puisque la psychiatrie se médicalise. Auparavant, les services qu'elle offrait étaient principalement de l'hébergement. Ces médicaments agissent sur la vie et les interactions sociales des individus plutôt que sur la maladie en elle-même. Ces médicaments non curatifs permettent néanmoins à l'individu de vivre hors de l'institution hospitalière. Pour Walker et al. (2019), cette période a été un moment de diversification des soins de santé plutôt qu'une réelle participation à la désinstitutionnalisation de ceux-ci.

Aussi, à ce moment-là, les catégories administratives permettaient d'organiser et de financer le soin, c'est-à-dire qu'elles déterminent le type de soins, le type de bénéficiaires ainsi que le professionnel compétent pour l'octroyer. Les nomenclatures de l'INAMI en sont un exemple. Dès lors, les soins sont limités par le budget alloué à la santé mentale. Ce fonctionnement par catégories d'ayant droit implique donc que le diagnostic psychiatrique va permettre l'accès à certains services, mais pas à tous (Walker et al., 2019, p. 16).

Enfin, Verhaegen et Wéry (1992) soulignent que les terminologies ont également évolué à la suite des différents éléments mentionnés dans ce chapitre. Premièrement, la notion d'hôpital vient remplacer celle d'asile, et deuxièmement, la notion de maladie mentale remplace celle de la folie.

Les années 90

Durant les années 90, différents mouvements voient le jour autour d'un concept central : « la réforme de la psychiatrie » ayant pour objectif la désinstitutionnalisation (Verhaegen et Wéry, 1992). Cette réforme se caractérise principalement par deux grands événements : la création des plateformes de concertation pour la santé mentale et la fermeture de lits hospitaliers aux profits de nouveaux lits dans les HP et les MSP (Verhaegen et Wéry, 1992). En plus de ces deux événements, nous verrons ci-dessous que différents mouvements ont également pris part durant cette période.

Tout d'abord, en 1990, la création des plateformes de concertation pour la santé mentale qui avaient pour objectif d'améliorer la collaboration entre les institutions et les services (Verhaegen et Wéry, 1992), et « *d'assurer la coordination de réseaux de soins en associant l'hôpital et le secteur ambulatoire* » (De Munck et al., 2003, p. 48). Ces plateformes sont créées à l'initiative des pouvoirs politiques. Ce sont des lieux de concertation et de réflexivité pour les professionnels, sur un territoire délimité, qui ont pour objectifs de « *coordonner l'action sur le terrain, renvoyer les informations au pouvoir politique et transmettre les directives* » (De Munck et al., 2003, p. 49).

En parallèle à cela, le secteur hospitalier, notamment par le biais du Conseil National des Établissements Hospitaliers (CNEH), a aussi pris l'initiative de mettre en place un organe de concertation (De Munck et al., 2003, p. 48). Trois concepts, repris dans la Loi sur les hôpitaux du 25 janvier 1999, émergent : le « réseau », le « circuit de soins » et le « groupe-cible » (De Munck et al., 2003, p. 51). Précisons que la déclaration sur la politique en matière de soins de santé mentale signée par l'ensemble « *des ministres compétents pour la Santé Publique, la politique de la santé et les Affaires sociales* » prend effet en 2002 et reprend l'ensemble de ces notions (SSSP, 2010, p.2).

Revenons sur chacune de ces trois notions qui sont encore employées de nos jours. D'abord, le « réseau » se définit alors comme « *un ensemble de prestataires de soins, dispensateurs, institutions et services, qui offrent conjointement un ou plusieurs circuits de soins dans le cadre d'un accord de collaboration juridique intra- et extra-muros, et ce, à l'intention d'un groupe-cible de patients à définir par eux et dans un secteur à motiver par eux* » (De Munck et al., 2003, p. 51). L'objectif derrière cela était « *d'améliorer la qualité et la continuité des soins pour des publics cibles définis* » (CNEH, 1997, cité dans Walker & al., 2019, p. 7). C'est alors que certains projets-pilotes ont vu le jour, comme « *les Soins Psychiatriques À Domicile (SPAD) en 2002, et les projets thérapeutiques, à partir de 2005* » (Walker et al., 2019, p. 7). Ces projets, stables et ancrés localement, ont permis la rencontre entre acteurs des soins résidentiels, ambulatoires et communautaires, mais ont également permis d'adapter l'offre aux besoins des publics plutôt que l'inverse. Néanmoins, ces projets, par leur fort ancrage local et leurs limites temporelles, géographiques et de public, n'ont pas engendré une réorganisation des soins de santé mentale et « *n'ont pas directement contribué aux objectifs de désinstitutionnalisation* » (Walker et al., 2019, p. 7) évoqués plus haut.

Ensuite, la notion de « circuit de soins » se définit comme étant « *l'ensemble des programmes et autres équipements de soins, organisés par le biais d'un réseau, qui peuvent être parcourus par le groupe-cible* » (De Munck et al., 2003, p.51). Cette notion tend à promouvoir la mise en place de soins à partir des besoins de la personne et sur base d'une trajectoire de soins, continue et flexible, construite librement par le patient et/ou le thérapeute (De Munck et al., 2003). Ce sont les prestataires de soins qui s'organisent en circuits de soins selon leur domaine d'expertise (SSSP, 2010).

Et enfin, la notion de « groupe-cible » renvoie à une structuration de l'offre de soins selon des groupes de personnes. Ces groupes sont, à l'origine, au nombre de six : « *les adultes, les enfants et adolescents, les personnes âgées, les patients sous contrôle judiciaire, les handicapés avec troubles psychiatriques sérieux et les toxicomanes* » (De Munck et al., 2003, p. 52). En 2003, ces groupes semblaient déjà réduits à trois principaux : les jeunes, les adultes et les vieux. La mise en place de ces groupes permet de distinguer le financement des institutions du diagnostic posé. Néanmoins, cela reste assez ambigu puisque les normes de financement ne sont donc plus dépendantes du diagnostic, mais cela les rend non fixes (De Munck et al., 2003). C'est donc au cours des années 2000 que la notion de « réseau de soins » émerge (Walker et al., 2019). Le réseau de soins en santé mentale, qui tentait de favoriser les collaborations entre institutions, a été mis sur pied par le Conseil National des Établissements Hospitaliers (CNEH). Cette organisation en réseau avait donc pour objectif de répondre aux besoins et aux demandes des patients afin d'éviter le résidentiel au profit des services ambulatoires ancrés dans leur milieu de vie et dans la communauté (SSSP, 2010), c'est-à-dire, un objectif qui tend vers la désinstitutionnalisation des soins de santé.

Sur un plan international, l'Organisation Mondiale de la Santé s'intéresse également aux soins de santé mentale et souligne en 2001, une nécessité de tendre vers une extension et une meilleure organisation de l'offre de soins (SSSP, 2010).

Enfin, en même temps que ces modifications de l'organisation des soins de santé mentale, un mouvement européen de judiciarisation de la santé mentale est en cours. Ce mouvement invitera à accorder plus de pouvoirs aux instances juridiques en ce qui concerne les droits du patient. Un premier exemple de cela est qu'aujourd'hui encore, l'internement est dans les mains du procureur du roi. Un autre exemple, c'est que les décisions prises contre les délinquants (surtout alcoolisme, toxicomanie et abus sexuel) associent les droits aux soins et le devoir de se soigner.

Cela se fait notamment par des mesures de thérapie-contrainte posées par l'administration pénitentiaire ou le juge. Ces deux exemples soulignent la place des mesures judiciaires dans le secteur de la santé mentale. Ce dernier paragraphe permet de mettre en lumière la cohabitation constante entre sécurité et santé dans les questions et les évolutions relatives à la santé mentale (De Munck et al., 2003).

En conclusion, ce qui s'est déroulé depuis les années 60 représente plutôt « une double transinstitutionnalisation » qu'un mouvement de désinstitutionnalisation. En effet, les lits psychiatriques n'ont pas réellement diminué, comparé à d'autres pays européens. Néanmoins, la multiplication de l'offre de soins a permis de sortir des institutions psychiatriques certaines catégories de population comme les personnes âgées et les personnes porteuses d'un handicap mental. Ces catégories de personnes sont alors orientées dans d'autres institutions de soins spécifiques à leur situation (Majerus, 2018).

1.2.2010 à aujourd'hui : quid de la réforme 107 ?

Dans cette organisation des soins de santé, le principal constat qui mène à cette réforme c'est la volonté d'amener les soins aux individus, autrement dit, de valoriser les soins orientés vers la communauté afin de réintégrer l'individu à son tissu social (SSSP, 2010 ; Walker et al., 2019). En 2010, le constat était que les circuits de soins n'étaient pas harmonieux. Deux explications permettent d'arriver à ce constat : la méconnaissance de l'offre disponible en matière de soins et la temporalité longue du traitement des demandes (SSSP, 2010). De plus, la Belgique se classe en 2010 parmi les pays ayant le plus de lits psychiatriques par habitant (152/100 000 habitants). Sur le plan européen, seul Malte dépasse le ratio belge. Cela représente un problème puisque les résultats internationaux observent que moins il y a recours à l'hospitalisation de longue durée, dans un réseau de soins priorisant le communautaire, plus les problèmes psychiques sont traités avec succès. C'est donc guidée par cette ambition communautaire que la réforme 107, nommée « Vers de meilleurs soins en santé mentale », a vu le jour en 2010. Cette réforme prend place à la suite de la Conférence Interministérielle Belge (CIM) santé publique (Jacob et al., 2014). Celle-ci visait à progressivement changer l'organisation des soins de santé en Belgique pour répondre davantage aux besoins des personnes ayant une problématique de santé mentale, sans recourir systématiquement à l'hospitalisation. L'objectif principal était donc d'orienter davantage les soins vers la société et

la communauté (Jacob et al., 2016 ; SSSP, 2010). Cette réforme vise principalement 5 objectifs (Walker et al., 2019 ; Jacob et al., 2016 ; SSSP, 2010 ; Jacob et al., 2014).

- (1) La désinstitutionnalisation, qui vise au renforcement de l'offre de soins de santé mentale communautaire comme alternative à l'hospitalisation.
- (2) L'inclusion ayant pour objectif la réhabilitation et la réadaptation sociales des individus usant les soins de santé mentale. Cela nécessite des collaborations entre différents secteurs comme l'enseignement, la culture et le travail.
- (3) La décatégorisation, par les circuits de soins et les réseaux de soins, afin d'harmoniser l'offre de soins et les collaborations entre services, notamment ceux destinés aux adultes, les SSM, le secteur du handicap et la justice.
- (4) L'intensification des soins intrahospitaliers en vue de réduire les séjours de longue durée.
- (5) Et la consolidation qui vise une régularisation au niveau communautaire, fédéral et régional des projets pilotes avec pour visée la globalisation des soins de santé mentale, afin de les rendre globaux et inscrits en réseau.

Cette réforme vise le passage d'un modèle structurel, où l'offre guide l'organisation, à un modèle fonctionnel, où ce sont les demandes qui organisent les soins de santé. La volonté est de globaliser la santé mentale, de la rendre accessible « pour tous » (Walker, et al., 2019). De plus, précisons que « *l'article 107 de la loi concernant les hôpitaux et autres institutions de soins* » prévoit des modalités qui permettent au Roi d'allouer les financements des hôpitaux à d'autres services afin d'adapter l'offre de soins en santé mentale. Cet article 107 permet donc d'adapter l'offre de soins intra- et extra-muros (SSSP, 2010 ; Jacob et al., 2014) pour tendre vers le modèle fonctionnel proposé par Walker et al. (2019).

Cette réforme vise donc à soutenir une collaboration entre les secteurs ambulatoires et hospitaliers, au sein d'un territoire déterminé et organisé selon cinq fonctions. Ces cinq fonctions du soin sont identifiées par ce modèle fonctionnel visé par la réforme 107 (Walker et al., 2019, p.9 ; Grard et al., 2015, p. 40 ; Jacob et al., 2014) :

- i. La prévention et promotion des soins, accessibles et locaux.
- ii. La présence d'équipe ambulatoire de soins afin d'améliorer l'accès et l'offre des soins.
- iii. La réhabilitation qui vise la réinsertion et l'inclusion sociale.
- iv. La présence d'unités intensives, de courtes durées et résidentielles.

- v. Des résidences où le séjour est de plus longue durée. Le but étant de favoriser l'insertion sociale et le soutien à l'autonomie, dans un cadre supervisé.

La Réforme 107, par les cinq fonctions du soin soulignées ci-dessus, valorise les collaborations entre tous les acteurs et la prise en compte des complémentarités des uns et des autres. Ces fonctions sont dites essentielles pour répondre aux objectifs de la Réforme (Jacob et al., 2014 ; SSSP, 2010). Les réseaux de soins sont constitués de ces cinq fonctions (SSSP, 2010).

Soulignons également qu'en parallèle à la réforme 107, la 6^e réforme de l'état a également pris place durant cette période. Cela a eu pour impact différents transferts de compétences, notamment en soins de santé et en santé mentale. La réforme 107, quant à elle, s'est déroulée en deux phases : l'une de 2010 à 2016, et l'autre de 2016 à aujourd'hui. La seconde phase avait pour volonté de généraliser le processus à l'ensemble du territoire belge (Walker et al., 2019).

Au début de l'année 2014, 19 projets sont retenus et mènent à la construction de réseau de soins ainsi que la mise en place de différentes équipes mobiles. Ces 19 projets s'étalent sur l'ensemble du territoire Belge (Jacob et al., 2014). En 2019, Walker et al. recensaient dans leur étude 23 réseaux en Belgique.

À Bruxelles, deux réseaux ont d'abord été établis lors de la première phase de la réforme, l'un couvrant une partie de l'Est de Bruxelles, et l'autre couvre le centre et quelques autres zones proches. Plus tard, à la suite de différents transferts de compétences, deux autres réseaux ont pu voir le jour (Walker et al., 2019). La région de Bruxelles-Capitale comptait quatre antennes jusqu'à la fin de l'année 2023 : Norwest, Hermes+, Bruxelles-Est et Rézone. Chacune de ces antennes était active dans plusieurs communes (PBSM, s.d.). Depuis janvier 2024, ces quatre réseaux ont fusionné en un seul (Walker et al., 2019). Ce réseau unique pour Bruxelles est maintenant à charge de Brusano.

Pour conclure ce point, cela fait maintenant plus d'une dizaine d'années que la réforme 107 a pu s'installer. De ce fait, différentes critiques peuvent être identifiées. D'abord, selon Walker et al. (2019), la réforme a permis aux acteurs de terrain de se mettre en mouvement. Néanmoins, ils n'ont pas toujours vu le sens à cette mise en mouvement et les auteurs soulignent une « *fatigue ressentie par les acteurs face au manque de coordination du processus de changement* » (Walker et al., 2019, p.68). Une seconde critique soulignée par les auteurs

concerne les modes de financement qu'elle propose. Selon les témoignages récoltés par les chercheurs, ceux-ci maintiennent la distinction entre hospitalier et ambulatoire, et entre psychiatrie et santé mentale. Cela rejoint la critique régulièrement soulignée par les chercheurs : la réforme ne remplit pas sa mission de désinstitutionnalisation (Walker et al., 2019). Marinette Mormont (2015), chargée de communication à la Fédération des maisons médicales, santé et solidarité, soutient également cela.

Parallèlement à cela, Mormont (2015) et Mistiaen et al. (2019) soulignent positivement la place accordée aux équipes mobiles à la suite de la mise en place de la réforme.

D'autres auteurs soulignent que bien qu'il y ait eu une volonté de globaliser la réforme à l'ensemble de la population adulte belge, les résultats tentent de s'aligner sur le fait qu'elle vise davantage les personnes gravement malades (Mistiaen et al., 2019). Enfin, cette même étude souligne la nécessité d'améliorer l'accessibilité aux services, en développant des équipes et des lieux de soins et en rendant les équipes existantes financièrement abordables, particulièrement pour les publics les plus défavorisés. Cette étude tend à souligner que les objectifs de décatégorisation et d'inclusion de la réforme 107 ne sont pas atteints (Mistiaen et al., 2019).

Les résultats présentés ici ne sont pas exhaustifs puisque cette recherche ne tente, à priori, pas de rendre compte de manière exhaustive de la réforme 107, mais plutôt d'en proposer une mise en contexte. Néanmoins, l'ensemble des documents consultés s'alignent sur le fait que la réforme 107 n'atteint pas son objectif principal : la désinstitutionnalisation des soins de santé mentale. Ces derniers restent principalement hospitaliers et résidentiels au détriment des services ambulatoires, de première ligne ou alternatifs (Walker et al., 2019 ; Mistiaen et al., 2019). C'est notamment dans ce contexte que l'appellation Lieux de liens a pu voir le jour au travers de l'étude menée par Walker et al. (2019) commanditée à la suite du constat que la réforme ne remplissait pas ses objectifs d'inclusion et de désinstitutionnalisation. De plus, cette étude a également permis à certains des lieux d'être subventionnés ou simplement, mis sur pied. C'est d'ailleurs ce que le point suivant va préciser.

1.3. Et les Lieux de liens dans tout ça ?

Tout d'abord, l'appellation « Lieux de liens » a été initialement proposée par Carole Walker, Pablo Nicaise et Sophie Thunus dans leur recherche intitulée « Parcours Bruxelles » (2019). Eve Englebert (2022) qualifie ce terme de « parapluie » par les nombreuses définitions et descriptions possibles. Chaque lieu s'inscrit dans le temps, l'espace, et se définit par les

membres et les travailleurs qui le construisent. Cela rend difficile la construction d'une définition généralisée. De plus, mon expérience de terrain me permet de mentionner également que ce terme n'est pas apprécié par l'ensemble des institutions. Une remise en cause perpétuelle du terme, et surtout de son lien aux politiques, est soulignée. En effet, bien que la réforme 107 porte un objectif de décatégorisation des services, les politiques ont tendance, aujourd'hui, à s'emparer de ce terme pour en faire une « catégorie » administrative sans pour autant consulter les acteurs de terrain et s'accorder avec eux.

L'émergence, ou plutôt la visibilisation de ces lieux, est particulièrement liée à des appels à projets initiés dans le cadre du plan de relance et de redéploiement émis à la suite de la crise du COVID-19. En effet, le cabinet du ministre Alain Maron, via l'administration COCOF et COCOM, a lancé deux appels à projets dont l'un d'eux vise deux objectifs : (1) renforcer « l'offre et l'accessibilité « bas-seuil » aux soins de santé mentale » (Englebert, 2022, p. 5), et (2) créer de nouveaux espaces d'accueil dits « Lieux de liens ». L'objectif des deux projets est de trois niveaux : « (1) soutenir les publics les plus fragilisés ; (2) contrer les conséquences sociales et économiques de la crise ; et (3) changer les comportements et renforcer la résilience sociale, économique et environnementale » (Englebert, 2022, p. 5). Bien que visibilisés dans ce contexte-là, les Lieux de liens ne sont pas tous le produit d'une décision politique. En effet, beaucoup de ces lieux préexistaient au plan de relance et de redéploiement, et pour certains, préexistaient à la réforme 107. Nous pouvons notamment nommer la MASS de Bruxelles qui existe depuis 1999 ; le club Norwest, né d'une collaboration entre différentes institutions avant la mise en place de la réforme 107 ; ou encore, l'Espace 51 qui est le résultat d'une alliance entre citoyens et institutions avant le plan de relance et de redéploiement.

Les Lieux de liens sont des espaces complémentaires aux institutions existantes en santé mentale. Ils ont été initiés afin de valoriser l'inclusion sociale par l'échange, le soutien et le contact social entre pairs. Dans le cadre des subsides facultatifs liés au plan de relance et de redéploiement, ces projets ont été subventionnés par la COCOF (Babel'zin, l'Espace Jean Vermeulen, le petit Coin des Cerises), par la COCOM (la MASS de Bruxelles, Macadam, Le club Norwest, Circuit), ou par les deux (Le Delta). En plus de ces espaces d'accueil, la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale (LBSM) a construit, en collaboration avec le WOPS, l'Orée et la Trace, un guide des lieux bruxellois, dits Lieux de liens, qui portent un autre regard sur la santé mentale, c'est-à-dire qu'ils placent la personne au centre, soigne l'accueil, le lien et valorise une accessibilité pour tous.tes (Englebert, 2022). Ce contexte politique de mise en

lumière et de financement des Lieux de liens a amené à différentes propositions de définition de ces espaces d'accueil communautaire. Néanmoins, notons que la richesse de ces lieux est leur singularité. En effet, ces lieux particuliers ont des sources de financement et des fonctionnements divers. Bien que partageant certaines pratiques, les définir de manière unique serait réducteur et répondrait aux besoins des politiques de catégorisation des institutions sans pour autant répondre aux besoins de terrain de diversification et de singularité.

La distinction entre institution d'en-droit et d'envers proposée par Walker, Nicaise et Thunus (2019) est intéressante pour introduire la place des Lieux de liens dans le système de soins en Santé Mentale bruxellois. En effet, selon Walker et Thunus (2018, cité dans Walker et al., 2019, p. 35) *« Ces lieux sont inclusifs et dissolvent volontairement, ou tout du moins relativisent-ils les catégories sociales et/ ou diagnostiques que « portent » les personnes. Ils sont ouverts au public et explicitement orientés vers l'intégration des personnes ayant un historique de contacts avec les services de soins de santé mentale. Ils ont une position centrale et sont facilement accessibles à quiconque souhaiterait s'y arrêter. Ces espaces n'offrent pas de soins mais des opportunités de tisser des liens avec la société, au travers d'activités culturelles et sociales »*

Selon le gouvernement bruxellois, ces espaces d'accueil sont : *"Des lieux où l'on peut s'entretenir et se confier avec des thérapeutes, des assistants sociaux, des éducateurs et des pair-aidants. On peut aussi être informé, accompagné vers l'offre d'aide et de soins plus spécifique au niveau local. Des activités - culturelles, sociales, sportives et d'actions en santé communautaire - peuvent y être initiées par les usagers et soutenues par les intervenants. Il s'agit de créer du lien sur une échelle territoriale de proximité en réseau et d'offrir la possibilité aux usagers de renforcer leur tissu social. Ce type d'initiative entend répondre à plusieurs objectifs de la DPG (Déclaration Politique Générale) et renforcer la continuité des soins. L'idée est de renforcer l'approche communautaire en santé mentale, ne pas se limiter à des réponses individuelles et stigmatisantes, offrir des espaces d'échange, vecteurs de lien d'attache et d'inclusion sociale (particulièrement mise à mal chez les plus précaires), particulièrement mis à mal en tant de crise et de post crise sanitaire : la souffrance liée à l'isolement explose en tant de confinement et la thérapie individuelle n'est pas la réponse idéale, il faut une réponse communautaire et plus accessible"* (PRR, 2020, cité dans Lasserre et Misson, 2021, p. 13).

Comme mentionné plus haut, Eve Englebert, chargée de projet à la LBSM, propose une définition commune plus large, construite en collaboration avec les acteurs de terrain. Les Lieux de liens sont « *des espaces d'accueil communautaire accessibles à tout public et plus particulièrement, aux publics les plus isolés* » (2022, p. 5). Cette définition très large semble être le point d'entente de tous les Lieux de liens qui se définissent comme tels. Néanmoins, elle reste très floue sur ce qui se déroule au sein de ces lieux.

Depuis un peu plus d'un an, un projet intitulé « Lieu, liens et images » est en cours. Dans le cadre de ce projet, des ateliers de recherche contributive ont été mis sur pied afin de rassembler les participants des Lieux de liens autour de différentes questions. En 2023, deux ateliers de recherche contributive ont été menés et guidés principalement par Sophie Thunus, en collaboration avec l'équipe du projet². Ces moments d'échanges ont permis de ressortir différents termes communs qui peuvent s'ajouter à cette ébauche de définition des lieux. Enrichis des interventions d'acteurs du terrain, membres ou accueillants, ces ateliers de recherche contributive m'ont permis de relever toute une série de termes définissant ces lieux : *échange, partage, bienveillance, ouverture d'esprit, respect, confiance, parcours de vie, voyage, rencontre de chacun dans sa vulnérabilité, projet commun, lieu d'accueil et d'entraide, absence d'urgence, prendre le temps de parler avec des gens, casser les barrières, musique, grande liberté, connexion, chez soi, liens invisibles et visibles, être là, espace-temps* (mots issus de mon carnet de notes personnelles).

Au travers de ces différentes définitions, une dissonance peut être soulignée : le soin est central ou pas à la définition. En effet, dans la définition proposée par les politiques, les notions de « soin » et de « continuité de soins » sont centrales. Dans celle proposée par Walker et Thunus, il est indiqué mot pour mot que ce ne sont pas des lieux de soins. Enfin, la définition proposée par Eve Englebert, ainsi que les termes issus des ateliers de recherche contributive n'indiquent pas de notion de soin à proprement parler. De ce fait, il me semble primordial, à travers ce travail, de proposer une nouvelle définition des Lieux de liens qui les représenterait de manière plus heuristique.

² Voir méthodologie pour plus d'informations

1.4.Conclusion

Comme expliqué précédemment, la visibilité des Lieux de liens a été particulièrement importante depuis le lancement du PRR par le cabinet d'Alain Maron. De ce fait, les Lieux de liens sont intrinsèquement liés au secteur de la santé mentale, puisque visibilisés, et pour certains, subventionnés, par ce même secteur. C'est pour cette raison que dans ce travail, j'ai choisi de partir du secteur de la santé mentale pour situer les Lieux de liens. De plus, ces espaces d'accueil sont assez intrigants en raison de leur visibilité récente et leurs fonctionnements divers et variés. En effet, l'impossibilité de pouvoir poser une définition commune à ces différents lieux m'interpelle. C'est pour cela que j'ai choisi de m'intéresser à ces espaces d'accueil. Mon questionnement de départ est le suivant : à qui et à quoi sont destinés ces lieux? Quels sont les objectifs de ceux-ci?

Comme mentionné précédemment, l'accessibilité conditionnée des centres de santé mentale a poussé à la création et/ou à la visibilité des Lieux de liens. Comme le mentionnent Walker et al. (2019), à la suite de leur étude, la spécialisation et la formalisation des institutions de soins engendrent l'exclusion progressive des publics les plus vulnérables. Ces publics, ce sont notamment les migrants, les usagers problématiques de drogues et/ou d'alcool, les sans-abris, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les familles monoparentales, les personnes en situation de grande précarité, les personnes ou encore, les personnes cumulant plusieurs vulnérabilités à une problématique de santé mentale.

À cette spécialisation et cette formalisation des institutions s'ajoute la complexité du système. La diversité importante de l'offre de soins rend difficile la corrélation entre réorientation et réponse aux besoins. Cela veut dire que bien souvent, le trajet de soins est parsemé de discontinuités. Le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de santé (KCE) ajoute à cela le manque de service sans critères d'admission. Cela engendre une barrière à l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables (Mistiaen et al., 2019). De plus, l'emploi, le logement et le réseau social des individus sont également des déterminants importants à prendre en compte. Dans le cas où des événements se produisent dans l'un d'eux, le recours aux soins de santé mentale d'un individu peut être impacté, et inversement, ils peuvent participer à la stabilité de la santé mentale et sociale de l'individu (Walker et al., 2019).

Les publics cumulant les vulnérabilités et les problématiques complexes sont néanmoins plus propices à vivre des expériences d'exclusion et de discontinuité dans leur trajectoire de soins.

Les spécificités sociodémographiques et la forte présence des publics vulnérables rencontrant des difficultés à trouver un emploi et/ou un logement accentuent ces difficultés en Région de Bruxelles-Capitale. La réorientation de ces publics vers d'autres institutions est rendue difficile pour deux raisons: premièrement, à cause des critères et des procédures précédant l'admission et deuxièmement, à cause de la saturation des services de santé mentale (Walker et al., 2019). C'est notamment pour ces raisons que cette étude s'intéresse spécifiquement au territoire Bruxellois.

Les Lieux de liens ont donc pour objectif de répondre aux besoins d'inclusions dans le domaine du soin et/ou dans le domaine social d'un public cumulant les vulnérabilités. Autrement dit, ces espaces pourraient être qualifiés de dispositifs politiques créés pour valoriser l'anti-exclusion pour les publics les plus exclus du soin (Walker et al., 2019). De plus, l'étude KCE souligne « *l'importance de l'intégration des soins et des usagers dans la communauté. Selon eux, la stigmatisation par la société (...) reste toujours problématique en Belgique* » (Lasserre et Misson, 2021, p. 10).

Dans ce contexte de santé mentale bruxellois, les problématiques d'exclusion et de stigmatisation des publics cumulant les vulnérabilités restent centrales. Pour cela, les Lieux de liens semblent être des espaces citoyens où les individus ont la possibilité de répondre à leur besoin d'inclusion et de sociabilité. Dans cette perspective, les problématiques liées aux assuétudes, à la précarité, à l'âge, aux capacités physiques et/ou cognitives ou, même, liées aux statuts administratifs des individus sont variées. Cependant, elles ne représentent à priori pas un frein à l'accès à ces services. En effet, les Lieux de liens sont dits bas-seuil d'accès. Cela suppose l'absence de critères d'admission et donc, un accès inconditionnel aux activités et services proposés pour tout individu qui le souhaite. Ces lieux sont particulièrement fréquentés par des personnes ayant un parcours de soins en santé mentale, mais également des citoyen.ne.s et des professionnels psychosociaux. Pour cela, ces lieux alternatifs peuvent s'inscrire dans la continuité du processus de désinstitutionnalisation démarré avec la réforme 107. Ce sont des lieux qui tentent de se détacher de l'aspect institutionnel et des règles trop formelles afin de mettre en avant le vivre ensemble et le communautaire. Ce contexte posé, nous pouvons alors nous interroger sur le rôle de ces espaces d'accueil dans l'inclusion des individus dans le social et le soin, notamment l'inclusion des individus considérés comme « les plus exclus ». À travers ce travail, je souhaite éclaircir les fonctionnements des Lieux de liens, les publics accueillis en leur sein et surtout, la raison pour laquelle les individus s'y rendent. Tous ces éléments

permettront de comprendre davantage la place occupée par ces espaces dans le secteur de la santé mentale et surtout, d'identifier plus précisément leur rôle dans le processus de désinstitutionnalisation du soin. Pour cela, ce travail va tenter de répondre à la question de recherche suivante : ***comment les Lieux de liens participent-ils au processus de désinstitutionnalisation des soins dans le secteur de la santé mentale ?***

2. Cadre théorique

Pour étudier cette question, nous allons partir de la sociologie de la déviance et de l'éthique du care. L'apport de ces théories nous permettra d'aborder notamment les notions d'inclusion et de vulnérabilités qui font partie intégrante de la question de recherche, et surtout, du travail dans les Lieux de liens.

2.1.L'apport de la sociologie de la déviance

Dans le sens commun, quand on parle de déviance, on fait régulièrement référence à la déviance aux normes légales, comme la loi. Cependant, la déviance à un sens beaucoup plus large que nous tenterons, dans un premier temps, de clarifier. Ensuite, quand on parle de déviance, la question de la norme apparaît comme centrale. De ce fait, ce sera l'objet de la seconde partie de ce chapitre. Et enfin, lorsqu'il y a déviance à la norme, il y a risque d'exclusion comme la dernière partie de ce chapitre le montrera.

A. La déviance : une définition plus large

Dès les années 1920, les sociologues de l'école de Chicago s'intéressent à la question de la déviance. Pour cela, ils ont décrit les terrains et observé minutieusement la vie quotidienne des individus. Les premières études tentaient de comprendre « *la manière dont des individus sans « culture » ni tradition communes, pareillement confrontés à des problèmes d'intégration et d'innovation normative, parvenaient à les surmonter ou pas.* » (Ogien, 2012A, p. 7). Cette sociologie s'est élaborée autour de l'identification des « pathologies sociales », aujourd'hui qualifiées de « déviations », qui correspondaient en 1920 à « *l'indolence, la lascivité, la sexualité hors mariage, le meurtre, le vol, l'adultère, l'homosexualité, le divorce, l'irréligion, l'hérésie* » (Ogien, 2012A, p.8). La modernité a amené une série d'autres caractéristiques : « *la pauvreté, l'alcoolisme, la délinquance juvénile, la prostitution, la toxicomanie, la délinquance en col blanc, la maternité célibataire, l'illettrisme* » (Ogien, 2012A, p. 8). Et enfin, avec l'apport

des chercheurs de la seconde école de Chicago, autour de 1950, tel que Howard Becker, les pathologies sociales se sont diversifiées et multipliées, « *les clochards, les drogués, les fous, les musiciens de jazz, les prostituées, les stripteaseuses, les transsexuels et les hippies* » (Ogien, 2012A, p. 8), se sont ajoutés à la liste des déviants. Aujourd'hui, « *la maladie, les handicaps physiques, la situation de minoritaire ou celle d'immigré, puis la condition féminine* » (Ogien, 2012A, p.8) font également partie de la liste des comportements qui peuvent s'expliquer par la sociologie de la déviance (Ogien, 2012A). Ces différentes « catégories » d'individus sont celles que l'on identifie régulièrement comme les plus vulnérables.

Pour Becker, la déviance est un construit social, c'est-à-dire que « *les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à des individus et en les étiquetant comme des déviants* » (Becker, 2020, p. 32). C'est également ce que soutient le sociologue Xavier de Larminat (2017) en disant que la déviance dépend « *de l'évolution des normes et des comportements* ». De ce point de vue, l'étiquette de déviance n'est pas une caractéristique propre à un individu, ce n'est pas le résultat de responsabilités individuelles, mais bien un processus d'étiquetage mené par un groupe social différent de celui dit « déviant ». C'est la réaction d'un groupe aux actes d'un ou plusieurs individus. De ce fait, l'identité des « déviants » partage deux points importants : le titre et l'étiquette (Becker, 2020). Dans son livre, Becker (2020) fait la distinction entre l'identité de « déviants », qui impose une réaction des autres pour apposer l'étiquette, et le fait de transgresser des normes, qui n'implique pas nécessairement une réaction d'un autre.

En conclusion, pour comprendre la déviance, il est nécessaire de définir la normalité et l'usage que les individus en font dans leur vie quotidienne. Cela touche à toute la complexité de l'humain, mais nous allons tenter d'élaborer une définition dans le prochain point.

B. L'individu singulier

Pour décrire ce à quoi la norme fait référence, il semble important de pouvoir y introduire les concepts d'inclusion et d'exclusion très présents dans le langage courant. Dans ce chapitre, nous reviendrons donc sur les notions d'inclusion, d'exclusion et de normalité.

Dans le courant du 20^e siècle, on voit une tendance à valoriser la notion d'inclusion, au niveau international et européen, et dans tous les secteurs de la société. En effet, la Commission

européenne³ et la charte des droits fondamentaux⁴ s'emparent du terme pour modifier leur politique. La notion d'inclusion sociale vient remplacer celle de « lutte contre l'exclusion ». Mais au-delà des politiques, la notion d'inclusion s'empare de l'ensemble de la vie sociale. Auparavant privilégiée pour le secteur du handicap et scolaire, aujourd'hui cette notion vient remplacer celles de l'insertion et de l'intégration (Bouquet, 2015).

La notion d'intégration, ou d'assimilation, renvoie au fait que l'individu doit s'inscrire dans une société de semblables, unifiée. Cela veut dire que les différences sont minimisées au titre des similitudes, ou autrement dit, de la majorité. Les minorités, telles que les sans domicile fixe, les étrangers, les immigrés, les délinquants ou encore, les personnes en situation de handicap, sont donc amenées à adopter les traits majoritaires, c'est-à-dire qu'elles sont supposées contenir leur différence. Ce phénomène tend à permettre l'identification d'un « nous », semblable/majoritaire, et d'un « eux », différences/minoritaires. Mais en plus de cela, c'est une manière de responsabiliser l'individu pour sa différence. Cela veut dire que c'est unidirectionnel, l'individu s'adapte à la société qui est la représentation des normes majoritaires. Néanmoins, l'auteur tend à souligner que ces individus dits minoritaires appartiennent à la société. Pour comprendre cela, il convient alors de définir cette société normée comme « *un imaginaire idéologique d'une société-norme* » (Pillant, 2019, p. 17). Néanmoins, Pillant (2019) soutient que le commun, c'est la diversité, la différence. Pour expliquer ce changement de paradigme, Pillant fait référence à Miguel Abensour (2014, cité dans Pillant, 2019) et sa distinction entre « Tous Un » et « Tous uns ». Quand le premier renvoie à l'uniformité d'un être singulier, où l'ordre prévaut sur le lien, le second laisse la place à la pluralité des singularités. C'est dans cette seconde conception que l'inclusion prend place. En effet, elle tend à considérer la diversité au centre de « *notre réalité sociétale actuelle en prônant un « vivre-ensemble » basé sur la singularité, la rencontre, la participation et la promotion de notre production du commun* » (Pillant, 2019, p. 30).

³ Pour la Commission européenne, « *l'inclusion sociale est un processus qui permet aux personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale de participer à la vie économique, sociale et culturelle, et de jouir d'un niveau de vie décent. Ces personnes doivent être impliquées dans les prises de décision qui affectent leur vie et bénéficier d'un meilleur accès à leurs droits fondamentaux* ». (Bouquet, 2015, p.10).

⁴ Pour la charte des droits fondamentaux de la commission européenne, l'inclusion sociale est un « *processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté et d'exclusion obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles jouissent d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal pour la société dans laquelle elles vivent. L'inclusion sociale leur garantit une meilleure participation aux processus de prise de décision qui affectent leur vie et un meilleur accès à leurs droits fondamentaux* ». (Bouquet, 2015, p.10).

Pour Brigitte Bouquet (2015, p.4), l'inclusion « *est liée aux processus d'insertion sociale et d'intégration économique, et à la recherche de participation sociale, culturelle et civique des personnes et groupes sociaux* ». L'anthropologue David Puard (2019) ajoute les notions « d'empowerment », de « compétence » ou encore, de « projet », pour qualifier cette notion. La notion d'empowerment, qui en français se traduit par « autonomisation » ou « insertion », est très populaire à l'heure actuelle. Le concept, à l'origine, visait à renverser les rapports de pouvoir en rendant aux populations minoritaires leur capacité d'agir. Il soutenait une vision collective de la lutte. Avec le temps, la visée collective du terme s'est transformée en visée individuelle, où l'individu devient responsable de sa capacité d'agir (Calvès, 2009). Bouquet (2015) ajoute un élément important à cette notion d'inclusion : le travail de partenariat entre l'état et le secteur associatif. En effet, elle souligne que « *l'inclusion est non seulement une politique, mais est perçue aussi comme une valeur, comme une éthique prônant la justice sociale et la cohésion de la communauté.* » (p. 32)

Néanmoins, différents chercheurs tendent à s'accorder sur le côté normatif du terme « inclusion ». En effet, pour Puard (2019), le principe d'empowerment est à double tranchant. D'abord, il renvoie au fait que l'individu récupère, ou acquiert, son pouvoir d'agir. En effet, il incite l'individu à la marge à être actif, à se mobiliser afin de construire un « réseau d'interconnaissance » mobilisable par la suite (Puard, 2019, p. 14).

Cependant, à travers les dispositifs d'accompagnement sociaux, les travailleurs orientent les comportements des individus pour les inclure à la normalité, sans nécessairement prendre en compte les problématiques sous-jacentes, ou initiales, à la marginalité de l'individu. Le terme « autonome », très employé dans le secteur médico-social, vient des mots grecs : « *autos, soi-même, et nomos, loi. Il signifie celui qui se fait sa règle à soi-même.* » (Puard, 2019, p. 19). Derrière ce terme, souligne Puard (2019), il existe l'idée que chaque individu est responsable de son propre destin sans tenir compte des problèmes systémiques ancrés dans une société. De ce fait, l'individu à la marge est encore plus exclu des « inclus ». Cela rejoint la critique de Calvès (2009) mentionnée dans le paragraphe précédent concernant le concept d'empowerment. Walker et Thunus (2019), par l'exemple du secteur de la santé mentale, soulignent également cela. Elles identifient qu'en gardant la casquette de patient, les individus auront tendance à se sentir inclus par leurs liens avec les services de santé mentale, mais ne seront pas pour autant socialement inclus dans les autres espaces de la société. Au contraire, les individus qui ne prendront pas cette casquette de patient seront quant à eux plus à même de découvrir d'autres services et donc, de dépasser les frontières de la santé mentale. Ce constat

tend à souligner l'importance des services alternatifs, non inscrits spécifiquement dans le secteur de la santé mentale, comme les Lieux de liens.

Enfin, la philosophe Claire Pagès (2023) soutient également que l'inclusion peut être vue comme un « concept normatif ». Pour elle, c'est une manière d'inviter les individus à s'inscrire dans ce qui représente la normalité pour la majorité. Pour Pagès (2023, p.2), « *Le concept d'inclusion fait donc référence à un état considéré comme souhaitable parce que servant le bien-être humain* ».

Un autre sociologue, Xavier de Larminet (2017), vient ajouter un élément de compréhension et de différenciation aux normes. En effet, selon lui, elles se caractérisent par trois éléments : leur pluralité, leur relativité et leur diversité. Décrivons chacune de ces caractéristiques pour mieux les appréhender.

La première caractéristique, la pluralité des normes, distingue les normes formelles, telles que les lois ou les règlements, des normes informelles, telles que les coutumes ou les normes morales. La transgression des normes formelles implique un recours à la loi, « des sanctions codifiées » (Becker, 2020 ; de Larminet, 2017). Cependant quand les normes informelles sont transgressées, cela entraîne des sanctions plus diffuses et publiques. Ces dernières correspondent aux sanctions liées à un comportement qui dévie à l'ordre public et/ou à la cohésion sociale (Ogien, 2012 ; de Larminat, 2017). Becker (2020) rejoint cela en parlant de sanctions qui imposent un recours à la loi et de celles construites par des « arrangements informels ».

Le second élément, la relativité des normes, permet de noter leur variabilité dans le temps et l'espace (de Larminet, 2017). En effet, selon les époques et les endroits, les normes ne sont pas les mêmes. Comme on le notait dans le point précédent, les comportements qualifiés de déviants ont varié à travers le temps, bien que certains soient restés stables.

Et enfin, le dernier élément, c'est la diversité des normes. Les normes ne seront pas toujours appliquées, ou du moins pas toujours de la même manière, selon les groupes sociaux. En effet, les marges de manœuvre et de négociation permettent d'ajuster la dureté des normes selon la personne à laquelle elles s'adressent (de Larminet, 2017). Becker (2020) ajoute une nuance à cela. Dans les sociétés modernes, il souligne que les normes varient en fonction « *de la classe sociale, du groupe ethnique, de la profession et de la culture* » (p. 38). Elles sont donc

spécifiques à des groupes sociaux. Néanmoins, les différences de pouvoir entre groupes sociaux engendrent des capacités différentes d'établir des normes et de les faire appliquer aux autres groupes sociaux. Les différences liées au genre, à l'âge, à l'origine ethnique ou encore, à la classe sociale influencent d'ailleurs cela (Becker, 2020). Albert Ogien (2012) ajoute que « *toute collectivité humaine se perpétue en faisant respecter un système de valeurs par tous ses membres ; et des normes de conduite viennent préciser les manières de faire et de penser qui traduisent ces valeurs dans les activités quotidiennes en réaffirmant la légitimité.* » (p. 4). Pour Ogien, la déviance par rapport à une norme est plus grave que l'acte commis en lui-même.

La multiplicité et la variabilité des normes les rendent difficilement définissables. En effet, tenter de qualifier ce qui relève du normal et de l'anormal, devrait être corrélé avec les caractéristiques sociales, culturelles, ou encore, économiques de celui qui les étudie. De ce fait, nous nous contenterons de cette définition de la normalité.

Enfin, ce côté normatif au concept d'inclusion permet donc de noter qu'il ne va pas de soi d'inclure l'ensemble des singularités au sein des sociétés. C'est là que l'étude de la déviance vient jouer un rôle important. En effet, malgré une volonté de tendre de plus en plus vers une société « tous uns » (Abensour, 2014, cité dans Pillant, 2019), où chacun à une place, certaines singularités qualifiées de déviantes ne seront pas acceptées pour une majorité. Ce que le psychiatre français Jean Furtos souligne, c'est que nos sociétés ont « *des forces d'exclusion quasi objectives (...) des forces qui tendent à mettre au-dehors. Excludere, c'est mettre au-dehors, empêcher de rentrer (tout comme « inclure », c'est empêcher de sortir)* » (p.25). Ces forces peuvent engendrer chez certains individus un syndrome d'auto-exclusion, car la détresse dans laquelle il se trouve n'est pas reconnue. Cela engendre un sentiment d'exclusion qui est qualifié par le psychiatre comme « *ce sentiment terrible de ne plus faire partie du groupe des humains.* » (Furtos, p.25). Selon lui, ce syndrome est le résultat d'une triple perte de confiance : en soi, envers autrui et en l'avenir. Sur le plan social, ce syndrome consiste « *à être objectivement exclu du travail, du logement, de la culture, de la citoyenneté et (le cas échéant) de son pays* » (p. 118). Sur le plan psychique, cela renvoie au sentiment d'être exclu. En se coupant du monde, l'individu en plus de se couper des autres, se coupe également de lui-même. La précarité sociale est un bon exemple pour expliquer ce phénomène.

En guise de conclusion, nous retiendrons que le concept d'inclusion valorise la pensée d'individus pluriels et singuliers. L'idée centrale de ce concept est de sortir de l'idée d'une

société homogène et unifiée, où les individus s'intègrent aux normes dites majoritaires en ignorant les différences. La société est donc vue comme association de singularités hétérogènes où les normes ne sont pas figées, mais doivent sans cesse être discutées, réfléchies, modifiées (Pillant, 2019). Néanmoins, le concept de normes reste omniprésent dans l'ensemble des sphères de la société. Lois, règles, codes sociaux, ou encore, chartes sont tant de termes qui posent une manière de se comporter qui peut s'apparenter à une norme à adopter. De ce fait, en partant du principe que la société tend à valoriser l'inclusion, on voit que le concept normatif s'impose dans la plupart des sphères sociétales. Un bel exemple pour illustrer cela, c'est le cas des consommateurs de drogues, des personnes migrantes ou encore des personnes sans-abri. La sociologie de la déviance permet d'appréhender ces différentes notions et de travailler ce concept normatif.

2.2.L'apport de l'éthique du care

Dans cette réflexion sur la manière d'appréhender la problématique proposée au début de ce chapitre, la notion de vulnérabilité est importante à définir. Pour cela, nous allons partir des apports proposés par l'éthique du *care*, notamment avec Fabienne Brugère.

Brugère (2022) propose le concept de « care » pour défendre la conception d'un individu relationnel, qui a besoin du soutien de l'autre pour avancer, un individu qui vit dans une société des solidarités. Néanmoins, les sociétés néolibérales imposent de plus en plus la position d'un individu « entrepreneur et souverain », imaginent l'individu comme un être solitaire et autoconstruit, responsabilisent l'individu. Cet individualisme valorise le chacun pour soi au détriment de la relation à l'autre, il accentue les inégalités. Cela relève, selon l'auteur, d'une fiction. L'éthique du care, mise en lumière dès les années 80 par les féministes, a pour objectif de défendre la nécessité de faire communauté, porte l'idée d'une responsabilité collective face aux relations de domination et défend un principe de collectivité face aux différentes formes de vulnérabilités vitales, socio-économiques ou encore, écologiques (Brugère, 2022 ; Gilligan, 1982, cité dans Brugère, 2010). Pattaroni (2011) ajoute que la promesse du *care* est aussi de rendre digne l'individu vulnérable et dépendant à travers des relations qu'ils nouent avec autrui. En plus de s'intéresser aux individus, l'éthique du *care* s'intéresse également aux institutions qui travaillent avec les publics les plus vulnérables, les institutions dites de premières lignes (Brugère, 2022).

La notion de *care*, dont la traduction française est « prendre soin » dans un souci de l'autre, s'oppose à celle de *cure*, guérir, avec une visée curative. Cette seconde notion suggère la perte de la santé et la volonté de pouvoir la retrouver. Tandis que le *care* renvoie à « la vie ordinaire », « *visé la relation éthique et politique, et élabore une responsabilité collective pour lutter contre les relations de domination* » (Brugère, 2022, p. 4). Cela décrit suffisamment bien la raison pour laquelle les Lieux de liens s'inscrivent dans cette éthique, puisque leur visée n'est pas de guérir, mais bien de prendre soin de l'autre par le lien.

Dans cette notion de *care* est très présente la notion de vulnérabilité. Quand la tendance générale est d'attribuer des vulnérabilités à certains individus, plusieurs chercheurs tendent à s'accorder sur le fait que chaque individu est porteur de vulnérabilités (Ibos et al., 2019 ; Brugères, 2022 ; Pattaroni, 2011). Joan Tronto (2009, cité dans Brugère, 2022, p. 7), par exemple, dira « *qu'au cours de notre vie, chacun de nous passe par des degrés variables de dépendance et d'indépendance, d'autonomie et de vulnérabilité* ». Mais le *care*, au-delà de cela, s'inscrit dans une volonté d'accepter les singularités dissonantes, vise « *l'appréhension du désir d'agir d'individus qui ne peuvent ou ne veulent plus désirer ni agir.* » (Brugère, 2022, p.15). Ibos et al (2019) ajoutent que l'éthique du *care* remet en question « *ce qui fait capacité* » (p. 12). Ce courant de pensée accorde à chaque individu la place de pourvoyeur et celle de destinataire de *care*, sans que l'un empêche l'autre.

Les institutions sociales, et particulièrement les travailleurs sociaux, s'inscrivent dans cette éthique du *care* pour accueillir les vulnérabilités et travailler leurs compétences que Brugère (2022) qualifie « *art de la relation* ». Les travailleurs construisent le lien à l'autre pour lui permettre d'être visible, audible, le considérer comme un égal. Dans cette relation, la vulnérabilité et la dignité de l'autre font partie du travail. Pour la chercheuse, le *care* est aussi sollicitude. Compris dans ce sens-là, le *care* est alors considéré comme « *un talent ou une aptitude à prendre en charge une vie dépendante, un corps fragile ou diminué, plus ou moins viable* ». À cela, Emmanuel Levinas (1974, cité dans Biétlot, 2022, p. 19) disait voir « *(...) dans l'apparition d'autrui et de sa vulnérabilité une injonction à lui répondre (ne pas l'éviter, le nier) et à répondre de lui (en être responsable)* ». Néanmoins, Brugère (2022) souligne deux choses. D'abord, ce talent ne doit pas mener à « *un sacrifice de soi déstabilisant* » (p. 10). Ensuite, la double position des individus - sujet de droit et sujet de besoins - sont parfois empêchés. Cet exercice de la sollicitude permet un décentrement de soi pour s'ouvrir aux autres,

dans une visée de l'accompagner dans sa souffrance, en dévoilant une capacité à se soucier d'autrui (Brugère, 2010).

En plus de cela, dans cette notion de *care* s'inscrit celle de l'hospitalité. L'hospitalité au sens où elle se rapporte à l'éthique est « *cette loi inconditionnelle, singulière et universelle à la fois, qui commanderait d'ouvrir les portes à chaque un et chaque une, à tout autre, à tout arrivant, sans question, sans identification même, d'où qu'il vienne et quel qu'il soit* » (Derrida, 2007, cité dans Bietlot, 2022, p. 20). La gratuité, l'ouverture à l'altérité et l'inconditionnalité sont les ingrédients principaux d'une éthique de l'hospitalité (Bietlot, 2022). Muriel Rosello (2004, cité dans Bietlot, 2022, p. 76) souligne que pour qu'il y ait hospitalité, les individus en relation doivent accepter la « *possibilité inconfortable et douloureuse d'être changé par la présence de l'autre* ». Bietlot ajoute également que l'hospitalité, lorsqu'elle s'inscrit dans le milieu de vie de l'individu, « *ouvre la possibilité de contextualiser la souffrance au lieu de la réduire à une fragilité ou à une défaillance individuelle* » (2022, p. 92).

Avant de conclure, il semble important néanmoins d'aborder l'institutionnalisation de la notion de *care*. Bietlot (2022) fait la distinction entre les deux notions suivantes : « institué » et « institutionnalisable ». Institué revient à introduire du nouveau, proposer de nouvelles pratiques quand l'institutionnalisation renvoie à ce qui est déjà existant, figé, dépersonnalisé. Cette tension entre institué et institutionnalisation est importante à définir puisqu'une fois qu'une pratique instituée est proposée, il y a toujours le danger qu'elle s'institutionnalise. Cette tension est très présente avec la notion d'hospitalité, notamment, puisque si elle se fige, elle perd toutes les ressources qu'elles portaient au départ. Avec le *care*, on arrive également dans cette tension entre instituer des pratiques de *care* au sein des institutions et le danger qu'elles en deviennent institutantes, c'est-à-dire figées et moins réfléchies. Puisque le *care* suppose le lien à l'autre, la reconnaissance de la vulnérabilité et de la dépendance de tout un chacun, lorsqu'il est institutionnalisé, le danger est qu'il tente de s'inscrire dans la visée néolibérale d'un individu autonome et responsable (Pattaroni, 2011).

Enfin, l'approche du *care* permet de repenser le lien à l'autre dans une visée genrée, mais plus encore, à travers l'idée générale que la dépendance et la vulnérabilité, propices à l'exclusion de certains groupes d'individus, sont en fait, des éléments communs à l'ensemble des individus. Dans cette idée, les Lieux de liens semblent être des endroits propices à la création d'un lien familial, du lien à autrui. Néanmoins, le danger d'institutionnalisation doit être sans cesse en

tension. C'est pour cette raison qu'il semblait important d'aborder cette éthique du *care* qui, aujourd'hui, fait partie intégrante du système social de santé, et particulièrement au sein des Lieux de liens.

2.3.Conclusion

Maintenant que le contexte théorique est posé, on peut identifier les liens évidents entre ces concepts proposés et la problématique étudiée dans cette recherche. Pour rappel, la question étudiée dans ce travail est la suivante : ***comment les Lieux de liens participent-ils au processus de désinstitutionnalisation des soins dans le secteur de la santé mentale ?***

Tout d'abord, la sociologie de la déviance et l'éthique du *care* sont deux courants théoriques distincts, mais, qui, dans ce contexte, tendent à être complémentaires. En effet, la sociologie de la déviance vient poser des concepts généraux comme ceux de normativité, d'inclusion et d'exclusion tandis que les théories du *care* viennent développer les concepts de faire communauté, de vulnérabilité et d'hospitalité. Tous ces concepts sont essentiels pour étudier les Lieux de liens, puisqu'ils font partie de la manière dont ces espaces se décrivent.

Ces courants théoriques vont me permettre, dans la suite de ce travail, d'aborder la question des Lieux de liens d'un point de vue à la fois communautaire et singulier. En effet, ce travail ne tentera pas de créer, à nouveau, des catégories dans lesquelles ranger les individus. Il voudra plutôt souligner la singularité des situations et des individus. Cela permettra alors de mettre en lumière le côté communautaire de ces institutions.

De plus, ce travail tentera également de prendre un regard inclusif et non normatif. Bien que socialement ancrée comme chercheuse, je tenterai de garder un regard réflexif multidimensionnel afin d'éviter d'induire des problématiques qui me sont propres. Au-delà de ma position de chercheuse, les Lieux de liens tendent à valoriser cette éthique du *care* en valorisant le lien au-delà du soin. Comme mentionné dans un point précédent, ils ne se définissent pas nécessairement comme des lieux de soins. Ce travail tentera également de mieux appréhender ce positionnement.

Ensuite, nous pouvons directement identifier que l'inscription des Lieux de liens dans le secteur de la santé mentale globale, mais aussi, dans un système alternatif des soins de santé mentale,

invitent ceux-ci à probablement être en contact avec une population vulnérable, ou même déviante, au sens de Howard Becker. En effet, les Lieux de liens sont des espaces d'accueil à bas-seuil d'accès où l'accueil est dit inconditionnel. Cela constitue un des fondements de la problématique de cette recherche qui sera éclairée au regard des deux courants théoriques proposés. Notons tout de même que ces espaces d'accueil sont, pour certains, vulnérables sur le plan financier et pour tous, plutôt déviants de la norme majoritaire des institutions. Ils s'inscrivent dans un courant dit « antipsychiatrique » et se qualifient « d'aliène » dans le secteur de la santé mentale. En effet, ils ont tous des sources différentes de financement, des modes de fonctionnement différents, des règles différentes, une population différente, etc. Dès lors, nous pouvons d'ores et déjà dire que ces notions ne se rapportent donc pas uniquement aux individus qui les fréquentent, mais également aux lieux en eux-mêmes.

Enfin, ces lieux promeuvent la co-gestion, la co-responsabilité afin de permettre le vivre ensemble et le faire communauté. Au regard de cela, les concepts d'inclusion et de normativité sont primordiaux. C'est pour cette raison qu'il semblait incontournable de les inclure dans le cadre théorique de cette recherche. D'ailleurs, ce travail tentera de mettre en lumière la manière dont le communautaire fonctionne au sein de ces lieux et ce que cela génère. Au regard de tout cela, ce travail visera à répondre à la question d'inclusion des individus au sein de ces lieux en regard des théories du *care* et de la sociologie de la déviance.

Méthodologie

Pour réaliser ce travail, j'ai employé différents types de méthodologies que je vais présenter dans ce point. Ces méthodologies m'ont permis, pour certaines, de nourrir ma réflexion, et pour d'autres, de construire l'analyse de ma recherche. Elles m'ont toutes donné un point de perspective différent qui a enrichi ce travail. Le premier chapitre parlera de la méthode de l'observation participante et à découvert. Cette méthode a été employée au sein de deux espaces : Les Lieux de liens et les ateliers de recherche contributive. Ensuite, j'aborderai les méthodes employées pour réaliser les entretiens auprès des membres. Ces méthodes sont au nombre de deux : le *focus group* et l'entretien semi-directif. Et enfin, je parlerai de ma posture de chercheuse et travailleuse sociale.

1. *Observations participantes et à découvert*

La première méthodologie décrite dans le cadre de cette étude est celle de l'observation directe et participante. J'ai eu l'occasion de travailler cette méthode dans deux contextes de recherches différents. Pour cela, je commencerai par décrire en quoi cette méthode de recherche consiste et les limites rencontrées sur le terrain dans le cas de mes observations au sein de deux Lieux de liens différents : le Club Norwest et l'Espace 51. Ensuite, je décrirai plus spécifiquement les deux terrains de recherche dans lesquels je me suis rendue. Enfin, je parlerai brièvement de mon second terrain d'observation, les ateliers de recherche contributive dans le cadre du projet « Lieux, liens et images ».

L'observation en recherche sociologique a pour objectif de rentrer en contact avec la population directement sur le terrain, « (...) pour chercher à rendre compte d'une configuration globale d'acteurs et de relations. » (Chauvin et Jounin, 2012, p.143). En choisissant cette méthode, l'idée est de sélectionner une problématique de recherche et d'observer comment les choses se déroulent dans la réalité. (Chauvin et Jounin, 2012). Selon Tétreault (2014), l'observation dite participante est une forme « (d)'observation directe (in situ ou in vivo) des agissements et des interactions d'individus dans leur environnement quotidien par un chercheur, qui devient l'observateur » (p. 2). Il y a une volonté du chercheur de s'intégrer à la routine du groupe étudié, de s'immerger entièrement dans son contexte de recherche, et de participer aux activités proposées. L'observation nécessite d'employer ses cinq sens et sollicite le chercheur dans son intégralité (Arborio et Fournier, 2021). Selon Chauvin et Jounin (2012), c'est « (...) une

méthode essentielle pour donner accès à ce qui se cache, retracer l'enchaînement des actions et des interactions, ou encore saisir ce qui ne se dit pas ou « ce qui va sans dire ». » (p.145). C'est également ce qu'Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier (2021) soulignent. Selon eux, cela permet d'identifier « *le contenu réel du travail en marge des règles qui l'encadrent* » (p. 17). Il était intéressant avec les Lieux de liens d'identifier la manière dont ces lieux se qualifient et de voir ce qui était réellement soutenu en leur sein. Aussi, ces observations avaient pour objectif de rentrer en contact avec les membres des Lieux de liens pour mieux appréhender la manière dont ces lieux fonctionnent globalement.

Ce type de méthode présente différents risques. Premièrement, lorsque l'observation se restreint à un lieu spécifique, cela peut représenter une limite si on ne prend pas en compte l'existence entière des acteurs en présences, c'est-à-dire leur trajectoire de vie. Chauvin et Jounin (2021) ajoutent que « *c'est en rapportant les pratiques observées simultanément à la scène sociale et à la trajectoire des acteurs qu'on peut parvenir à éviter un tant soit peu, même au sein d'un site unique, les illusions topocentriques liées à la localisation inévitable de l'observateur* ». (p. 163). Le chercheur doit lui aussi identifier sa trajectoire de vie pour alimenter sa réflexivité et ses observations. Deuxièmement, le chercheur ne peut pas outrepasser la réflexivité des acteurs eux-mêmes. Cela serait faire « *illusion d'une exclusivité réflexive* » (Chauvin et Jounin, 2021, p. 164)

Aussi, la manière de documenter son observation doit s'intéresser aux « *influences socioculturelles et interpersonnelles* », et faire ressortir « *les actions, pensées et sentiments exprimés* » par les personnes présentes (Tétreault, 2014, p. 4). Selon la même auteure, les notes descriptives et réflexives doivent être distinctes et il faut identifier les déterminants spatio-temporels dans lesquels les événements ont eu lieu (Tétreault, 2014). Arborio et Fournier (2021) soulignent qu'un élément primordial est la mémoire qui s'allie à une « *quête permanente de cohérence, de compréhension et d'interprétation* » (p. 49). Pour les auteurs, les notes sont un mélange de description, de réflexivité et d'analyse. Chauvin et Jounin (2012) ajoutent que la prise de notes sur le fait peut engendrer la méfiance des personnes enquêtées et orienter leur comportement. Arborio et Fournier (2021) indiquent que lorsque la prise de note n'est pas possible, un écrit doit résulter après chaque temps d'observation, et que les notes peuvent être reliées entre elles. Dans les Lieux de liens, la prise de note aurait engendré la méfiance. De ce fait, j'ai choisi de prendre mes notes après mes temps d'observation, sauf lorsque la situation

se prêtait directement à la prise de notes (réunion collective, activité où la prise de note est légitime, etc.).

Je suis arrivée dans les lieux avec ma casquette de chercheuse et les personnes présentes connaissaient les raisons de ma présence. Cela veut dire que j'étais dans une observation à découvert (Chauvin et Jounin, 2012). Aussi, travaillant dans le réseau depuis quelques années, j'avais déjà été identifiée comme travailleuse par certaines personnes. De ce fait, je n'ai pas envisagé d'être incognito. Ce choix peut présenter une limite au sens où les personnes enquêtées peuvent être perturbées par la présence d'un enquêteur ou, éventuellement, modifier leur manière d'agir. Plusieurs auteurs s'accordent sur le fait que cela dépend du temps et de la manière. Selon Chauvin et Jounin (2012), ce type de méthode n'empêche pas la place de l'informel et la possibilité de « *se faire oublier* » comme chercheur avec le temps (p. 149). Arboro et Fournier (2021) soutiennent également cela et ajoutent que les préoccupations quotidiennes des personnes ont parfois plus de poids que la présence d'un enquêteur.

A- Temps dans deux Lieux de liens

Maintenant que le contexte spécifique lié à cette méthodologie a été posé, revenons sur le choix des deux Lieux de liens dans chacun desquels j'ai eu l'occasion de me rendre à dix reprises environ. Mes temps d'observation variaient de plusieurs heures à une journée, selon mes disponibilités et les ouvertures des lieux. Ces temps se sont déroulés entre septembre 2023 et janvier 2024 pour le Club Norwest et entre octobre 2023 et janvier 2024 pour l'Espace 51.

Suite aux discussions avec mes promoteurs de mémoire et avec mes maîtres de stage, j'ai choisi de porter mon attention sur deux Lieux de liens dits généralistes mis en place à la suite d'une initiative, à priori, non-politique, ancré dans le temps et l'espace avant même qu'on parle de ces projets. C'est pour ces différentes raisons que j'ai choisi de m'intéresser au Club Norwest et à l'Espace 51. Revenons brièvement sur l'histoire de chacun de ces lieux.

Le Club Norwest est né d'une initiative collective d'institutions du secteur de la santé mentale sur la commune de Jette. Ces institutions se sont réunies, avant la mise en place de la réforme 107, afin de réfléchir ensemble à un projet commun. L'idée d'un lieu d'accueil bas-seuil est alors apparue comme nécessaire par une série d'acteurs de terrain. Le concept était notamment inspiré du bric-à-brac de Tournai et des Groupe d'Entraide Mutuelle en France. Très vite, les institutions se sont mises ensemble pour trouver un lieu, qui est toujours le même aujourd'hui,

et pour assurer la viabilité financière du Club. En effet, le Club a démarré sans subside, c'est le réseau qui a permis au club d'exister au moyen de virements mensuels. La clinique Sans Souci, qui détachait un mi-temps pour la coordination du club, s'est également portée garante de payer loyer et charges pendant trois ans. Avant la fin des trois ans, un subside facultatif est arrivé et a permis de pérenniser un peu plus le Club. Cependant, le club fonctionnait toujours avec des détachés de structure, il n'avait pas d'équipe propre. Grâce aux subsides du PRR, le Club a pu engager une équipe propre et pérenniser un peu plus son existence. Aujourd'hui, le club fonctionne grâce aux subsides des politiques, avec une équipe propre de trois travailleurs à quatre-cinquième temps et toujours des détachés d'autres structures (Xavier, EI⁵).

Ensuite, le 51 de la rue Thiéfry, habité par l'ASBL l'Heure atelier depuis plusieurs années maintenant, était également habité par le projet Psyc'art avant 2010. Cette année-là, le projet Psyc'art s'est interrompu et citoyens, artistes ou pas, en souffrance ou non, et travailleurs se sont questionnés sur l'avenir du lieu à Schaerbeek (Charles et Caroline, EC⁶). Depuis plusieurs années déjà, le réseau psycho-médico-social souhaitait mettre en place un lieu « *qui accueille des personnes en souffrance mentale tout en étant ouvert à la cité* » (Devlésaver, 2022). C'est de cette volonté commune, et de la disponibilité du lieu que l'Espace 51 est né, en créant « *les conditions de possibilité d'une co-construction où chaque citoyen – en souffrance ou pas – devienne co-acteur/fondateur de ce lieu, partenaire à part entière.* » (Devlésaver, 2022). L'Espace 51 se voulait donc être un lieu non stigmatisant, non imprégné des termes propres aux institutions psychosociales, un lieu à part où les singularités sont reconnues et acceptées. Aujourd'hui, l'Espace 51 est un « *espace interinstitutionnel et citoyen non standardisé* » (Devlésaver, 2022). Il cohabite toujours avec l'ASBL l'Heure atelier qui se trouve littéralement, à la porte d'à côté.

B- Atelier de recherche contributive : projet « Lieux, liens et images »

Comme mentionné en introduction, j'ai eu l'occasion de m'intégrer au projet de film intitulé « Lieux, liens, images ». Quand il a été pensé, ce projet avait pour objectif d'interroger les liens au sein des espaces d'accueil Lieux de liens, la manière dont ils sont vécus et maintenus. Ce projet a pour ambition d'étudier la question des liens par le biais du cinéma. Pour cela,

⁵ Entretien individuel

⁶ Entretien collectif

chercheurs et cinéastes se sont associés pour construire un projet innovant et ancré dans le réel, un projet de film contributif où tout un chacun a une place à prendre.

Sur ce projet, j'ai particulièrement eu l'occasion de prendre part au temps de recherche contributive qui a eu lieu à deux reprises en 2023. C'est particulièrement sur cette troisième phase que j'ai eu l'occasion de collaborer avec Sophie Thunus pour organiser ces moments et d'y prendre part avec une casquette d'observatrice participante. Ces journées étaient ouvertes aux membres, aux travailleurs et à plusieurs chercheurs extérieurs. Le premier atelier avait pour ambition d'ouvrir la parole des participants, peu importe la casquette qui lui était attribuée, sur la notion de lien et sur une définition des Lieux de liens. À travers leurs expériences et leur imagination, les participants ont pu partager différents concepts et différentes anecdotes riches de sens. Le second atelier se voulait de comprendre particulièrement quatre éléments : (1) leur émergence, (2) les personnes qui les fréquentent, (3) les freins et leviers qui permettent de les décrire et, (4) une description des lieux pour les personnes extérieures.

A contrario de mes temps d'observation au sein des Lieux de liens, j'ai eu l'occasion de prendre des notes directement au moment des moments de discussions puisque cela s'y prêtait. Ces notes ont ensuite été réécrites peu de temps après. Néanmoins, bien que très riches en réflexivité, ces temps d'observation participante et, à découvert, m'ont permis de rentrer en contact avec la population et de construire la problématique de ma recherche. Ils ne seront pas particulièrement présents dans mon analyse.

2. *Entretiens collectifs et individuels*

Le second type de méthodologie employée est l'entretien en face-à-face, collectif ou individuel. Dans ce point, les atouts et inconvénients de ce type de méthodologie seront décrits.

Tout d'abord, l'ensemble des entretiens ont été menés sous une forme semi-directive. Cela consiste à préparer un guide d'entretien au préalable et de poser une série de questions organisées dans l'ordre du discours des intervenants. Ce type d'entretien, selon Berthier (2010, cité dans Sauvayre, 2021, p.13), « *combine attitude non directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et projet directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance* ». C'est un type d'entretien particulièrement utilisé lorsque le domaine de recherche est spécifique. Ce sont des entretiens qui durent entre 30 minutes et

2 heures. Dans le cas de mon étude, j'ai réalisé des entretiens collectifs et individuels de manière semi-directive. Revenons plus spécifiquement sur chacune de ces méthodes.

A- La complémentarité des modes d'entretiens

L'entretien collectif est un mode d'entretien qui permet « *de saisir les prises de position en interaction les unes avec les autres et non de manière isolée.* » (Duchesne et Haegel, 2008, p. 35), de les étudier directement dans des interactions sociales dynamiques et d'identifier plus clairement les accords et désaccords. Duchesne et Haegel (2008) continuent en soulignant que « *L'entretien collectif permet d'accéder au sens commun, aux modèles culturels et aux normes* » (p. 36). C'est un moyen d'identifier des opinions de groupe et des expériences vécues par ce groupe selon le sujet de recherche (Sauvayre, 2021)

Enfin, les entretiens collectifs nécessitent de déterminer différents critères : la taille du groupe et sa nature. Premièrement, le nombre de personnes dans le groupe dépend de l'étude menée. La plupart des chercheurs s'accordent sur des groupes de plus de 2 personnes, idéalement constitués entre 5 et 10 personnes afin que les discussions soient riches et l'animation gérable (Duchesne et Haegel, 2008). Dans le cas de mes entretiens, les groupes étaient composés de 2 à 5 personnes maximum. Des groupes de petites tailles permettent « *(d')analyser plus finement les processus d'interactions individuelles qui sont à la base des processus de construction sociale du sens (...)* » (Duchesne et Haegel, 2008, p.53).

Deuxièmement, les groupes dépendent également du type de recherche menée. Ils peuvent être composés de personnes se connaissant ou non ; issues d'un même contexte local ou institutionnel, ou non (Duchesne et Haegel, 2008). Dans le cas de ma recherche, les personnes composant les groupes étaient familières entre elles puisque issues du même Lieu de liens et familières avec le lieu en présence puisque l'ensemble des entretiens se sont déroulés dans les Lieux de liens fréquentés par ces personnes. Cela tend donc à aller vers « *l'homogénéité sociale* » du groupe qui est une règle importante selon Duchesne et Haegel (2008) en vue « *de favoriser la prise de parole de chacun* » (p. 47). Les auteures ajoutent également qu'il est intéressant de construire des groupes ayant une composition homogène, mais se distinguant les uns des autres (Duchesne et Haegel, 2008). Dans le cas de mes entretiens, cela s'est fait de manière assez spontanée et non contrôlée.

Pour constituer ces groupes, il faut toujours passer par un temps de prise de contact. Selon Duchesne et Haegel (2008), cela peut se faire par l'intermédiaire d'une institution. Dans mon

cas de figure, cette prise de contact s'est faite en parallèle à mes temps d'observation dans les Lieux de liens. Pour le Club Norwest, j'ai introduit ma demande lors de la réunion d'activité du lundi matin. Tandis qu'à l'Espace 51, j'ai introduit ma demande lors de l'assemblée participative, qui a lieu une fois par mois. Les inscriptions étaient volontaires et spontanées. Dans les deux lieux, j'ai proposé cette activité dans le courant du mois de janvier. J'ai également été vers les personnes avec qui un lien s'était déjà établi avec moi vu ma présence répétitive répétée depuis plusieurs mois.

En parallèle à ces entretiens collectifs, j'ai mené des entretiens individuels. Selon Duchesne et Haegel (2008), ces deux méthodes sont complémentaires et le choix de l'une ou l'autre dépend de : « *si l'on cherche à recueillir le plus d'informations ou des éléments très approfondis à l'échelle individuelle, mieux vaut procéder à des entretiens individuels : tandis que si l'on vise la dimension sociale et collective des systèmes de significations, mieux vaut avoir recours à des entretiens collectifs.* » (2008, p. 53). Les entretiens individuels permettent d'étudier « *les systèmes de valeurs des individus, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc.* » (Quivy et Van Campenhoudt, 1995, p. 196). À l'inverse d'un entretien collectif, la pression collective est moins présente au sein des entretiens individuels (Sauvayre, 2021).

J'ai choisi d'utiliser les deux méthodes pour deux raisons principales. D'abord, pour donner l'opportunité à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer. La population étudiée s'inscrit majoritairement dans un parcours de santé mentale, et les Lieux de liens n'obligent pas les membres à parler de leur parcours. De ce fait, je souhaitais rentrer dans ce processus sans imposer aux membres l'obligation de le faire en groupe. La seconde raison est plutôt d'ordre organisationnel : il est difficile de prévoir les entretiens. Dès lors, ceux-ci se sont surtout déroulés de manière spontanée et non prévisible. Cela n'a pas favorisé la mise en place de plus d'entretiens de groupe. Concrètement, j'ai mené 5 entretiens collectifs et 7 entretiens individuels. Mes analyses portent sur le témoignage d'une vingtaine de personnes.

Duchesne et Haegel (2008) soulignent que les deux méthodes peuvent être complémentaires, et notamment, lorsque les entretiens individuels sont des moyens d'aller plus loin avec certains participants des entretiens collectifs. Dans cette recherche, les entretiens individuels et collectifs ont été menés systématiquement avec des personnes différentes. Enfin, notons que les entretiens collectifs étaient privilégiés aux individuels pour les raisons mentionnées plus haut.

B- Organisation de ces temps d'échanges

Au niveau de l'organisation de ces temps d'échanges, trois éléments sont à prendre en compte selon Duchesne et Haegel (2008) : le choix du lieu, le temps d'entretien et l'enregistrement. La question du lieu a déjà été évoquée dans un paragraphe précédent. Une limite possible au lieu choisi est sa non-neutralité. En effet, les entretiens ont été menés au sein des lieux interrogés par la recherche. Les salles employées pour les entretiens collectifs dépendaient des espaces disponibles au moment des entretiens. Cependant, Duchesne et Haegel (2008) soulignent que ces deux éléments de contexte ne représentent pas toujours une limite, les recherches se contredisent sur le sujet. Ensuite, les entretiens ont tous duré entre 30 minutes et 1 heure. Il n'y a rien de fixe quant à la durée des temps d'échanges selon Duchesne et Haegel (2008), bien qu'eux aient compté plus de 2 heures pour réaliser leurs entretiens, d'autres chercheurs disent compter entre 1 et 2 heures (Morgan, 1997, cité dans Duchesne et Haegel, 2008). Enfin, l'ensemble de mes entretiens ont été enregistrés et retranscrits en vue d'être analysés. L'ensemble des participants ont marqué leur accord oral avant que l'enregistrement démarre.

Puisque ces entretiens ont été menés sous une forme semi-directive, j'ai choisi d'utiliser le même guide (Annexe 1) que j'ai parfois adapté selon le type d'entretien. Mon guide d'entretien se divisait en deux temps : des questions organisationnelles et des questions réflexives. Dans le cas des secondes, une activité était prévue avec le jeu de cartes Dixit afin accéder davantage au conceptuel et se détacher du concret. Cela a été choisi afin que les discours soient plus élaborés et diversifiés. Cette activité n'a pas systématiquement été menée dans le cadre des entretiens individuels. Le risque avec un guide d'entretien est de rendre la discussion moins naturelle (Sauvayre, 2021). J'ai tenté au mieux de connaître mes questions et de les poser de manière suffisamment spontanée et détachée de mon guide.

Les deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Notons que dans les deux cas de figure, l'enquêteur doit adopter une posture de neutralité discursive et non verbale. Ces deux formes de neutralité invitent le chercheur à se garder d'exprimer des points de vue, des postures, des regards, qui porteraient un jugement durant l'entretien au risque d'orienter les réponses des personnes enquêtées (Sauvayre, 2021).

Enfin, j'ai choisi d'analyser ces entretiens sous forme d'une analyse thématique. Pour cela, il convient de déterminer différents thèmes transversaux à l'ensemble des entretiens et d'établir une grille mettant en lien ces thèmes et les entretiens (Alami et al., 2019). La répartition thématique et le récapitulatif des entretiens sont disponibles en annexe 2.

3. *Subjectivité de chercheuse*

Dans ce dernier point, il me semblait important d'élaborer une brève description de ma position de chercheuse dans cette recherche afin d'être entièrement transparente sur ma démarche. Cela fait plus de deux ans que je suis travailleuse sociale dans une institution bruxelloise psycho-médico-sociale à destination des personnes concernées par une problématique de consommation, la Maison d'Accueil Socio-Sanitaire. Cette expérience professionnelle est le point de départ de ma réflexion sur les Lieux de liens puisque l'institution a été financée comme Lieux de liens à la suite de la crise sanitaire. Par ce biais-là, j'ai eu l'occasion de me rendre aux rencontres inter-Lieux de liens, mis en place depuis plus de trois ans maintenant, et de rencontrer le public étudié avant même d'avoir démarré ma recherche.

J'ai choisi de nommer cette expérience professionnelle afin d'être la plus transparente possible sur ma démarche de chercheuse dans le cadre de ce travail et sur l'orientation prise par mon analyse. Bien que Girard et al. (2015) soutiennent que « *toute démarche de recherche qualitative, du choix de l'objet de recherche jusqu'à la diffusion des résultats, est fondée sur la subjectivité* » (p.1), j'ai choisi « *de l'accepter, de l'utiliser et de l'embrasser comme donnée de recherche* » (p. 1) plutôt que de tenter de l'éviter. Pour les chercheurs, « *La subjectivité s'inscrit ultimement dans le Soi sensible et donne alors au chercheur la possibilité d'augmenter son acuité d'écoute de son Soi et du Soi de l'autre au cours de la recherche, s'ouvrant à une connaissance davantage sensible et proche des réalités en sciences humaines.* » (Girard et al., 2015, p. 64). C'est comme cela que, pour moi, ma subjectivité de chercheuse de par ma position de travailleuse sociale également, amène une sensibilité supplémentaire à cette recherche et oriente probablement en partie mon propos. Aussi, Genard et Roca i Escoda (2019) soulignent la multiplicité des identités du chercheur. Même sans avoir un autre emploi, un chercheur est un acteur moral et est guidé par ses propres intérêts de recherche. C'est également en cela que sa subjectivité est mise en jeu.

Dès lors, ma position de chercheuse et de travailleuse sociale est perçue, dans le cadre de ce mémoire, comme un atout à ma compréhension du secteur et à ma recherche. Néanmoins, je tenterai au fil du travail de garder un regard dégagé de ma position de travailleuse sociale puisque mon sujet d'étude ne concerne pas directement le public que j'accueille, comme nous le verrons plus tard.

Analyse et discussion

Cette partie d'analyse et de discussion se divisera en trois temps. Premièrement, une analyse transversale des différents éléments relevés lors des entretiens à travers cinq grandes thématiques : l'accueil, le public, la co-gestion, les activités et les règles. Deuxièmement, nous reviendrons sur une proposition de définition des Lieux de liens comme évoquée dans l'introduction. Et enfin, une discussion autour de la question de recherche, des théories déployées en début de travail et des éléments d'analyse. Cela nous permettra de répondre à la question de recherche sur laquelle ce travail se porte : ***comment les Lieux de liens participent-ils au processus de désinstitutionnalisation des soins dans le secteur de la santé mentale ?***

Avant de démarrer, notons tout de même que les résultats présentés ici seront sur les Lieux de liens de manière générale, et non individuellement sur chacun des lieux étudiés, sauf lorsque les fonctionnements sont tout à fait différents. L'idée est de pouvoir noter ce qui rassemble les lieux à travers leurs aspects singuliers. Pour rappel, les deux lieux sélectionnés sont pour moi suffisamment représentatifs et inscrits dans le temps et l'espace que pour construire une généralisation située des Lieux de liens.

1. Analyse : place à la parole des entretiens

Dans cette première partie, l'idée est de pouvoir décrire le fonctionnement des Lieux de liens à travers le regard des membres et la manière dont ils se définissent. Pour cela, nous allons partir des différents matériaux mentionnés dans ma méthodologie pour répondre aux trois questions suivantes : pourquoi, pour qui et comment ?

Ce chapitre se divise en différents sous-points. D'abord, nous allons analyser tout ce qui se rapporte au fonctionnement de l'accueil et à l'espace dans lequel les Lieux de liens s'inscrivent. Ensuite, nous évoquerons la question du public qui arrive dans ces lieux. Dans un troisième temps, une discussion sera ouverte sur le travail de co-gestion, de co-responsabilité mené au sein de ces espaces d'accueil. Les deux derniers points aborderont les activités mises en place et la manière dont les règles sont décidées.

1.1. Accueillir et être accueilli

Dans ce premier point, nous allons aborder les manières d'accueillir, l'organisation de ces temps d'accueil, notamment pour les nouveaux venus, et enfin, les valeurs portées au sein de ces espaces d'accueil qui en font également des espaces singuliers.

1.1.1. Les manières d'accueillir

L'accueil dans les Lieux de liens est à l'image de chaque lieu : singulier. Il correspond à ce que les lieux tentent de véhiculer comme valeurs. Mais l'accueil représente également le premier point de contact avec le Lieu. Et comme le dit Lancelot (p. 2, EC), « (...) *j'avais très très peur parce que ma première expérience en hôpitaux... ça s'est mal passée quoi.* » (Lancelot, p.2). Pour cette raison, il souligne qu'il a dû s'y reprendre à plusieurs reprises pour arriver dans le lieu. L'accueil peut parfois mal se passer et générer des expériences négatives, c'est pour cette raison que les Lieux de liens portent une attention particulière à accueillir l'individu quand il arrive dans le lieu. Dans les deux lieux expérimentés, ces manières se distinguent.

Au Club Norwest, l'accueil invite systématiquement à la rencontre. C'est le premier contact avec l'accueillant, qui, dans ses missions, accueille dès la porte d'entrée, dès le retentissement de la sonnette. L'un des travailleurs du lieu souligne que : « *L'accueil est un des pôles qu'on appelle, ceux qui sont les accueillants, ils accueillent chaque personne qui sonnent et quand tu sonnes, tu es accueilli, on vient t'ouvrir la porte, il y a quelque chose d'un vrai accueil. Donc, si la porte est ouverte, le côté va et vient, tu rentres, tu sors, t'es pas accueilli, on te voit pas arriver, tu sors. Voilà, je pense que d'une contrainte, on en a fait une force.* » (Xavier, p. 17, EI). La personne qui t'ouvre a été briefée sur comment accueillir. Les permanences sont divisées en deux temps : de 10h à 13h et de 13h à 16h. Bien que l'accueil n'exige aucune obligation légale en termes d'encodage d'information, le prénom, biologique ou non, est demandé. Cet encodage a pour objectif de tenir des statistiques sur le nombre de personnes qui arrivent dans le lieu. Ce prénom est demandé « *Pour la journée ou pour l'accueil ici. Il y en a qui ont changé de prénom. Il y en a qui ont donné un prénom d'appellation, on peut dire comme ça et on les appelle comme ça ici. C'est pas grave. Son nom biologique, celui sur la carte d'identité ou s'il décide de se faire appeler autrement. C'est bien, on s'en fout quoi voilà.* » (Xavier, p. 9, EI).

Peu importe la forme d'accueil, pour Xavier (p. 16, EI) : « (...) *le plus dur est de venir et de passer la porte, que ce soit de sonner ou de pousser la porte, enfin, voilà je pense que le plus dur, c'est de passer le cap de, de dire que j'y vais et j'y suis et j'y passe, hein.* ». Il continue en soulignant que « *L'accueil dans un lieu communautaire, où pour la plupart des gens qui sont déjà dans le lieu, ces gens se connaissent, fréquentent le lieu régulièrement. Déjà, d'arriver, de sonner, de rentrer, d'avoir l'explication, de voir des gens qui se connaissent, qui s'entendent ou qui s'entendent pas, essayer de se faire une place dans le groupe, c'est déjà pas facile. Si alors en plus, il faut commencer à parler de son vécu. Euh. Purée, les gens fuient. Et puis on n'est pas là pour ça, il y a des très bons lieux qui s'occupent de tout ça.* » (Xavier, p. 9, EI). La possibilité de passer inaperçu est alors très importante. Rémy (p. 4, EI) soutient également cela lorsqu'il dit : « (...) *moi je pense que c'est un lieu où il y a des gens qui ont besoin d'être, enfin qui sont là. Donc c'est pour une raison et t'as pas besoin de savoir la raison et tout ça, c'est juste on présente le lieu, si ça te plait, ben la personne reste, si ça plait pas, la personne part.* ». Néanmoins, lorsqu'Adil décrit sa manière d'accueillir, il indique qu'il demande à la personne d'où elle vient.

Dans le second lieu, l'accueil est moins organisé, tu rentres et tu sors comme tu le souhaites, sans nécessairement rentrer en contact avec un accueillant ou un membre. Personne ne tient de répertoire des entrées et des sorties. Lors de mes observations, il arrivait régulièrement que je ne sache pas qui était responsable de l'espace d'accueil lors de mon arrivée. L'accueil à l'Espace 51 c'est : « *Faire du café, causer avec les gens, expliquer le projet, voilà.* » (Caroline, p. 6, EC). L'organisation est plus « *chaotique* » comme le dit si bien Caroline (EC), mais c'est ça qui rend le lieu également vivant, flexible et autonome.

Mon carnet de notes souligne également ces différences dans la manière d'accueillir. Quand j'arrivais au Club Norwest, il y avait systématiquement une interaction avec la personne qui m'ouvrait la porte et puis avec les membres présents dans le lieu qui m'offraient un accueil chaleureux. Tandis qu'à l'Espace 51, j'ai observé à plusieurs reprises que je me présentais brièvement puisque peu de personnes semblaient intéressées de savoir qui j'étais, ou encore, qu'il y avait beaucoup d'aller-retour des membres sans nécessairement qu'une interaction ait lieu.

1.1.2. Les temps d'accueil

Les temps d'accueil sont répartis et organisés de manière différente au sein des deux lieux. Au Club Norwest, il sera toujours possible d'accéder au lieu, il y aura toujours un accueillant sauf dans des cas exceptionnels où le club s'en va en excursion pour la journée. A l'Espace 51, l'accueil n'est pas assuré toute la journée. Cette différence est le résultat de deux choses. D'abord, l'organisation de l'accueil. Au Club Norwest, l'accueil est systématiquement assuré par un salarié accompagné soit d'un détaché d'une autre structure, soit d'un membre, portant la casquette de bénévole ou de coup de pouce (voir point 3). Tandis qu'à l'Espace 51, le manque de subside pérenne impacte la récurrence des moments d'accueil. Ils ont une permanence qui est assurée tous les mercredis par Carla, *« une membre de l'Espace 51, une citoyenne de Schaerbeek. »* (Caroline, p. 5, EC). Caroline souligne que les membres sont peu nombreux à assurer l'accueil. Elle dit : *« il y a des tentatives régulièrement, mais, c'est en général assez éphémère »* (Caroline, p. 6, EC). De ce fait, les temps d'accueil à l'Espace 51 varient selon les disponibilités des coordinateurs, la présence des stagiaires, les activités prévues et la spontanéité des membres pour se nommer responsable de l'accueil. Quand les stagiaires ne sont pas là, notamment, *« (...), y a des trous. Et bah ces trous-là ils font, ils sont censés faire appel d'air. C'est à dire que voilà, ben oui y a pas accueil, heureusement que c'est plutôt dans les belles saisons. »* (Caroline, p. 6, EC).

Une deuxième raison qui peut expliquer ces différences dans l'accueil, c'est également le bâtiment dans lequel se trouve les deux lieux. Le Club Norwest est installé dans une maison unifamiliale à 3 étages, avec un jardin, tandis que l'Espace 51 est installé dans une ancienne imprimerie qui comporte surtout deux pièces et une cour intérieure. Lorsqu'une activité a lieu dans la grande pièce de l'Espace 51, il est parfois demandé de ne pas faire trop de bruit dans la pièce adjacente, tandis qu'au Club Norwest il n'y a pas vraiment ce type d'exigence.

Cependant, les deux lieux proposent un accueil co-géré par deux accueillants, membres et/ou professionnels, afin d'assurer un soutien en cas de problème.

1.1.3. Quel accueil pour les nouveaux venus ?

Dans les deux lieux, il n'y a pas une manière d'accueillir une nouvelle personne. Dans chacun des entretiens, les personnes décrivent la manière dont eux accueillent, sans suivre un canevas type. Le point commun aux deux lieux, c'est que lors d'un nouvel accueil, la personne

responsable de l'accueil a pour mission d'expliquer le fonctionnement du lieu, des activités. Aussi, il n'est jamais nécessaire de prévenir ou de prendre rendez-vous. Tarek (p. 9, EC) souligne tout de même que « (...) *quand une personne vient et quand il y a pas d'accueillant que les participants peuvent les accueillir, présenter, faire visiter, (...) l'espace.* ». A l'Espace 51, il n'y a pas toujours un accueillant. Cela n'empêche pas les membres déjà familiers avec le lieu de présenter l'Espace et les activités, comme Rémy ou Tarek le font. Néanmoins, Caroline (p. 13, EC) souligne qu'il existe une farde pour les accueillants dans laquelle se trouvent « (...) *la charte, une fiche de membre. Des réflexions qu'on a fait sur l'accueil au démarrage du projet, qu'est-ce que l'accueil à l'Espace 51 et donc idéalement quand il y a un nouvel accueillant, on parcourt cette farde avec eux (...). On leur propose de lire ce compte-rendu. Et comme ça ils sont censés être relativement au courant. Ils ont l'organigramme aussi. Bon après on raconte pas l'organigramme à de nouveaux venus mais au moins ils sont informés quoi.* ». Elle ajoute également que c'est à ce moment-là que le nouveau membre est normalement informé sur les assemblées participatives et sur la gratuité du lieu (Caroline, p. 14, EC).

Certaines personnes soulignent également qu'elles présentent la charte du lieu et nomment les règles de base, comme Adil (p. 8, EI) : « *On présente la charte, le respect, la bienveillance. Je présente les points clés, le respect, la bienveillance.* ». Pour Ingrid, ce n'est pas nécessaire de montrer la charte à la première rencontre (p. 2, EI). Adil (p. 7, EI) ajoute également que lors d'un nouvel accueil « (...) *on lui explique bien qu'ici tout le monde est membre. Que si tu veux donc animer l'activité tu peux, proposer des sorties.* ». Ingrid (p. 2, EI) ajoute également que lorsqu'elle a présenté le lieu, « (...) *à ce moment-là, les personnes posent certaines questions et on essaie de répondre et on leur institue vraiment bien qu'ils sont libres de venir, que s'ils ont envie de rester 5 min, ils restent 5 min, 1 h, il reste 1 h, ils ont envie de rester toute la journée, ils restent toute la journée.* ». Cette notion de temps est revenue dans beaucoup d'entretiens comme un élément central à mentionner lors de l'accueil d'une nouvelle personne. Lancelot (p. 3, EC) souligne que pour lui, « *c'est trop les explications en un coup, c'est beaucoup trop. Je pense que c'est mieux qu'on s'assied et qu'on commence directement quoi.* ».

Tarek et William sont arrivés dans le cours de l'année, ils soulignent que quand ils se sont présentés à l'Espace 51, ils avaient déjà eu l'occasion de regarder en ligne les activités disponibles. Tarek (p.1, EC) souligne qu'il a posé des questions à l'un des animateurs lors de sa deuxième arrivée à l'Espace 51. Tandis que William (EI) dit qu'il avait déjà toutes les informations avant son arrivée.

1.1.4. Des espaces d'accueil porteurs de valeurs nombreuses et riches de sens

Dans ces espaces d'accueil, les membres soulignent différentes valeurs qui sont fort présentes et qui permettent également de décrire des manières d'accueillir et d'être accueilli.

Premièrement, l'ouverture du lieu. En effet, Léonie (p. 1, EC) souligne que ce qui lui plaît particulièrement dans le Lieu, c'est « (...) *que tout est ouvert, la cuisine, les courses, tout est vraiment ouvert.* ». Il y a la possibilité de choisir, de décider, de proposer. Adil (p. 7, EI) souligne également cela dans son entretien en disant que cette ouverture « (...) *est inhérente à nous.* », en d'autres mots, ça fait partie de l'essence du lieu. Sarah rejoint également cela (p. 1, EC).

Une deuxième valeur qui montre la richesse de ces espaces est le soutien des uns envers les autres et l'encouragement mutuel. Un exemple fort de cette valeur, c'est la situation expliquée par Rémy. Il raconte qu'une fois, lorsqu'il était accueillant, il y a eu une confrontation avec un autre membre, et pourtant, ça a été pour lui le meilleur moment passé à l'Espace 51. Il explique : « *Le fait de pas être seul, le fait de pas être seul à avoir vécu cette scène, le fait de pas devoir s'expliquer, pour cette scène, le fait de pas avoir été mis en question pour cette scène, c'est dément. (...) surtout le fait que j'ai tout encaissé et le fait qu'il y ait une personne qui était là pour soutenir, pour me dire ok, mais là il a dépassé les bornes. J'ai jamais eu ça dans la vie.* » (Rémy, p. 10, EI). A cet exemple, Louise ajoute « *Alors moi ma carte (ref : dixit) ce sont deux petits ours en peluche. Y en a qui a l'air tout content et l'autre tout tristounet. Et là c'est vraiment ce qui se passe au Norwest quoi quand on voit quelqu'un qui va un petit peu moins bien, on va vers lui, ça va, qu'est ce qui se passe, et cetera. Donc les gens se consolent l'un l'autre quoi. Je sais très bien qu'on n'est pas psychologue, c'est pas notre rôle mais on a quand même une attention pour celui qui n'a pas l'air d'aller bien.* » (Louise, p.18, EC). C'est d'ailleurs ce que Léonie dit faire avec Laura (p. 21, EC). Pour Oussmane (p. 2, EC, c'est également un lieu où le soutien existe et permet de « (...) *mieux se focaliser, mieux tisser nos liens.* ». Adil (p. 13, EI) soutient également cela : « (...) *Le lien, c'est fait pour que les personnes s'encouragent, ici, de ce que je vois, les gens s'encouragent entre eux quand ils créent du lien, s'encouragent dans leurs difficultés. Il y a certaines personnes qui arrivent à mieux s'encourager que d'autres, entre eux.* ». La manière dont Tarek (EC) et Tobia (EC) expriment leur inquiétude par rapport à un membre hospitalisé soutient d'autant plus ce lien des uns aux autres. Un autre exemple de cela est celui des retrouvailles de deux membres après plusieurs

semaines. Dans mon carnet de notes, je souligne que ce moment a été fort en câlins, mots doux et partage de ressentis.

Néanmoins, Tarek amène une nuance à cela. Il distingue les personnes qui veulent faire le bien, les anges, de celles qui tirent les autres vers le bas, les diables. Il dit : « *Et je pense qu'ici, il y a plusieurs anges sans ailes qui font le bien, qui aident les personnes, qui leur apprennent des choses. (...) que ça soit en atelier ou en activité, ou comment dire, en direct et qu'il y a des diables. (...) Que les diables sont des mauvaises personnes qui n'ont aucun respect envers les autres, qui, sans réfléchir, sans penser, disent des choses blessantes aux autres personnes.* » (Tarek, p. 18, EC). Il continue en disant que régulièrement, il entend des personnes qui se font des reproches ou des remarques. Ces espaces d'accueil ne sont pas des espaces uniquement positifs.

Cela mène à un troisième élément fort souligné dans ces espaces d'accueil : les énergies présentes au sein de ces lieux et la possibilité de déposer des émotions. En effet, Rémy et Ingrid soulignent cela dans leurs entretiens en parlant du besoin que ces lieux restent un environnement positif. Rémy (p. 5, EI) dit : « *Mais en fait moi, ce que j'ai absolument besoin c'est que l'énergie de l'environnement reste telle quelle. (...) que ce soit pas un truc négatif. Je le supporterai pas.* ». Ingrid (p. 5, EI) rejoint cela en disant « *Parce que je sens que ici, les ondes sont positives, les gens sont, bon. C'est que pour moi, c'est un lieu d'agrément et le club Norwest m'a apporté énormément de choses.* ». Pour plusieurs d'entre eux, ce sont des lieux où il est possible de venir déposer toutes sortes d'émotions, positives ou négatives. Louise (p. 19, EC) dit, par exemple, « *On est vraiment comme on est. Si on arrive ici, qu'on est en pleurs, on se dit, pas non je dois pas pleurer, je dois pas pleurer. Non, on pleure, voilà. Si on est de mauvaise humeur, je dis pas qu'il faut être agressif avec les gens, mais on peut dire non, je suis pas d'humeur aujourd'hui. On est comme on est, ce qu'on peut pas se permettre dans la vie de tous les jours.* ». C'est également ce que Sarah (EC) souligne dans son entretien.

Mon carnet de notes personnelles mentionne également la présence des sourires et des rires dans ces espaces d'accueil. J'ajoute également qu'au Club Norwest, il y a une forte présence de rituels pour se dire bonjour et au revoir, tout en demandant systématiquement l'accord de l'autre.

Ces espaces d'accueil semblent être des lieux qui t'acceptent comme tu es et où les émotions peuvent être déposées. Néanmoins, plusieurs membres soulignent que parfois, l'espace pour

déposer les émotions est limité puisque ce n'est pas l'objectif du lieu. Adil (p. 17, EI), par exemple, explique, que l'espace pour déposer les émotions négatives est moins grand que dans le centre de jour où il travaille également. Pour Tobia (p. 21, EC), le plus dangereux dans ces lieux, c'est que *« si tu parles des problèmes que tu as bah je t'écoute, les problèmes tombent sur moi. Et après je sais pas comment me décarcasser de ces problèmes. »*. Salomé (p. 2, EC) souligne d'ailleurs que parfois, lorsqu'elle se dépose, *« parfois ils me mettent dehors parce que je commence à parler de ça (ref: ses problèmes) et ils veulent préserver un environnement parce que je peux blesser d'autres personnes, parce que pour d'autres personnes ça fonctionne. Et donc c'est toujours le principe de la majorité. »*. Lors d'un temps d'échange dans le collectif, je souligne également qu'une membre m'a mentionné ne plus aller dans certains lieux parce qu'elle ne pouvait pas s'exprimer librement sur son vécu, les contenus négatifs étaient parfois mal appréhendés (Extrait de mon carnet de notes).

Un autre élément qui rassemble pas mal de lieux, c'est leur presque gratuité. Au Club Norwest, les repas, les boissons et certaines activités sont payantes. Un prix fixe et raisonnable est toujours posé pour les repas. Pour Xavier, c'est *« qu'il y a quand même un petit prix à payer pour que si tu t'engages, à venir par exemple à un repas, c'est le paiement qui fait l'inscription. »* (p. 16-17, EI) et éviter le gaspillage. A l'Espace 51, tout est gratuit, ou plus ou moins. Le coût d'1 euro est demandé pour les repas participatifs du jeudi matin. Mis à part cela, un cochon-tirelire est présent et doit normalement circuler pour que chacun puisse contribuer à hauteur de ses moyens. Cependant, il est récurrent d'oublier de le faire circuler.

Dans les deux lieux, l'accueil est gratuit et les activités internes également. Au Club Norwest, les activités extérieures sont plus nombreuses et généralement payantes, mais toujours à un prix fixe, qui n'est pas nécessairement le coût réel, et déterminés ensemble. En effet, Xavier (EI) souligne que les petits apports des repas et des boissons permettent des entrées financières et donc des réductions de coûts pour les plus grosses activités. Par exemple, le coût du train pour la sortie à Liège sera réduit de moitié (Xavier, p. 15-16, EI). Rémy souligne que la gratuité du lieu est un énorme avantage. Il dit : *« à partir du moment où tu sors sur Bruxelles, ou à partir du moment où tu sors en général, ça te coûte des thunes et en fait à l'Espace 51, tu viens et ça te coûte rien. »* (Rémy, p. 2, EI). Il continue en soulignant que *« (...) c'est absolument incroyable parce que ça te permet d'évoluer sans pour autant te rendre compte, ah ouai, mais en fait je peux pas faire ça parce que j'ai pas de sous quoi, et c'est (...) il y a ce truc derrière, tu vas te sentir mal, tu vas te sentir inférieur parce que t'as pas de sous, parce que tu peux pas te payer des choses. »* (Rémy, p. 3, EI). Enfin, il termine en disant : *« et ici, en fait, tout le*

monde est plus ou moins sur le même pied d'égalité et ça, c'est dément ». (Rémy, p. 3). Je parlerais même d'équité dans ce cas de figure.

Cinquièmement, ces lieux sont créateurs de liens, d'où leur appellation. Ce lien, il est permis par les espaces d'accueil libre, les activités, les personnes qui fréquentent et tant d'autres éléments. Pour Oussmane (p. 2, EC), « *Parce que les liens que nous tissons, entre guillemets, c'est l'endroit surveillé et vérifié pour que des liens puissent être créés dans de bonnes conditions.* ». Il continue en expliquant que le Club Norwest lui a permis de tisser du lien, ce qu'il n'arrivait pas à faire auparavant (Oussmane, p. 2, EC). Cela soutient le fait que le lieu permet cette création de lien par les services qu'il propose, ou plutôt, co-crée. Ingrid (p. 7, EI) soutient également cela lorsqu'elle dit : « *Bon et s'il y a une activité qui me plaît, et bien je la fait mais aussi non, j'aime beaucoup les échanges ici, parler avec les membres, parfois quand on fait quelque chose, comment tu fais Ingrid ? Bon voilà parce qu'il y a une activité qui me plaît. Bah voilà il y a un atelier cuisine et bah je vais je vais éplucher les légumes. On fait un film, bah on fait un film.* ». Lancelot (p. 17, EC) ajoute que ces liens peuvent prendre plein de directions : « *ça pousse, parfois ça se rejoint, il fait des nœuds. Parfois, ça se casse. Parfois, ça monte, parfois ça descend. Il y a beaucoup de choses qui se passent.* ». Pour Olivier, parler avec les gens représente un rêve qu'il a pu concrétiser grâce au Club Norwest (p. 8-9, EC). Rémy (p. 8, EI) ajoute également que ces lieux te laissent la liberté de choisir de parler ou pas de ta vie privée, de ton histoire, sans obligation.

Enfin, Tobia et Louise soulignent des décès qui les ont touchés dans leur entretien. Louise (p. 28, EC) dit par exemple, « *Et dire aussi que malgré tout, je sais qu'il y a une personne ici qui a mis fin à ses jours, donc c'est pas non plus la solution parfaite, mais 90% de positif quoi.* ». Tobia (p. 3, EC) quant à lui souligne « *Aussi j'ai souffert beaucoup parce qu'elles sont mouru, de personnes que j'avais un legame (trad : lien), petite legame (trad : lien) et en fait dans cette année j'ai fait une petite réflexion, comment je dois faire, prendre une petite distance parce que, j'ai souffri pour (nom) parti, j'ai souffri beaucoup et c'est tout.* ».

La volonté commune de ces lieux de valoriser le pouvoir d'agir des membres et de leur permettre de poser leur casquette de patient pour prendre celle de citoyen est également une valeur forte présente au sein des espaces. Nous y reviendrons dans un prochain point puisque cette valeur est notamment soutenue par le mode d'organisation de ces lieux.

Enfin, une dernière valeur relevée propre à l'accueil de ces espaces et aux liens créés entre les membres, c'est celle de la famille. C'est quelque chose que beaucoup de membres soulignent, comme Louise (p. 2, EC) qui dit : « *Et depuis le jour où je suis venue, j'ai retrouvé une famille, quoi. Vraiment une famille. J'ai maintenant quelques très bons amis ici.* ». C'est également ce que Ingrid (p. 5, EI) souligne : « *(...) le Norwest, est un endroit que moi je considère comme une famille.* ». William (p. 2, EI) parle aussi d'être arrivé dans un groupe qui était « *(...) comme une grande famille.* ». Lancelot (p. 19, EC) ajoute : « *Ouais et puis on rentre ici, on rentre avec ses semblables. Je veux dire dans la rue euh. On est le commun des communs ici, on rentre et on est plus tout seul, quoi. (...) On est plus tout seul et on est avec ses semblables. Avec tous des blessés et on est là. (Rire collectif). Mais ouais, c'est ça qui nous conforte hein.* ». Il continue en disant « *Parce que, on est une famille.* » (Lancelot, p. 19, EC).

Lors de mes temps d'observation, j'ai également relevé que cette notion revenait régulièrement. En plus de cela, en janvier s'est déroulée une journée de réflexion sur l'organisation du Club Norwest. Durant ce temps de co-création, j'ai également noté que les échanges sur l'organisation du lieu ressemblaient fortement à ceux d'une colocation, d'une famille (Extrait de mon carnet de notes).

Ces différentes valeurs sont fortement présentes au sein de l'espace d'accueil collectif mais également dans tous les temps d'échanges entre les membres durant les activités. Ce sont des valeurs qui portent ces lieux et qui sont particulièrement ressorties de mes observations et de mes discussions avec les membres.

1.2. Un public homogène dans sa diversité

Dans ce second chapitre, sera abordée la question du public accueilli dans ces lieux. D'abord, nous questionnerons, a priori, qui peut venir. Ensuite, nous verrons qui vient réellement, ou pas, dans ces lieux. Et enfin, nous aborderons la manière dont ces personnes sont dirigées jusque-là.

1.2.1. Destiné à quel public ?

L'ensemble des entretiens se rejoignent sur le fait que ce sont des lieux destinés à tous ceux qui le souhaitent (Léonie, Adil, Tobia, Georges, Ingrid, Xavier). Néanmoins, chaque intervenant amène des éléments de précision par rapport au public qui peut fréquenter ces lieux.

A priori, il ne semble pas y avoir de conditions pour accéder au lieu. Léonie (p.3, EI) souligne que « (l') *On a pas besoin de certificat, on vient, si ça nous plaît, on revient et si ça nous plaît pas, après 2, 3 fois, eh ben on revient plus.* ». Comme souligné dans le point précédent, à l'accueil d'un nouveau membre, il ne lui est pas demandé d'où il vient. A cela, Xavier (p. 2, EI) ajoute « (...) *Et donc, en partie l'idée vient de là, de se dire, mais un lieu en cogestion, ouvert à tous, où on ne fait pas de distinction entre personnes souffrantes ou pas, personnes hospitalisées ou non, venant d'une institution ou non. Voilà ouvert à tous. (...)* ». Néanmoins, il souligne « (...) *on ouvre du lundi au vendredi, 10 à 16, on va plus toucher un public qui travaille pas.* » (Xavier, p. 6, EI). Certains membres mentionnent aller en semaine, dans différents lieux, d'autres soulignent varier de lieux en fonction des horaires de ceux-ci. Par exemple, Tarek (p. 24, EC). dit : « *samedi, je vais au Fabulus* ». L'organisation du lieu, dont l'horaire, amène un public différent. Xavier le souligne dans cet extrait : « *Enfin voilà, y a aussi, je pense à l'entracte qui est ouvert le weekend maintenant, d'autres lieux qui sont ouverts le soir, qui touchent un autre type de public. Et où effectivement, la question de santé mentale est peut-être un peu moins présente, dans leur public, peut-être un peu moins de personnes issues de la psychiatrie.* » (Xavier, p. 6, EI). L'horaire de jour des deux Lieux de liens étudiés est une forme de restriction d'accès pour toute une série de la population. Ingrid (p. 2, EI) souligne une seconde condition à l'accès au lieu : « (...) *y a aucun critère, tout le monde est le bienvenu à condition que la personne reste correcte (...)* ».

Les différents entretiens permettent également d'identifier ce à quoi ces lieux servent. Tobia (p. 4, EC) indique que le Lieu est « *Pour tout le monde, parce que tout le monde y a un problème et tout le monde y a problème de socialisation.* ». Ensuite, dans son entretien, Georges (p. 2, EI) ajoute que c'est un lieu pour les personnes qui veulent « (...) *des amis, des activités, des activités intéressantes, connaître des gens dans le quartier ici.* ». Enfin, Jean (p. 2, EI) souligne également que dans ces lieux « (...) *il y a des gens qui sont dépressifs, il y a des gens qui ont énormément de difficultés à s'intégrer dans la société. (...) par rapport au travail qui ont des problèmes d'anxiété, de personnalité, et bon, je pense que c'est un lieu vraiment propice à les aider quoi. (...) A pouvoir peut être même retrouver un emploi. (...) Se réintégrer, en tout cas dans la société.* ».

Enfin, Xavier (p. 6, EI) amène un élément supplémentaire de compréhension de la notion de bas-seuil qui définit les Lieux de liens : « *Pour revenir un peu sur la philosophie du lieu au départ, donc lieu d'accueil, bas-seuil, le bas-seuil ne renvoie pas au sens d'un prisme comme*

beaucoup de professionnels peuvent trouver ce terme de bas-seuils, comment ils appellent ça les cautions et les bars sociaux en ville, c'est beaucoup de sans-abri qui vont et c'est du bas-seuil parce qu'on accueille tout, tout et tout le monde, donc c'est plus désœuvré. Ici le côté de bas seuil, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait un seuil au fait de venir au club. ».

1.2.2. Quel public y arrive réellement ?

Par rapport aux chiffres de l'institution, Xavier nous souligne qu'au Club Norwest, ils sont à plus ou moins à 50% d'hommes et 50% de femmes. Il souligne une dimension « autre », mais n'indique pas le pourcentage qu'elle représente dans la population. Au quotidien, il y a une trentaine de personnes qui fréquentent le lieu (Xavier, p. 8, EI). A la fin de l'année 2023, 250 personnes différentes avaient passé la porte (Xavier, p. 14, EI). A l'Espace 51, ils n'ont pas de chiffres à donner sur base annuelle. Par contre, ils soulignent qu'ils ont approximativement entre 30 et 40 passages par jour, répartis entre l'Espace 51 et l'Heure atelier. Dans les deux lieux, les membres mentionnaient venir presque tous les jours. Les raisons pour lesquelles ils ne viennent pas sont notamment parce qu'ils ont d'autres bénévoles, l'entretien de leur domicile ou encore, des rendez-vous extérieurs. Ensuite, les entretiens ont révélé qu'ils fréquentaient le lieu depuis plus de 6 mois à 7 ans. Seul un membre a mentionné venir depuis 10 ans, puisqu'il fréquentait l'Heure Atelier avant de fréquenter également l'Espace 51 à sa création.

Pour poser un premier tableau des personnes accueillies au sein de ces lieux, parmi les dix-huit membres interviewés, seize ont évoqué un parcours dans le secteur de la santé mentale. Par là j'entends, un passage en centre de jour, un service de santé mentale, un séjour en hospitalisation, une période de dépression, des consultations avec un psychologue, des problèmes de santé physique chronique, ou encore, une consommation excessive de substances diverses. Deux n'ont rien mentionné, notamment parce que l'un d'eux est arrivé plus tard et n'a pas répondu à la première question de l'entretien.

Cela tend à rejoindre ce que différents membres soulignent dans leurs entretiens. D'abord, Adil (p. 6, EI) indique que bien que le lieu soit destiné à tout le monde, « (...) la coïncidence a fait qu'il y avait que des gens en santé mentale qui sont venus ». Charles (p. 23, EC) souligne également cela en disant « (...) c'est souvent des personnes qui sont déjà prises en charge (...) depuis parfois très longtemps. Qui connaissent bien le réseau à Bruxelles. ».

Plus tôt dans son entretien, Charles (p. 17, EC) souligne que de nombreux membres ont des problèmes liés à la consommation également. Tobia (p. 23, EC) tend à souligner cela également lorsqu'il dit : « *Les personnes qui viennent ici, tout le monde il a des problèmes. Je connais pas une personne qui n'a pas des problèmes de toxico-dépendance, ...* ». Jean (p. 2, EI) illustre cette double problématique lorsqu'il évoque son vécu qui cumule la problématique d'addiction à l'alcool et la bipolarité. Le passage de William (p. 1, EI) soutient aussi cela : « *Ben j'ai remarqué que les personnes qui venaient ici avaient été fragilisées médicalement par quelque chose. (...) Quoi exactement, je ne sais pas.* ». Il continue en disant : « *(...) il y avait une ou deux personnes qui venaient ici, qui sont divorcées, (...) Avec une situation de famille précaire. (...) J'ai remarqué que ces personnes participent souvent au brunch et à la cuisine participative. (...) Quand j'ai remarqué ça, je me suis dit que effectivement, l'Espace 51, attire d'une certaine manière, les personnes qui ont été fragilisées par une situation personnelle. Un divorce, un accident ou une hospitalisation. Et que l'Espace 51 était quand même très profitable, pour tout le monde.* » (William, p. 6, EI). Aussi, Olivier (p. 3, EC) souligne une question intéressante dans son entretien concernant ce public, il dit « *Voilà mais je sais pas si on est obligé d'être patient (...)* ».

Enfin, deux derniers extraits sont intéressants. D'abord, Tobia (p. 1, EC) qui indique « *J'ai pas de problème de santé mentale, j'ai un problème de santé physique.* ». Plus tard, il parle de sa solitude qui l'a amené à fréquenter ces espaces d'accueil. Enfin, Salomé (p. 1, EC), qui suite à une opération dans sa « *transition de sexe* », souligne : « *(...) Je me suis retrouvée seule, complètement seule, en pleine souffrance, et ma psychologue m'a conseillé de venir ici pour pouvoir renouer du lien et donc depuis, j'accroche malgré que j'ai un profil qui ne correspond pas forcément aux Lieux de liens.* ». Ces deux extraits permettent de souligner l'exclusion forte de certaines des personnes au sein de ces lieux et la non-identification à une problématique de santé mentale pour d'autres.

Ensuite, les membres ont également mentionné ne pas nécessairement habiter la commune du Lieu de liens fréquenté. Notamment, Georges et Ingrid qui habitent Uccle et se rendent quasiment tous les jours, pour l'un à Schaerbeek, et pour l'autre à Jette. Les autres membres ont souligné vivre sur les commune de Schaerbeek, Bruxelles et Jette. Quelques-uns ont souligné à proximité immédiate du Lieu de liens comme Rémy et Tarek.

Enfin, les membres ont quasiment tous indiqué que la vie dans leur domicile était compliquée. Certains vivent avec leur parents, avec leurs enfants, avec leur compagnon, avec des colocataires, dans une habitation protégée. Plusieurs d'entre eux ont indiqué vivre seuls. Nous reviendrons dans un prochain point sur les raisons pour lesquelles ils se rendent dans les Lieux de liens.

Ce tableau des membres interviewés permet d'identifier une certaine homogénéité dans les individus qui fréquentent ces lieux. Tout d'abord, les personnes accueillies ont généralement un domicile, un revenu et un titre de séjour en Belgique. Leur revenu est parfois généré par un contrat de travail comme la pair-aidance, mais plus souvent par d'autres moyens.

Dans toute cette diversité d'individus, ayant des critères situationnels plutôt homogènes, toute une partie de la population à qui ces lieux pourraient être profitables n'y accède pas, comme les personnes sans domicile fixe ou sans papier. Cela amène à s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces lieux ne leur sont pas profitables. Tout d'abord, Xavier (p. 10, EI), Caroline et Charles (p. 19, EC) tendent à s'accorder sur le fait que la situation géographique des deux espaces étudiés n'est pas nécessairement cohérente avec les lieux de vie de ces publics. Xavier explique cela par le cloisonnement des secteurs. En parlant des secteurs assuétudes, santé mentale et sans-abrisme, il dit « (...) ça reste des secteurs qui sont très cloisonnés sur eux-mêmes. (...) donc un peu trois secteurs qui certes cohabitent dans plein d'endroits, mais qui restent quand même assez cloisonnés les uns des autres. (...) parfois même les publics cibles même cloisonnent les trucs. » (p. 9, EI).

Néanmoins dans l'entretien avec Tarek et Tobia, ils s'accordaient sur le fait que certaines personnes mettaient à mal le collectif de ces espaces. Tarek (p. 5, EC) dit : « Ouais, les Lieux de liens c'est pour tout le monde, mais il y en a normalement ils doivent pas être ici en fait. Il y a des personnes, je sais pas comment dire parce que quand moi je dis ça par exemple dans un Lieu de liens, j'avais fait la remarque, j'avais dit, par exemple, y a des sans-abri que, c'est pas parce qu'ils sont sans-abri qu'ils doivent tout faire quoi, tu comprends ? ». Il continue en expliquant que « (...) pour moi, tu viens, tu dois être propre, tu vois. C'est pas parce que les gens te voient comme ça que tu fais ce que tu veux, tu comprends. » (Tarek, p. 5, EC). Et donc, pour lui, ces personnes n'ont pas nécessairement leur place dans ces espaces d'accueil. Tobia, quant à lui, parle plutôt d'une personne qui semblait être très « déséquilibrée » (p. 15, EC) avec laquelle il a eu une altercation. Il continue en disant « En fait, c'est (...) inquiétant, mais je suis très content qu'il vienne pas plus. Parce qu'il déstabilisait beaucoup de personnes. » (Tobia, p.

16, EC). Enfin, ces publics-là arrivent généralement lorsqu'ils ont finalement quand même un toit au-dessus d'eux (Charles, p. 19, EC). Mes notes d'observations soulignent également ces différents éléments.

1.2.3. Comment et pourquoi ils arrivent ?

Dans un premier temps, voyons comment les membres entendent parler des lieux et y arrivent. Dans la plupart des entretiens, les membres mentionnaient avoir connu le Lieu de liens via les psychologues, assistants sociaux, psychiatres des structures fréquentées auparavant. Ces structures étaient souvent des centres de jours, des hôpitaux, ou encore, des services de santé mentale. Comme Georges (p. 1, EI) qui dit, par exemple, « *Mais j'ai découvert l'Espace 51 aux valves de l'hôpital* ». Ou Jean (p. 1, EI) qui suite à une cure d'alcool a été « (...) *conseillé de venir ici. Je cherchais un lieu, justement pour ne pas être dans le vide après la cure.* ». Mais cela peut également être proposé par des psychologues ou des psychiatres hors des structures comme pour Tobia ou Salomé. Aussi, la présence de travailleurs détachés d'autres structures permet l'arrivée de membres.

Enfin, plusieurs membres soulignent qu'ils sont venus de leur propre initiative comme Louise (p. 2, EC) qui dit : « *Et moi c'est très très bizarre, mais j'ai trouvé la publicité du Norwest dans une poubelle.* ». Ou Ingrid (p. 1, EI) qui est arrivée au Club Norwest par le bouche à oreille : « *Je suis, venue au Club Norwest il y a 7 ans, par l'intermédiaire d'une amie* ».

Ils peuvent aussi découvrir le lieu via des activités extérieures qui prennent place dans les locaux, comme c'était le cas d'Omar (p. 3, EC): « *Ici, ici. Oh j'étais venu ici une fois parce qu'il y a un groupe ici une fois par mois pour parler pour les gens qui ont des problèmes. Et là on m'a dit ici il y a des activités et tout ça, c'est comme ça que je le connais quoi.* ». Ou par le biais d'activité extérieures qui rassemblent les Lieux de liens comme Sarah (p. 1, EC) le raconte : « (...) *je l'ai découvert justement il y a un an et demi lors d'une des réunions ouvertes par rapport au projet de film sur le lien et les Lieux de liens* ». Certains, c'est simplement en poussant la porte par curiosité, comme l'observe Ingrid (p. 1, EI). Et enfin, une dernière manière d'arriver qui a été soulignée, c'est par la proximité du lieu avec le domicile. Tarek (p. 2, EC), qui habite proche de l'Espace 51, dit que c'est ça qui l'a poussé à venir parce que, dit-il : « (...) *je voulais maigrir comme je suis en surpoids, je me suis dit que je pourrais trouver des ateliers de sport ou de mouvements ou d'exercices.* ».

Dans un second temps, il est intéressant d'identifier les raisons pour lesquelles les personnes disent se rendre dans ces lieux. Pour beaucoup, cela relève d'une motivation à se lever le matin, d'une nécessité quotidienne d'y venir (Lancelot, Léonie et Louise, EC ; Jean, EI). Mais voyons clairement quelles raisons sont évoquées dans les différents entretiens.

Pour la plupart des membres, trois raisons principales les ont amenés à venir dans les Lieux de liens : la solitude, l'occupationnel et la socialisation. Adil (p. 16, EI) mentionne deux de ces raisons dans son entretien : « *ce qui me pousse c'est l'amour que je peux avoir, que je peux partager avec les autres. Mais c'est aussi parce que je me sens seul...* ». Pour Ingrid (p. 7, EI), ce sont principalement « (...) *les atomes crochus avec les membres* ». C'est également ce que Sarah, Salomé et Rémy soulignent dans leurs entretiens. Rémy raconte dans son entretien que les liens créés notamment avec Caroline et Charles l'encouragent à continuer à venir. Il dit : « *Et moi avant de rester fidèle à un lieu, je reste fidèle à une personne. Enfin je reste loyal plutôt, envers une personne* » (Rémy, p. 12, EI). Pour Sarah et Salomé (p. 4, EC), c'est également les liens interpersonnels qui les encouragent à venir. Enfin, pour Lancelot, le Club Norwest est son « *port d'attachement* » (Lancelot, p. 6, EC). Il souligne que pour lui, c'est un endroit où appuyer sur le bouton « *en pause* » à la suite d'une blessure et que « *peut-être une fois, peut-être un jour on va mettre play* » (Lancelot, p. 18-19, EC). Cela semble rejoindre la notion de fragilité amenée par William dans un précédent extrait.

Pour Oussmane, Olivier, Oscar, Tobia, Rémy, Tarek, William, Louise et Jean venir dans les Lieux de liens, c'est pour ne pas être seul chez soi à s'ennuyer. Prenons différents extraits qui permettent de compléter cela. Par exemple, Tobia (p. 2, EC) qui dit : « (...) *pour moi c'est en grande souffrance faire rien du tout tous les jours.* ». Oussmane (p. 2, EC) souligne également cela après avoir fréquenté différents centres psychiatriques : « *Ils m'ont conseillé pour changer les idées, pour faire autre chose, tu pourrais aller fréquenter Club Norwest.* ». Il continue en disant : « *Être au Club Norwest c'est être en mouvement. Du coup, si je suis chez moi à la maison, je projette déjà ce que je ferai au Club Norwest, comme une activité dans ma tête. Du coup, ça va permettre un peu à être toujours à l'ambiance du Club Norwest, mais hors de chez moi. Ça va permettre à pas avoir de penser à qui voit quelque chose en toi, mais je pense à quand je serai au Club Norwest, je ferai ça, ça, ça. Du coup il y a un phare dans ma tête qui est déjà ordonné.* » (Oussmane, p. 5-6, EC). William (p. 11, EI), quant à lui, dit : « (...) *ça me fait du bien de sortir de là (ref : son studio), de venir dans un espace... (...) plus grand, de rencontrer des personnes, d'avoir des manifestations extérieures de politesse. (...) des bonjour,*

comment vas-tu ? Comment ça va aujourd'hui ? ». Pour Jean (p. 9, EI), « (...) *c'est un rythme de vie, c'est une autodiscipline (...)* ». Enfin, pour Louise (p. 25, EC), venir au Club Norwest le matin lui permet d'avoir une structure dans sa journée.

La force de ces lieux, c'est donc de permettre « *l'union, la force aussi (...)* » (Jean, p. 5) mais également, selon Rémy (p. 8, EI), « *Je pense que les gens viennent ici avec leur bagage de vie émotionnelle et tout ça, et je pense que les gens viennent ici parce qu'ils s'y sentent bien. Et que c'est une sorte d'échappatoire à notre quotidien en fait. Ça permet de pas y penser, penser à autre chose et tout ça et en fait au final passer une bonne journée qui aurait pu être au final pas terrible, tu vois.* ». C'est également ce que Lancelot (p. 17, EC) souligne lorsqu'il dit : « *Le monde c'est la jungle (...). Et le Norwest, c'est une cabane. (...) Où on peut rentrer pour se protéger des singes (...)* ».

1.3.Un lieu où la prise de responsabilités est possible

Dans ce troisième chapitre, nous allons aborder le fonctionnement propre à ces lieux en termes de co-gestion et de co-responsabilité. Nous allons également revenir sur les différentes casquettes disponibles au sein de ces espaces d'accueil. Enfin, nous parlerons de la place prise par le thérapeutique dans ces espaces co-gérés.

1.3.1. Organisation de la co-gestion au sein des lieux

Tout d'abord, la co-gestion est organisée de différentes manière au sein des deux lieux. Mais l'idée commune c'est de rester dans une gérance horizontale où les membres prennent part à la gestion de la vie quotidienne du lieu et portent des responsabilités plus ou moins grandes. L'essai-erreur fait partie du quotidien de ces lieux, on peut s'essayer à être animateur ou accueillant, par exemple. Xavier (p. 7, EI) dit : « *Donc c'est vraiment ça l'idée de cette co-gestion des activités et des choses, c'est d'essayer tous ensemble finalement d'apprendre et de partager.* ». Caroline (p. 4, EC) tend également à soutenir cela en disant : « *(...) à l'Espace 51, la liberté elle est à 360° quoi. C'est très très différent. Donc ça, ça nous permet de rebondir sur toutes les envies des membres, pour revenir à eux de façon complètement libre même des essais où parfois on se dit "Oh telle personne elle propose ça, elle est peut-être un peu fragile pour", c'est pas grave on essaye et l'esprit ça va être toujours penser en acte comme on le dit avec tout le monde, c'est à dire que on anticipe pas les problèmes même si on se dit ça va peut-*

être pas être sûr que ça va marcher, c'est pas grave, on essaye et puis on évalue et on réaiguille en fonction de ce qu'on rencontre. ».

Pour expliquer cela, Xavier parle de mise en avant des capacités de chacun.e. Il dit : *« L'idée vraiment que chacun a des capacités. Vous pouvez les partager et les mettre en avant ici. Et donc si tu sais peindre et que t'as envie de le partager avec d'autres, fais-le. Si effectivement dans mes études, j'ai appris à être à l'écoute et à mettre du cadre, voir des notions de droit ou des notions de philo, bah je peux mettre ça à profit des gens. Parce que ça fait partie de mon bagage. (...) Mais je ne suis pas là, parce que j'ai ce bagage. J'ai ce bagage et je suis là. »* (Xavier, p. 7, EI)

Ensuite, l'objectif central de cette co-gestion *« C'était finalement de ne pas être dans le côté soignant-soigné, mais d'un côté, il y a les accueillants et il y a les membres. »* (Xavier, p. 7, EI). Tu peux être l'un, ou les deux. Mais Xavier (p. 13, EI) souligne tout de même que la co-gestion *« (...) C'est pas quelque chose qui va de soi, beaucoup de personnes qui passent la porte du club ont des vécus institutionnels ailleurs, et où ailleurs le vécu institutionnel est aussi parfois très infantilisant, très soignant, soigné. Et du coup, beaucoup n'ont pas connu d'autres modes de fonctionnement, la cogestion, c'est quoi gérer ma vie, j'ai une parole, je peux dire quelque chose. On m'écoute réellement. J'ai un avis à donner et cet avis peut être pris en compte et peut peut-être changer quelque chose dans le mode de fonctionnement du lieu. Mais waouh. Alors là-dedans, il y a ceux qui ont cet appel au pouvoir, et qui sont là, et qui prennent toute la place, qu'il faut modérer aussi du coup. C'est effectivement beaucoup de personnes qui ont été patients, qui ont été patients d'être, d'avoir de la patience, mais qui ont été patients de la patientèle, qui n'ont pas l'habitude. Et c'est très difficile de prendre cette place dans cette co-gestion. »*. Donc c'est un *« savant équilibre de favoriser la cogestion »* (Xavier, p.13, EI), et c'est pas chose simple non plus *« (...) parce que parfois des personnes s'investissent et puis disparaissent du jour au lendemain, sans nouvelles. Puis ils reviennent deux ans après, comme des fleurs. (...). Et c'est pas grave dans l'absolu, mais c'est juste que toi t'es là, tu tiens le truc, tu fais binôme avec quelqu'un, ce binôme n'est plus là, qu'est-ce que tu fais ? Tu tiens tout seul. »* (Xavier, p. 13, EI).

Dans les deux lieux, la co-gestion fait partie intégrante du projet du lieu depuis ses débuts et nécessite des adaptations constantes. En effet, Xavier (p.12, EI) souligne *« (...) c'est ça aussi finalement, le club, c'est des réflexions constantes sur comment continuer à favoriser cette co-*

gestion, surtout maintenant qu'on a une équipe propre au club, il y a une psy assistante psy, on a des stagiaires psys qui sont là et où finalement le côté professionnel de l'équipe, même si on fait attention, parfois ça s'institutionnalise un petit peu. ».

Enfin, les Lieux de liens ont pour essence ce partage des responsabilités. A l'Espace 51, le lieu a été construit en binôme avec les citoyens et les institutions partenaires : *« (...) Et donc moi, ça, c'est vraiment la grande spécificité, la grande chance de l'espace 51 qui a été que dès le départ, c'était un projet et citoyens et d'artistes et de professionnels. »* (Caroline, p. 2, EC). Au Club Norwest, le lieu est le produit d'une collaboration entre des institutions du réseau. Il a d'ailleurs été co-géré, ou plutôt co-financé, par le réseau à ses débuts et encore aujourd'hui. Cela montre bien que la co-gestion est dans les fondements de base de ces lieux.

Cela nous amène à souligner une autre valeur forte présente dans ces espaces d'accueil : la volonté commune de ces lieux de valoriser le pouvoir d'agir des membres, de déposer la casquette de patients pour prendre celle du citoyen, de l'artiste, ou de ce qu'il souhaite. Différents membres soulignent cela dans leurs entretiens comme Ingrid (p. 5, EI) qui dit : *« (...) depuis que je viens ici, j'ai plus facile pour m'exprimer, de pouvoir dire mes opinions, ce qui ne va pas, ce qui va bien, et cetera. Je trouve que ça pour moi, c'est un lieu merveilleux. »*. C'est également ce que Rémy souligne dans son entretien lorsqu'il dit : *« C'est un lieu, en fait, où on peut apprendre à se connaître je pense. »* (p. 2, EI). Il continue en disant : *« Tu sais, moi quand j'étais ado, j'ai jamais réellement eu de cadre. Et ici, j'en ai un et ça m'a permis d'évoluer, et c'est ça le plus important que ce soit par exemple qu'il y ait quelqu'un qui va plus chercher la sécurité, hein. Il y a des gens, s'il y a un souci, il y a pas de souci. On gère. Je suis parti à Biron parce qu'il y avait Caroline et Charles, sinon je serais pas parti à Biron. S'il y a une tuile, ils savent gérer. Je sais qu'ils ont les compétences pour gérer et je sais qu'ils ont les compétences pour faire au mieux. »* (p. 9, EI). Ensuite, Jean (p. 3, EI) dit que pour lui ces lieux lui ont apporté : *« principalement la confiance en moi. »*. Pour Salomé (p. 8, EC), fréquenter ces lieux relève de deux raisons : *« (...) soit je recherche la possibilité de partager du contenu, de valeur intellectuelle, mais en même temps, j'apprécie très fortement les gens qui se lient d'attachement, parce que dans les deux cas, on offre de la valeur à ce que je suis en tant qu'être humain. »*. Enfin, pour Georges (p. 7, EI), les Lieux de liens se sont des espaces qui permettent l'émancipation et l'épanouissement.

Cette volonté de laisser la possibilité à chaque personne d'agir c'est également quelque chose que j'ai ressorti de mes temps d'observation, notamment des temps de réunions collectives dans les deux lieux (Extrait de mon carnet de notes).

1.3.2. Les temps collectifs de réunion

Dans les deux lieux, il existe des réunions hebdomadaires et/ou mensuelles pour mener à bien cette co-gestion. Durant ces réunions, les demandes et propositions, internes ou externes au lieu, sont écoutées et discutées. Un ordre du jour est proposé. Revenons sur chacun de ces fonctionnements.

A l'Espace 51, ces réunions ont lieu deux fois par mois sous deux formes différentes. Elles sont appelées les Assemblées participatives, ou AP, et Information participation. Lors de ces deux réunions mensuelles, tout le monde est le bienvenu. Ces réunions sont un outil de co-gestion important tout comme l'agenda électronique mis à disposition sur le site et dans la cour du lieu. Caroline (p. 13, EC) le souligne dans son entretien : *« L'agenda électronique, c'est un outil vraiment génial. Charles a mis un agenda là électronique qui est ouvert, toujours quand l'espace est ouvert. Et donc tous les membres qui vont et qui viennent peuvent s'y référer à 15 jours de distance. (...) et à chaque AP, on commence par fixer la date suivante et puis y a les PV qui circulent, (...). Et chaque fois aussi on demande des volontaires qui animent par deux l'AP suivante et avant l'AP suivante, on les briefe au bureau en disant, voilà, durant tout le mois, telle et telle et telle question sont survenues. Alors ils doivent pas du tout tout expliquer, ils annoncent juste le point et ils distribuent la parole quoi. »*.

Concernant les Informations participation, ce sont des réunions entre les AP pour informer les nouveaux membres, discuter des sujets qui seront mis à l'ordre du jour de l'AP, ou autre. Ce sont des temps de co-gestion. Lors de mes entretiens, peu de personnes ont parlé spontanément de ces différents temps de réunions.

Au Club Norwest, cela se déroule sous une forme un peu différente. Tout d'abord, chaque lundi matin se tient une réunion d'organisation de la semaine qui s'appelle la réunion d'activité. Cette première réunion a pour objectif d'organiser et de prévoir les activités de la semaine comme les repas, les courses, des sorties extérieures, etc. Ce temps d'échange dure généralement entre 30 minutes et 1 heure. Il n'y a aucune obligation d'y participer, même si tu te trouves dans le lieu

à ce moment-là. Au cours de mes observations, j'ai noté que ces réunions tournaient très régulièrement autour des repas (choix de la soupe ou du repas, par exemple).

Dans un second temps, Xavier (p. 11, EI) indique : « (...) *il y a des réunions d'équipe tous les lundis après-midi, de 14 à 16 et qui est finalement séparé en deux moments, un premier moment horaire et questions de l'accueil, où il y a des bénévoles qui sont coup de pouce, qui participent à cette partie-là, et donc c'est les horaires de la semaine, on voit la semaine, est ce que toutes les plages sont couvertes. Et puis la partie accueil, c'est est-ce qu'il y a des choses à savoir concernant l'accueil.* ». Xavier continue en disant : « *Il y a un tel qui a fait une crise la semaine passée, il y a un tel qui va moins bien, il y a un tel qui a téléphoné pour dire qu'il était à l'hôpital et qu'il veut que tout le monde le sache, voilà les infos concernant l'accueil, il va y avoir une livraison coca vendredi, il faudra des mains fortes pour descendre toutes les palettes de coca à la cave. Voilà, ce qui concerne l'accueil et là il y a des bénévoles coup de pouce qui participent à cette partie-là. Et puis il y a la 2^e partie de réunion où les bénévoles bénévoles restent et où c'est plus traiter les questions de fond, de l'implication du club dans le réseau, dans des projets, et cetera (...)* » (Xavier, p. 11-12, EI). Enfin, au Club Norwest, Xavier souligne également qu'un représentant des membres du club est présent au Conseil local (p. 14).

Au-delà des deux lieux mentionnés, il existe également des réunions avec tous les Lieux de liens qui s'appelle « réunions inter-Lieux de liens ». Ces réunions permettent de rassembler travailleurs et membres des différents Lieux de liens bruxellois autour d'une table toutes les six semaines. Lors de ces temps, les différents lieux partagent leurs projets et activités, mais également leurs pratiques (accueil, co-gestion, activités menées, etc.). Selon Xavier (p. 10-11, EI), « *le fait de savoir que l'Espace 51 fonctionne comme ça, que Babel'zin il y a un tel qui est là le dimanche pour la marche, que à Entre'acte, il y a un tel qui est là le samedi pour l'ouverture et pouvoir dire à nos membres et voilà, il y aura un tel que tu as déjà croisé ici, qui sera là-bas. Ça aide, ça aide vachement. De voir que on se connaît, qu'il y a, il y un lien, il y a une confiance envers d'autres professionnels. (...) Et que du coup, ça matche quoi. Ça met en confiance en tout cas certains membres ici. Finalement, le club il prend, il continue son essor et enfin, il continue à fleurir. C'était vraiment une graine et on commence à avoir des fleurs qui poussent quoi. J'aime bien comparer les trucs de la nature. Mais après, c'est vrai, j'ai le projet d'une nouvelle branche qui commence et au fil des années, ces branches se mettent en arbustes, en arbres de plus en plus quoi. Ça va continuer... (rire)* ». Ces échanges permettent donc de valoriser les mouvements entre institutions des membres et de faire grandir les espaces en eux-mêmes. Cependant, Ingrid (p. 6, EI) regrette qu'il n'y ait pas plus de liens entre les

différents lieux, elle dit : « *Moi je trouve qu'on devrait essayer de considérer des petits groupes de chaque Lieu de liens, qu'on puisse nouer des liens et qu'on puisse éventuellement faire par exemple des excursions, où il va se décider, voilà, il fait beau, on part avec plusieurs Lieux de liens, on va pique-niquer au bois, qu'on puisse connaître les autres associations de Lieux de liens. Je trouve qu'on en parle pas assez.* ». Pour Ingrid, augmenter les contacts entre les lieux permettraient de partager plus les pratiques et les idées (p. 6).

Pour Sarah, ces liens entre institutions sont nécessaires. Elle dit : « (...) *une façon moi, de m'en sortir, c'est justement de ne pas venir qu'à un Lieu de liens. Je vais à chaque fois là où je ressens qu'il y a quelque chose* » (Sarah, p. 2-3, EC). En se qualifiant « d'hypersensible », Sarah (p. 2-3, EC) explique que cette mobilité entre les lieux lui permet d'aller là où elle le souhaite, en fonction de ses ressentis, bien que, dit-elle, « *ce que l'on ressent dans ce que l'on est, dans ce que l'on vibre, n'est pas du tout intégré, nulle part (...)* ». Ces mouvements de membres entre les Lieux de liens sont aussi parfois suggérés par les travailleurs ou les autres membres. C'est d'ailleurs ce qu'Adil (p. 5-6, EI) souligne dans cet extrait : « (...) *on m'a dit c'était à peine hier, c'était deux de mes collègues qui m'ont dit, il y a un lieu qui s'appelle Espace 51. Et là-bas, il y a beaucoup de gens qui font de la philosophie, de la psychanalyse, ils sont à fond là-dedans, il y a beaucoup de monde, de participants qui parlent de ça. Je dis, je crois, je ferai quand même un tour là-bas quoi.* ».

Enfin, pour Caroline (p. 9-10, EC), l'invitation des membres à toutes ces réflexions autour du projet, « *c'est fondamental* ». Elle continue en disant « *Il faut qu'ils soient en tout cas invités, sollicités et encouragés à participer à une réflexion méta sur les projets. (...) Pour moi, ça fait partie de l'éthique du projet, quoi. (...) Mais la réflexion, euh, emmener tout le monde dans le bateau de qu'est-ce qu'on fout ici ? Et c'est quoi notre vision du monde et le modèle qu'on veut changer pour cette société ? Il faut vraiment essayer de le réfléchir avec eux (...)* ».

1.3.3. Les casquettes

Dans les différents lieux, on peut retrouver plus ou moins de casquettes à attribuer aux membres. Voyons ce que chacune de ces appellations désignent et comment cela aide à la co-gestion.

a) L'équipe propre

Au sein de l'équipe propre, on peut déjà souligner une forte différence de moyens entre l'Espace 51 et le Club Norwest. En effet, l'équipe propre est constituée d'un temps plein porté par deux coordinateurs à mi-temps, tandis qu'au Club Norwest, l'équipe propre est composée de trois

travailleurs à quatre-vingtième temps et d'un coordinateur à mi-temps. Xavier (p. 8, EI) souligne que cette équipe propre, arrivée après la crise du Covid-19, a permis de venir renforcer le club et que « (...) *clairement, il permet beaucoup plus de soutenance dans les activités, de soutenance dans la cogestion, que c'était le cas avant.* ». La casquette de « salarié » consiste principalement à veiller au bon déroulement de la vie quotidienne en prenant à charge ce qui n'est pas pris par les membres.

Dans les deux lieux, l'équipe propre tient des permanences d'accueil, plus ou moins régulières, comme cela était souligné dans le premier point de cette analyse. Ce ne sont pas des thérapeutes, mais des personnes qui facilitent l'organisation du lieu, et veillent à garder en ligne de mire la co-gestion. Les coordinateurs quant à eux n'ont pas énormément de tâches qui leur sont exclusivement réservées, mis-à-part « (...) *les dossiers, les rédactions, euh, les négociations.* » (Caroline, p. 10, EC).

A la différence d'un bénévole, d'un coup de pouce, d'un membre ou encore, d'un membre actif, le salarié « *est toujours en travail* » (Adil, p. 10, EI).

b) Les détachés d'autres structures

La co-gestion, elle, dépasse les murs du club. Il y a des détachés d'autres structures qui viennent à fréquence variable donner du temps dans les Lieux de liens. Léonie (p. 4, EC) ajoute « *Et alors y a ceux qui sont organisés pour parce qu'ils viennent une fois, toutes les semaines ou deux fois par semaine, y en a qui viennent tous les jours, parce qu'ils travaillent ailleurs hein, alors ça dépend de leur temps libre.* ». Ces personnes sont payées par leur lieu de travail pour venir dans ces structures et peuvent être des animateurs d'activités, des personnes qui font des permanences d'accueil, des accompagnateurs, etc. Ce sont toutes les personnes, extérieures au club, qui permettent de le faire vivre de manière plus ou moins pérenne.

c) Les membres

Cet extrait de l'entretien d'Adil (p. 10, EI) permet de bien comprendre qui sont les membres : « *En fait, on est tous membres. Mais je me vois en tant que accueillant et participant. Il y a des jours où je travaille pas, je viens comme ça ici pour passer du temps.* ». En effet, les membres, ce sont toutes les personnes qui participent, activement ou passivement, à la vie des lieux. Cette idée de participation, Ousmane (p. 2, EC) la souligne dans son entretien : « *Donc c'est, Club Norwest, Lieu de liens. C'est composé par des membres qui sont acteurs dans cette institution* ».

composée de, on peut dire, un psychologue, un coordinateur et légèrement assistant et les bénévoles. Donc c'est un Lieu de liens qui est... c'est un peu large, les personnes qui nous soutiennent, nous dépendant de ce lieu étant que des membres, pour qu'on puisse mieux se focaliser, mieux tisser nos liens. ». Il vient à nouveau souligner la notion de soutien déjà évoquée plus haut.

Les membres ne sont, à priori, tenus à aucune obligation. Cela change lorsqu'ils adoptent une casquette d'accueillant, nous y reviendrons dans le prochain point. En effet, Adil (p. 10, EI) souligne cela : *« À moins que je me trompe mais, mais de ce que je vois, rien n'est obligé pour un participant. Le respect, la bienveillance et encore même ça parce que parfois ils se disputent. Mais on conseille, il y a des règles bien sûr, le respect, la bienveillance. ».* Nous reviendrons sur ces règles dans un prochain chapitre.

Les membres peuvent tous proposer des activités, des idées, et elles seront entendues. Par exemple, Ingrid (p. 4, EI) explique que la sortie à Liège avait initialement été proposée dans la boîte à idées par un membre. Un autre exemple, c'est le partenariat avec une boulangerie à laquelle un membre se rend pour récupérer les invendus. Caroline (p. 12, EC) souligne que *« Et donc ça, c'est un membre qui a lancé l'initiative en voyant ce qu'on faisait pour Farm, il s'est dit, oh moi je vais et puis il a dit, ah vous savez que, ben voilà. ».* Ce membre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui. Il indique que de fil en aiguille, il a fini par avoir les clés du lieu, et que cela représente *« (...) une marque de confiance, une marque de respect. »* (Rémy, p. 6, EI). Il continue en disant : *« (...) je pense même pas à faire le con alors que j'ai les clés, tu vois, parce qu'il y a du respect derrière, et de la confiance derrière. Et que je peux pas, je veux pas, c'est même pas pensable que je pense à faire des conneries, parce qu'on m'a donné quelque chose, que j'ai besoin en fait de la confiance et du respect quoi. »* (Rémy, p. 7, EI). Ces notions rejoignent ce que Xavier soulignait plus haut sur la possibilité, dans les Lieux de liens, de mettre en avant les capacités de chacun.

En plus de cela, le quotidien de la maison est également co-géré avec les membres qui le souhaitent. Xavier souligne également cela : *« (...) C'est des membres qui eux-mêmes finalement organisent un peu la vie du club, des activités. »* (p. 7, EI). L'extrait qui suit illustre cela :

« Lancelot : Moi je débarrasse, souvent.

Marie : Et ça c'est dans l'idée de cette casquette de coup de pouce ou c'est plus de ta spontanéité ?

Lancelot : Ouais spontanéité.

Marie : Ok.

Lancelot : Je participe quand même un peu.

Léonie : Moi aussi je débarrasse toujours la table dès que je vois une canette vide, un verre vide, une tasse vide, hop.

Lancelot : Ouais.

Louise : Et tu fais les courses beaucoup ?

Léonie : Et je fais beaucoup les courses et je ramène deux fois par semaine en général des friandises. » (p. 4-5, EC). Tarek (p. 6, EC) amène un point de nuance en soulignant : « Non, moi je pense que le mieux ça serait que dans tous les Lieux de liens, que chacun fasse sa vaisselle ouverte ou s'occupe de ses affaires, comme ça une autre personne ne le fait pas à sa place. ».

Aussi, Xavier (p. 7, EI) souligne que lorsqu'il y a besoin de soutien ou de cadrer quelque chose, l'équipe propre peut venir porter main forte aux membres. C'est également ce que Tobia (p. 15, EC) souligne dans cet extrait : « Ici, il y a Charles, il y a Caroline, ici, il y a toujours une personne responsable. En fait, nous sommes responsables parce que nous sommes ici depuis plusieurs années. Nous sommes responsables, quand il y a quelque chose qui est, ça marche pas, tu vas appeler Charles. Je me porte pas directement comme première personne. Jamais. ».

A cette participation spontanée, s'ajoutent des activités organisées sur lesquelles nous reviendrons dans le point sur les activités menées au sein des Lieux de liens. Notons déjà que ces moments de rangement et de nettoyage collectifs de la maison se déroulent quatre fois par an au Club Norwest. Il y a également des temps de rangement à l'Espace 51.

Enfin, les membres peuvent également être accueillant ou animateur. Différents extraits illustrent cette réalité comme Tarek et Tobia qui soulignent que parfois ils se proposent pour tenir l'accueil (p. 14, EC). Et puis Rémy (p. 8, EI) souligne également : « Il y a des membres qui gèrent des activités du style (Nom) et moi avec le ping-pong. Puis des fois il y a des coordinateurs, fin non, il y a des coordinateurs qui font des activités. Style Caroline Qi Gong et Jinjin Jutsu, t'as Charles qui fait informaticien public, t'avais (Nom) qui faisait atelier voix et tout ça, mais je pense que c'est plus d'actualité avec (Nom) et (Nom), et euh, en soi, c'est qui veut fait des actis, fait ou font des activités quoi. On en parle à l'AP, on décide d'une date et

puis en avant, on y va quoi ! ». Rémy (p. 10, EI) ajoute plus loin que lorsque l'on mène une activité, on est également responsable du lieu dans lequel elle a lieu. Louise (p. 2, EC) donne également l'exemple de son propre vécu : « *J'anime en partie l'atelier écriture.* ».

Un autre membre, au contraire, souligne qu'il ne parvient pas à donner du temps d'accueil parce qu'à l'Espace 51, les temps d'accueil sont souvent en même temps que l'ouverture de l'Heure atelier (Jean, p. 4, EI). Un dernier élément à noter, c'est que les membres peuvent également être porteurs des projets à l'extérieur de l'espace en allant dans d'autres lieux pour raconter leur expérience du lieu ou un projet mené par le lieu. Par exemple, à l'Espace 51, ils ont organisé un voyage en France, à Biron, avec les membres. Rémy était présent durant ce voyage. Plus tard dans l'année, il a été amené à retourner là-bas seul. Il souligne que c'était une expérience riche qu'il n'aurait pas entamée sans le soutien de Caroline et Charles. Suite à cette expérience, Rémy (p. 11, EI) le souligne : « *Je suis un peu ambassadeur du lieu, enfin je veux dire de Biron. J'ai fait un monologue pendant 1/4 d'heure, 20 minutes pour présenter Biron au Club Norwest.* ».

d) L'accueillant ou l'animateur

A nouveau, cette casquette d'accueillant peut être portée différemment selon les Lieux de liens. A l'Espace 51, il existe deux statuts : celui de personne vigilante et celui de membre actif. Ces statuts sont normalement attribués lorsque l'on est accueillant ou animateur.

La première appellation, personne vigilante, Rémy (p. 5, EI) l'explique dans cet extrait : « *Et je me sentais pas bénévole et tout ça. Je me sentais ouais, un peu accueillant. Après j'ai signé un truc avec (Nom), comme quoi on était « personne vigilante ». Donc ça veut dire que si y a un truc à faire, si y a un truc à dire, on va le dire tu vois.* ». Il continue en explicitant d'avantage cela : « *Donc du style, si l'un de nous est là et que c'est la fin de la journée, qu'il y a encore de la vaisselle la faire, on va faire la vaisselle, s'il y a des poubelles à sortir, je vais sortir les poubelles, enfin bon. Bref, c'est des trucs comme ça pour alléger un peu la charge de travail des personnes qui sont en charge d'ici. Enfin plutôt les coordinateurs d'ici parce qu'il y a pas vraiment de hiérarchie et tout ça. On est tous sur le même pied d'égalité. Je pense que c'est assez important, même si on n'est pas chargé de faire fonctionner le lieu, même si on n'est pas chargé de payer des factures, fin de la compta et tout ça, c'est propre aux coordinateurs et c'est une très bonne chose parce que sinon ce serait l'anarchie.* » (Rémy, p. 5, EI). Ce statut de personne vigilante, qui est signé par les membres accueillants ou animateurs, n'a « aucune valeur légale en dehors d'ici » souligne Caroline (p. 12, EC). Mais, continue Caroline, « *C'est une forme d'engagement quoi* » et de « *responsabilité* » (Caroline, p. 12, EC).

Tarek et Tobia soulignent également cela lorsqu'ils parlent de leurs expériences. Tobia (p. 14, EC) dit : « *Alors tu fais pas l'inscription d'un bénévole, hein, tu fais un bénévole virtuel. Parce que c'est pas officiel, c'est officioso (trad : officieux) (...)* ». Tarek (p 14, EC) enchaîne très rapidement sur cette remarque en soulignant : « *Si c'était officiel, on a signé le papier* ». Ce mandat n'a donc pas la même valeur aux yeux des différents membres. Pour les coordinateurs, par contre, il signifie un engagement de la personne, une prise de responsabilité une fois le papier signé.

Ensuite, il existe une distinction entre les membres et les membres actifs. Le membre actif « *C'est celui qui anime.* », explique Caroline (p. 12, EC). Néanmoins, elle continue en soulignant : « *Non, tout le monde est membre. On est des membres actifs, mais franchement, les gens ne se définissent pas du tout comme ça quoi.* » (Caroline, p. 12, EC). Cette appellation je ne l'ai, en effet, jamais entendue pendant mes temps d'observation et dans les autres entretiens.

Au Club Norwest, il existe également deux statuts pour les membres : celui du coup de pouce et celui du bénévole. Les deux casquettes impliquent « (...) *d'avoir ton ou tes moments d'accueil qui sont 3 heures par semaine. En contrepartie, ce que le club offre, c'est des consommations offertes pendant ton moment d'accueil.* » (Xavier, p. 11, EI). Ces statuts se différencient plutôt en termes de quantité d'engagement.

Premièrement, le statut de coup de pouce, Léonie (p. 4, EC) le définit comme suit : « *Donc ça c'est les gens qui veulent faire un coup de pouce, et alors on leur demande d'aider à servir ou d'ouvrir la porte, voilà.* ». Adil (p. 10, EI) complète cette définition : « *La casquette de coup de pouce, c'est des personnes qui ont les mêmes règles, enfin les mêmes devoirs qu'un bénévole. Donc ils font la permanence, ils comptent la caisse ou pas forcément, il y en a qui disent je compte pas la caisse, donc ils ont des devoirs, ils font l'accueil, certains qui veulent pas faire l'accueil mais ça même chez les bénévoles ils sont pas obligés de tout faire. Mais la différence entre un bénévole et un coup de pouce, c'est que le coup de pouce, il peut ne pas ...mais d'ailleurs, je crois même que c'est une règle obligatoire pour le coup de pouce, il ne peut pas participer à toute la réunion.* ». Ingrid (p. 4, EI) soutient également cette définition du coup de pouce dans l'extrait suivant : « *Et bien c'est à dire, le coup de pouce c'est une personne qui fait aussi une permanence. Mais qui ne participe pas à toutes les réunions. C'est à dire, le lundi, ils sont là pour l'horaire. Une fois que l'horaire est terminé, s'ils n'ont pas de points, s'ils n'ont pas eu de problème pendant leur permanence, à ce moment-là, ils partent.* ».

Le seconde casquette, celle de bénévole, est un peu plus large. En effet, quand tu es bénévole, tu as un peu plus d'exigences à respecter, souligne Adil (p. 7, EI), « *Il y a des choses qui sont obligées, bien sûr, obligées, entre guillemets pour les bénévoles, seulement. Obligées entre guillemets, parce que ça veut dire que si tu es bénévole, tu dois participer aux réunions. Les réunions, c'est le lundi après-midi et si tu veux pas, ben tu seras plus bénévole. C'est dans ce sens-là qu'on oblige, on l'oblige pas avec un fouet ou euh (rire).* » (Adil, p. 10, EI). Ça c'est la grande différence entre les deux casquettes.

Pour devenir bénévole, Xavier (p. 11, EI) dit : « *Et donc sur papier, t'as vu qu'on cherchait un bénévole ou des bénévoles, t'arrives, tu veux devenir bénévole, ok, fréquente un peu le lieu, vois déjà si ça te plait ou si tu as envie de partir en courant. Ce que certains ont fait, partir en courant, parce que ça ne leur convenait pas du tout et d'autres qui ont accroché à fond et qui sont toujours là après 5 ans de bénévolat. Donc c'est de fréquenter un peu les lieux, puis de faire un mois d'essai (...) Et puis après de signer une convention de bénévoles, de volontariat.* ».

Les accueillants, bénévoles ou coups de pouce, peuvent adopter le même type de responsabilités durant leur temps d'accueil. Ingrid (p. 3, EI) indique qu'être bénévole ça implique : « *l'accueil, avoir le bien-être avec les personnes.* ». Elle enchaîne en racontant son expérience du bénévolat : « *Donc ça c'est en ce moment en général chacun, bon nos salariés ont peut-être parfois une corde un peu plus que moi, éventuellement peut être assistante sociale ou quelque chose comme ça, tandis que moi non je sais répondre à certaines choses mais quand ça ne va pas, je préfère que je dis à la personne écoute, tu es mieux d'en parler avec les salariés ou éventuellement avec Xavier, suivant leur disponibilité, je crois que c'est la meilleure des solutions, quand je vois que je ne sais pas répondre, je dis écoute, je ne sais pas te répondre, mais je te conseille d'aller vers (salariés) ou Xavier, ou même une personne qui est détachée par exemple, (...) qui sont plus aptes à pouvoir prendre la décision et pouvoir conseiller la personne d'une manière que moi je ne saurais pas faire.* » (Ingrid, p. 3, EI). Enfin, les coups de pouce et les bénévoles travaillent toujours en duo avec un détaché ou un travailleur de l'équipe propre.

e) Les stagiaires

Enfin, une dernière casquette mentionnée dans les entretiens et présente dans les deux lieux d'accueil, c'est celle du stagiaire. Le stagiaire, c'est généralement un étudiant qui, pour un stage, vient passer un temps plus ou moins long dans les espaces d'accueil. Néanmoins, cet

individu supplémentaire vient prêter main forte à l'accueil. En effet, à l'Espace 51, « *les stagiaires nous donnent un sacré coup de main. Elles sont deux et demi, donc deux à 4 jours et une à 2 jours. Et puis après ça tourne parce que y en a peut-être d'autres qui vont arriver au second semestre et quand elles ne sont pas là, y a des trous. Et bah ces trous-là ils sont censés faire appel d'air. C'est à dire que voilà, ben oui y a pas accueil, heureusement que c'est plutôt dans les belles saisons.* » (Caroline, p. 6, EC). Les stagiaires permettent donc d'augmenter les permanences d'accueil.

Néanmoins, l'une des membres souligne que l'âge des stagiaires peut parfois être source de violence pour les membres. Elle dit : « *Et on est moins douloureusement attaqué (refl'âge) par le fait que quand on est face à une stagiaire par exemple, c'est très douloureux parce que les stagiaires viennent avec la peur au ventre de déraper par rapport aux critères de leur stage. Vous sentez ça et ils sont obligés d'être parfois froids avec vous. (...) Donc les Lieux de liens pour les personnes qui se rendent compte peuvent être extrêmement maltraitants.* » (Salomé, p. 9, EC).

1.3.4. La place du thérapeutique dans ces espaces co-gérés

Avant de passer au point suivant, il semble important de prêter attention à la place accordée aux activités qualifiées de « thérapeutiques » dans ces espaces qui se qualifient de non-médicalisés.

Tout d'abord, la plupart des membres s'accordent sur le fait que les Lieux de liens ne sont pas des espaces thérapeutiques. Oscar, Omar et Olivier soulignent cela dans leur entretien. Omar (p. 13-14, EC) souligne, par exemple, qu'« (...) *ici c'est pas un terrain médical, si on veut une adresse ou quelque chose comme ça, mais pour le reste il s'occupe juste ici pour être là pour les gens, et c'est tout. C'est pas comme à parler à un psychologue, c'est pas des psychologues ou quelque chose comme ça.* ». Ingrid (p. 7, EI) souligne également cela lorsqu'elle dit : « *Les soins, non ça n'a pas tellement ici, hein. Non. En général, si quelqu'un a un problème, on leur dit d'aller voir le médecin ou d'aller voir la psychologue ici, on est pas... Nous ne sommes pas aptes à pouvoir faire ça, hein. (...) Donc à ce moment-là, ici, donc on n'a pas ce lieu de thérapie, de médecins, non, non, non.* ». Enfin, Xavier (p. 7, EI) dit : « *Les accueillants ne sont pas là pour soigner les membres, ils sont là pour les accueillir.* ». Adil (p. 5, EI) ajoute « (...) *c'est pas non plus un lieu thérapeutique à 100%, il y a pas de thérapeutes.* ». Bien que ce ne soit pas

des lieux que les membres considèrent comme thérapeutiques, ce sont des lieux où il est possible, parfois, de déposer sa souffrance. Adil (p. 12 et 8, EI), par exemple, souligne à plusieurs reprises dans son entretien que certains travailleurs sont à l'écoute de sa souffrance. Louise (p. 4, EC) souligne également que « *Tout le monde s'occupe de nous ici. Moi j'ai eu des périodes où j'étais vraiment... j'avais des petits pics de crises comme ça et j'arrivais, et j'ai dit, écoutez, faut vraiment que je voie quelqu'un dans le quart d'heure, il y avait quelqu'un qui m'accordait peut-être 20 minutes mais il fallait vraiment pas plus. J'avais vraiment vidé mon sac comme on dit. C'était reparti pour la journée.* ».

Xavier (p. 12, EI) amène une nuance à cela en soulignant que bien que l'écoute soit possible parfois, c'est toujours bien de renvoyer la personne vers les professionnels du soin qui s'occupent d'elle. De rappeler que c'est un lieu en co-gestion où les accueillants ne sont pas des thérapeutes mais des membres au même titre que les autres. Adil (p. 9, EI) rejoint ce que Xavier souligne en disant qu'il arrive qu'on réoriente des personnes vers une hospitalisation ou vers des lieux de soins parce qu'ils ne vont pas bien et que les Lieux de liens ne sont pas les lieux pour gérer cela.

Ces temps d'écoute et de partage, c'est également quelque chose que j'ai pu observer durant mes temps dans les Lieux de liens. En effet, je souligne à plusieurs reprises que les membres me partagent des bribes de leur vie et que je passe du temps à discuter avec eux, même parfois pendant plusieurs heures (Extrait de mon carnet de notes).

Pour Salomé (p. 6, EC), les Lieux de liens ne sont pas thérapeutiques non plus. Elle dit : « *Pour moi pas parce qu'en fait, le soin pour moi, la base du soin passe par notre essence affective. Et donc en fait je pense qu'un Lieu de liens devrait normalement se baser là-dessus. Mais bon c'est personnellement que je dis cela.* ». Elle ajoute, « *(...) Faire soin avant tout c'est de donner une valeur à quelqu'un, mais cette valeur on nous la donne jamais on nous laisse, voilà, dire la société sera plus tranquille quand on nous range quelque part. Et on nous permet pas en fait de sortir de ça. C'est ça ce que je trouve vraiment atroce pour les personnes qui peuvent encore intellectuellement, ont les capacités d'offrir quelque chose encore au monde. Non, on vous offre pas les opportunités et voilà.* ».

Pour d'autres membres, comme William et Jean, ces lieux sont des espaces de soins thérapeutiques. William (p. 9, EI) justifie cela en disant : « *C'est un espace thérapeutique. Tous*

les ateliers sont bien pensés. Ils sont destinés finalement au bien-être de ceux qui y participent. Et que c'est thérapeutique, oui. ».

Tout cela tend à rejoindre ce que Xavier (p. 5, EI) souligne dans cet extrait : *« On œuvre à la déstigmatisation et l'ouverture à la santé, aux questions de santé mentale, pas de psychiatrie, de santé mentale. La différence est notable, la psychiatrie, c'est quand c'est institutionnalisé, médicalisé généralement, la santé mentale tout le monde peut en souffrir. ».*

Enfin, les Lieux de liens se distinguent par leur fonctionnement singulier. Rémy (p. 4, EI) souligne d'ailleurs qu'il *« y a divers Lieux de liens sur Bruxelles et tout Lieu de liens a son identité, donc peut-être qu'un autre Lieu de liens qu'on va dire convient plus à cette personne »*. Cela tend à souligner que tous ces espaces d'accueil proposent des modalités diverses qui permettent d'accueillir une majorité de singularités. Pour Rémy (p. 9, EI), les Lieux de liens représentent *« une bouffée d'air frais »* ; pour William (p. 9, EI), c'est *« (...) un espace de bien-être »* ; pour Lancelot (p. 5, EC), *« C'est la maison libre. »* ; selon Louise (p. 28, EC), *« (...) pour certaines personnes ça pourrait être vital, quoi. Mais vraiment vital au sens de pas passer à un acte suicidaire quoi. »*. Et pour Salomé (p. 13, EC), ce sont des lieux où *« c'est la psyché collective qui prend le pas sur la psyché individuelle de la personne et sur sa singularité propre. »*. Elle souligne aussi qu'ils *« (...) n'offrent pas d'avenir. »* (Salomé, p. 3, EC). En outre, elle ajoute *« si on vient ici, c'est pour exister, c'est pas pour être effacé »* (Salomé, p. 13, EC). Dans mon carnet de notes, j'inscris également qu'un autre membre m'a mentionné que les Lieux de liens lui permettent de se sentir *« exister »*.

Bien que ces lieux ne soient a priori pas de l'ordre du thérapeutique, comme un hôpital peut l'être, toutes ces manières de définir les Lieux de liens montrent que ce sont des lieux singuliers qui répondent à des besoins singuliers. Ces espaces d'accueil s'intègrent dans le parcours de soins de l'individu.

1.4. Une panoplie d'activités disponibles

Au sein des Lieux de liens, on peut retrouver une panoplie d'activités différentes. Ces activités se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur des espaces d'accueil. Et comme le dit Adil, « *T'es pas obligé de participer aux activités, tu viens quand tu veux.* » (p. 7). Les deux points qui suivent vont respectivement décrire les activités menées à l'intérieur et à l'extérieur des lieux.

1.4.1. Activités internes aux Lieux de liens

Tout d'abord, les Lieux de liens mettent à disposition librement, ou presque, des jeux de société, une cuisine, des ordinateurs donnant accès à internet, du café, du thé, de la nourriture, un espace extérieur, ou encore, du matériel de dessin. En plus de ces activités libres d'accès, il y a une panoplie d'activités qui sont organisées par les membres, les détachés ou les travailleurs.

Pour commencer, les membres soulignent une série d'activités auxquelles on peut accéder de manière spontanée. Par exemple, le Uno, le Scrabble et le Rummikub sont des jeux de société régulièrement joués dans les espaces d'accueil et mis à disposition des membres (Extrait de mon carnet de notes). Louise (p. 5, EC) est une adepte du Scrabble, elle dit : « *Moi c'est plutôt, on m'appelle un peu Madame Scrabble. Moi je viens ici avant mes autres activités de la journée et c'est très structurant. J'arrive généralement avec Lancelot qui est un très bon joueur (rire), et on fait un Scrabble et ça me permet de rester éveillée neurologiquement quoi.* ». Laura (p. 9, EC) souligne également qu'elle joue au Scrabble. Aussi, Xavier (p. 10, EI) souligne : « *On a des PC avec Internet qui sont disponibles. On a nos connaissances du réseau et nos liens avec le réseau qui sont à disposition, ce qui n'est pas rien.* ». Ce sont des ressources auxquelles les membres peuvent également accéder à tout moment. Enfin, un autre élément spontané, ce sont les temps de discussions informelles. William (p. 1, EI) le souligne dans son entretien : « *Parfois, je ne participe pas spécialement à une activité, mais je parle beaucoup avec les gens et (...). Et ça me fait du bien.* ». En plus de ces activités directement sur place, il y a aussi des membres qui ramènent leur matériel de loisir comme pour l'activité « Diamant Painting » (Léonie, p. 12, EC), très répandue au Club Norwest, ou le tricot, la lecture, etc.

Enfin, ces lieux sont également des points ressources pour des conseils sur le plan juridique ou social (Tobia, p. 6), ou des orientations vers d'autres institutions en fonction de la demande. L'expérience individuelle des membres et des travailleurs offre une connaissance des services

du réseau assez large. La présence des détachés et les liens des travailleurs permettent parfois même que cette orientation se fasse de manière plus fluide (Xavier, p. 5).

En ce qui concerne les activités organisées de manière hebdomadaire, bi-hebdomadaire ou mensuelle, on en retrouve également une panoplie. Premièrement, l'Atelier d'écriture, co-animé par Louise et un autre membre du Club Norwest. A l'Espace 51, il y a également des ateliers d'écriture chaque semaine. De plus, il y a l'atelier Slam, organisé par une personne extérieure à l'Espace 51, qui permet de poser des mots sur différents sujets, et de différentes manières. A ces temps d'écriture, on peut également ajouter les temps de discussions organisés comme les discussions intergénérationnelles, guidées par des personnes extérieures qui ont lieu chaque semaine. Salomé (p. 3, EC) participe à ces temps d'échange et souligne : *« C'est une façon d'essayer de s'exister malgré tout, même si c'est 1h30 par semaine hein, c'est pas grand-chose pour un être humain d'essayer d'exister autour de paroles près, 1h30 par semaine c'est rien. »*. Par rapport à ces temps de partage et de réflexion, Salomé (p. 2, EC) souligne qu'elle préfère les activités : *« (...) où je peux exposer librement ma souffrance, parce qu'au fond je sais pas faire autrement parce que j'y pense 24 h sur 24 et que c'est ma façon de me défendre contre elle. »*. Selon William (p. 5, EI), ce sont des moments où *« (...) les personnes qui ont été fragilisées médicalement (...) »* viennent régulièrement.

Enfin, Salomé (p. 10-11, EC) complète cela en disant : *« (...) pour moi, la discussion, c'est presque un art de vivre aussi. C'est à dire que je peux rester 8 heures là-dessus à être, parce que j'en ai besoin, parce que je trouve qu'au moins là j'existe un peu (...) »*. Néanmoins, pour Salomé ces espaces d'accueil mettent des barrières à cela parce que les temps d'activités sont limités et les discussions sont parfois coupées. Elle dit : *« vous pouvez exister mais seulement 1h30 et après ça on retourne à la vie pour surtout des personnes qui ont une vie à côté. Mais vous, vous avez pas de vie à côté, donc votre vie il faut l'arrêter vous pendant une semaine. Et ça c'est extrêmement brutal parce que ça répète le trauma de la petite enfance chez certaines personnes. Ou en fait, ces personnes sont en quête d'une figure d'affection parce qu'ils n'ont pas reçu la figure d'affection du parent, toute leur vie et, toute leur vie on brise la possibilité pour ces personnes, et bien de refaire le lien de base. Et donc on ne permet pas à ces personnes en fait de sortir du processus de répétition du Trauma. »* (Salomé, p. 10-11, EC). C'est également ce que Sarah soutient dans son propos.

A ces temps-là, on peut également ajouter qu'il existe des groupes de parole. A l'Espace 51, il a lieu de manière hebdomadaire, chaque vendredi. Au Club Norwest, un groupe de parole

s'installe dans le lieu en dehors des heures d'ouverture, une fois par mois. Pour Omar, c'est par ce biais-là qu'il est arrivé au Club Norwest : « (...). *Oh j'étais venu ici une fois parce qu'il y a un groupe une fois par mois pour parler pour les gens qui ont des problèmes. (...)* » (Omar, p.3, EC).

Troisièmement, il y a un atelier voix qui se déroule dans une salle extérieure au Club Norwest. Louise (p. 26, EC) explique que durant cet atelier, « *elle (ref : l'animatrice) nous fait vraiment travailler sur le corps, sur la voix, placer sa voix, chauffer sa voix, etc. Et là je sais que je ne vais pas au Norwest, je vais à la chorale qui se passe au monastère tout près d'ici quoi.* ». Cet atelier voix, existait également à l'Espace 51 sous l'appellation « voix et percussion ». D'ailleurs, lors de l'assemblée participative à laquelle je me suis rendue, deux membres se mettaient en projet de proposer à nouveau cet atelier et de le co-animer (Extrait de mon carnet de notes). En plus de cet atelier voix, la musique existe également dans ces lieux notamment par l'activité karaoké qui a lieu de manière plus ou moins régulière dans les deux lieux. Mais aussi, par l'atelier musique du vendredi au Club Norwest. Laura (p. 11, EC) dit d'ailleurs : « *La guitare, le djembé, j'aime bien aussi.* ». De plus, il y a régulièrement des musiques qui sont diffusées dans les espaces.

Quatrièmement, il existe tout une série d'activités qui nécessitent de mettre son corps en mouvement comme la gym douce, la danse, le théâtre, le Qi gong, le Jin Shin Jiutsi, le yoga ; ou à l'arrêt, comme la relaxation. Dans cette mise en mouvement du corps, on peut revenir sur les temps de rangement des Lieux de liens. Au Club Norwest, il y a deux types d'activités « rangement et nettoyage » : la tornade blanche qui a lieu quatre fois par an et les « souffles lumineux » qui ont lieu tous les deux mois. Ces différents temps ont pour objectif d'inviter les membres à nettoyer, trier, ranger, laver la maison. A l'Espace 51, cela est plus flou.

Cinquièmement, puisque l'Espace 51 ouvre les portes de ses locaux aux personnes extérieures à condition que les activités proposées soient accessibles aux membres du lieu, toute une série d'activités s'ajoutent à l'agenda. Caroline (p. 8, EC) dit : « *Il y a des gens qui nous font des propositions qui sont un peu à mi-chemin entre pour eux et pour l'espace, c'est un deal quoi. (...)* ». Et donc, il y a, par exemple, une Schaerbeekoise qui cherche un lieu pour des week-ends Qi gong et cuisine, et qui donne la place à deux membres ; des personnes qui cherchent un lieu pour répéter leur pièce de théâtre et qui proposent en échange un atelier théâtre ; un conseil des jeunes qui prend place dans les locaux mais ouvert à tous les membres en échange.

En plus de cela, l'Espace 51 reçoit différents types de subsides qui leur permettent d'engager des intervenants extérieurs comme l'ONG Quinoa qui donne « *des animations à la citoyenneté participative* », une herboriste pour donner une formation et mettre en place un jardin de plantes médicinales, ou encore, l'activité Slam (Caroline, p. 7, EC).

Enfin, les activités qui sont ressorties le plus dans l'ensemble des entretiens et dans mon carnet de notes personnelles, et qui occupent une grande place dans l'agenda des Lieux de liens, ce sont les temps de cuisine et de partage de repas. Ces activités, ce sont par exemple, le brunch du lundi matin ou l'atelier de cuisine participative à l'Espace 51, la soupe du mardi au Club Norwest, un repas préparé et proposé par un membre, un dessert ou encore tant d'autres. Ces repas sont préparés notamment grâce aux invendus récupérés. A l'Espace 51, ils vont deux fois par semaine récupérer des invendus chez Farm et parfois au Pain levé, une boulangerie. Au Club Norwest, ils achètent la nourriture nécessaire pour les repas et vont récupérer une fois par mois des invendus. Un temps de cuisine créative est prévu à la suite de cette collecte. Puisque le Club doit acheter la nourriture, il est nécessaire de s'inscrire et de payer à l'avance. A l'inverse, l'Espace 51 ne demande des inscriptions que pour les repas de Noël et Nouvel an (William, p. 3, EI).

Charles (p. 11, EC) souligne dans l'entretien : « (...) *à partir des récupérations qu'on fait deux fois par semaine, on arrive à plus ou moins bricoler quelque chose, pour le brunch.* ». Caroline (p. 11, EC) ajoute également « *oui parce que c'est aussi Farm qui s'organise comme ça, de ne pas jeter ses invendus quoi. Ou bien ne pas faire too good to go mais de faire bénéficier. Et puis alors le pain levé.* ». Ces temps de partage sont particulièrement appréciés par William (p. 3, EI) qui souligne : « *S'il y a une activité en particulier que je préfère. C'est l'atelier de cuisine participative et les brunchs. (....) Ouais, c'est le lundi et le jeudi parce que c'est très convivial de se retrouver tous ensemble autour d'une table.* ».

Comme mentionné précédemment, le coût des repas diffère selon le lieu.

Ces lieux ne sont pas pour autant parfaits et c'est également ça qui les rends vivants et dynamiques. Notons notamment une critique proposée par Salomé qui souligne que « (...) *les Lieux de liens c'est plutôt on joue ou on fait de l'art, et ce qui manque évidemment et là c'est partout, c'est totalement l'inverse au niveau régressif, c'est le besoin de toucher le besoin du rapport, de tendresse ou malheureusement, on est quand même dans une certaine distance, tout le temps. Or beaucoup de psychopathologies sont liées à un déficit, une grave déprivation en matière de tendresse. Et malgré tout cette déprivation, elle est aussi ici même dans le meilleur*

des Lieux de liens pour moi à Bruxelles, j'ai fait tout le tour, celui où je me suis le moins disputé, c'est ici malgré tout. Et donc voilà. » (Salomé, p. 2). Néanmoins, pour Salomé, ces lieux lui permettent tout de même d'exister, comme elle le souligne dans un extrait précédemment cité, notamment au travers des temps de discussion.

Ce point met en avant une liste non-exhaustive des activités données dans les Lieux de liens. Cela s'étend bien au-delà de tout ce qui a pu être cité, on peut ajouter la jardinerie, des cours de néerlandais, de la couture, un atelier coiffure, une après-midi « informaticien public », la sophrologie, ou encore, la préparation aux marchés de Noël. Caroline (p. 3, EC) souligne, à l'Espace 51 « (...) *c'est de l'art et de la citoyenneté (...)* ». Enfin concluons ce point sur ces trois derniers extraits qui exemplifient à la fois la réalité des Lieux de liens et leur apport pour les membres. Pour Oscar et Omar, (p. 13, EC), les Lieux de liens :

« Oscar : C'est comme ça quoi. Les gens rigolent, les gens font ceci cela.

Omar : Quelqu'un qui fait la musique, quelqu'un qui

Oscar : Qui fait de la musique oui.

Omar : Joue autre chose, tu vois. Qui est au jardin. Quelqu'un qui fume une cigarette, boit un café. Il y a des gens qui travaillent aussi. ». William (p. 5, EI) complète en disant que les activités proposées au sein de ces lieux permettent que « *quand ils (ref : les membres) rentrent chez eux, sont plus sereins et ont un sommeil réparateur.* ». C'est également ce que Tobia (p. 16, EC) soutient dans cet extrait : « *j'ai une petite formule pour éliminer la maladie mentale. Si tu vas faire mouvement, du sport, chanter, après tu arrives à la maison très fatigué, et la tête ça marche pas trop. (rire). C'est vrai !* ».

1.4.2. Activités à l'extérieur des Lieux de liens

Dans ce deuxième point, nous allons parler des différentes formes que peuvent prendre les activités extérieures.

Tout d'abord, cela peut être sous la forme d'une excursion d'une journée dans une autre ville, par exemple. Louise (p. 7, EC) indique qu'au Club Norwest, « *on fait quatre fois par an une sortie à Namur, à Liège, et cetera.* ». Lors de ces excursions, il y a toujours « *une petite exposition à la clé* » (p. 12, EC), ajoute Louise. Avec l'Espace 51, Jean (p. 3, EI) souligne qu'il a eu l'occasion d'aller visiter une exposition à Gand et la maison Folon.

Ensuite, il y a les sorties collectives à Bruxelles pour des expositions, des pièces de théâtre ou encore, pour aller au cinéma. Ces sorties sont organisées « (...) *minimum une fois par semaine, hn (...)* » (Louise, p. 12, EC) au Club Norwest et sont plus rares à l'Espace 51. Néanmoins, Jean souligne qu'il y en a parfois. Il dit : « *Deux, trois pièces de théâtre. Donc oui il y a eu, oui c'est vrai que oui en fait il y a eu plusieurs trucs, quand j'y pense quoi à travers 5 ans.* » (Jean, p. 3, EI).

Au Club Norwest, ces sorties sont prévues par les membres qui participent au comité « Pourquoi pas nous » qui s'organise comme suite : « *on se voit tous les mois, tous les premiers mercredis du mois, on décide entre nous des spectacles, de tout ce qu'on va faire. Et alors à ce moment-là, on vote et puis après, donc la personne qui s'occupe de ça c'est (Nom). Il va chercher les places parce que il y a nous autres, il y a le, le théâtre qui s'appelle "pourquoi pas nous", et il y a des gens de sans souci.* » (Ingrid, p. 4, EI). Suite à cela, chaque membre peut s'inscrire aux activités auxquelles il souhaite participer, selon le nombre de places et le prix. Le montant à payer varie selon les activités. Certaines activités rentrent dans le cadre de l'article 27 qui est « *un article qui pour 1,25€ permet l'accès à la culture et donc on a droit à deux articles par mois par personne (...)* » (Louise, p. 7, EC). A cela Lancelot (p. 7, EC) ajoute : « *Avec ça, par exemple, j'ai ma carte musée. Qui coûte 52,00€, je la paye 12€.* ».

Pour garder des souvenirs de toutes ces excursions, au Club Norwest, ils ont deux méthodes. D'abord, ils exposent les affiches des différents événements auxquels ils ont participé dans l'une des salles de l'étage. Ensuite, il existe un livre d'or, qui est un projet qu'Ingrid a initialement porté (Ingrid, p. 3, EI). Sur chaque page du livre, il y a des photos, des commentaires des personnes qui ont participé et le nom de l'activité. Il est disponible dans l'espace d'accueil.

Enfin, ces temps peuvent plus rarement prendre la forme d'un voyage groupé comme l'Espace 51 l'a expérimenté pour la première fois durant l'été 2023. Ce voyage groupé à Biron, en France, a permis à plusieurs membres de partir en vacances, parfois, pour la première fois (Rémy, p. 9, EI).

Cet accès à la culture par les articles 27, mais aussi par d'autres moyens comme les prix collectifs et les ressources propres aux institutions, c'est quelque chose qui a été fort souligné dans les entretiens menés au Club Norwest. Notamment, Lancelot (p. 7, EC) dit : « *Je dirais même qu'on est des privilégiés.* ». Les différents membres soulignent que c'est grâce aux Lieux de liens qu'ils ont eu accès à cela ou qu'ils ont pu le faire d'une nouvelle manière. Cet échange exemplifie cela :

« Marie : Et ça, c'était une activité que vous ne faisiez pas avant ? Aller à au théâtre, au cinéma etcetera.

Lancelot : Ah ouais, non, non, non, non.

Louise : Oui mais les expos, non, pas de cette façon.

Marie : Ok.

Louise : C'est intéressant parce que je crois, on a déjà eu des guides pour des expos ou pas ?

Lancelot : Sûrement ouais.

Louise : Oui, oui, il y a des expositions qui sont guidées aussi. Bon, on s'instruit vraiment quoi.

Léonie : Mais quand on va à art et marge c'est l'idée.

Lancelot : La dernière expo, c'était "Villa Empain". » (p. 7, EC)

Par rapport à l'accès à la culture, Lancelot (p. 7, EC) dit : *« Je voudrais dire par rapport à ça que je remercie le club de m'avoir fait découvrir la culture. ».*

A travers ces différents temps d'activités, intérieurs ou extérieurs aux lieux, on peut souligner que les différents lieux n'offrent pas les mêmes ressources occupationnelles. En effet, les calendriers sont très différents et cela représente une des richesses de ces lieux. C'est d'ailleurs ce que Rémy (p. 9, EI) met en lumière dans cet extrait : *« Mais à chaque fois, c'est intéressant. C'est ce qui est marrant, enfin ce qui est vraiment... jubilant même, c'est que tu as des personnes qui sont en charge de Lieux de liens qui font à leur sauce, leur définition d'un Lieu de liens qui leur donne une identité. Que des adhérents viennent contribuer ou non à leur identité et ça en fait des identités à part entière, en fait. ».*

1.5.Des règles flexibles et co-construites

Les Lieux de liens ont pour règle principale, comme le dit Xavier (p. 6, EI), de « *bien vivre ensemble* ». La co-gestion de ces espaces s'étend jusqu'à l'élaboration des règles. En effet, dans les deux lieux une charte existe et a été co-écrite avec les membres.

Au Club Norwest, la charte « *a été coécrite par des usagers, des proches et des professionnels, mais il y a 10 ans quoi.* » (Xavier, p. 14, EI). Elle est affichée sur l'un des murs.

A l'Espace 51, cette charte n'est pas visible sur les murs mais est disponible en ligne (Tobia, p. 16, EC ; William, p. 3, EI). Rémy (p. 4, EI) soutient également cela en disant : « (...) *elle est à mon goût pas assez visible* ». Il ajoute également que selon lui « *Est-ce que la charte est respectée ? Autant que faire se peut.* ». (Rémy, p. 4, EI). Jean ne se souvient pas avoir reçu de règlement à son entrée (p. 4, EI).

Les règles de vie au sein de ces espaces, sont, pour Jean (p. 4, EI) « (...) *des règles qui me paraissent tout à fait logiques, quoi (...)* ». Ingrid (p. 2, EI) souligne : « *pour moi, c'est un savoir-vivre que j'ai toujours appris.* ». Oussmane (p.7, EC) vient également rejoindre ces idées : « *Hum, les règles, quand même il nous fait confiance, le Club Norwest il nous fait confiance, du coup, on sait déjà comment nous devons nous comporter entre nous pour pas non plus être les pièges ou être à la fonction du Club Norwest. C'est ouvert, on est libre de tout ce qu'on vous faire quoi. Fin voilà.* ».

Parmi les règles mentionnées pendant les entretiens ont retrouvé notamment : savoir garder son calme, le partage, le respect, la bienveillance, l'écoute, être tranquille, ne pas discuter politique, ne pas avoir (trop) consommé (alcool et substances), arriver dans des états d'ébriété corrects, ne pas être agressif verbalement et physiquement, participer à l'organisation des repas si on souhaite manger, porter une attention collective au bien-être du commun et des locaux, le non-jugement et la non-critique, arriver à l'heure, ne pas se disputer, ne pas voler, etc.

Cette liste de règles est non-exhaustive mais ces règles renvoient pour beaucoup à des règles présentes dans toutes les autres sphères de la société.

Revenons sur certaines nuances de ces règles, notamment concernant les consommations, les disputes, l'horaire et les vols.

Tout d'abord, beaucoup d'entretiens abordaient la question des consommations, des substances ou de l'alcool, dans les locaux ou à l'extérieur. Notamment l'entretien de Jean (p. 5, EI) qui

souligne qu'il « (...) *y a une chose qui me paraît importante aussi, c'est la non consommation.* ». Il ajoute que ce problème est particulièrement rencontré dans la cour de l'Espace 51 (Jean, p. 5, EI). C'est également un point que Georges (p. 5, EI), Omar et Olivier (p. 6, EC) mettent en avant dans leurs entretiens.

A l'Espace 51, Caroline (p. 17, EC) souligne : « *Mais, ce qu'on tolère quand même, c'est que quelqu'un vienne avec des canettes s'il n'y touche pas ici à l'intérieur.* ». Charles (p. 17, EC) ajoute que le tout c'est d'arriver dans un état où la vie en collectif est possible. Il continue en disant « *Si ça vient vraiment perturber ou si ça fait peur à tout le monde, ça arrive hein. Ils arrivent dans des états parfois. Et ça fait peur, même s'ils sont pas dangereux. Bah ça fait peur, tout le monde est comme ça en disant bon dieu et alors on dit, bon ok.* » (Charles, p. 18, EC).

Caroline (p. 16, EC) ajoute une nuance : « *Ce qui est plus délicat, c'est le deal. Ça on a, on a quand même affaire à ça assez régulièrement.* ». Pour cela, Caroline (p. 17, EC) souligne qu'il y a une vigilance collective des membres qui permet que ces personnes qui rôdent s'en aillent à un moment donné.

Au Club Norwest, Xavier (p. 6, EI) souligne « (...) *effectivement, on demande de ne pas avoir consommé avant de venir. Et si ça se voit pas, que ça se sent pas ou que ça dérange pas. Dans les faits, on sait qu'il y en a qui consomment, qui viennent, mais que ça dérange pas, ça dérange pas. Le grand problème finalement, c'est avec l'alcool où ça se sent et où ça peut mettre d'autres à mal et du coup, là parfois, il y a discussion autour de bah, tu sens quand même fort, est-ce que tu te rends compte que tu sens ?* ». Il exemplifie cela avec la situation d'une dame qui buvait jusqu'à une bouteille de vodka la veille de venir et qui sentait fort l'alcool. Il a eu l'occasion de discuter avec elle et de tomber sur un accord que « (...) *Quand j'ai bu la veille, je ferai attention de venir plus tard, ou de pas venir. Je bois pas la veille du jour où je viens, voilà essayer d'agencer les choses différemment.* (...) » (Xavier, p. 6-7, EI).

Un deuxième problème régulièrement évoqué, ce sont les désaccords entre des personnes. Adil (p. 8, EI) souligne cela dans son entretien : « *Fin oui, on parle du respect, aussi parce que il y a parfois des disputes ici, des malentendus. Fin la vie elle est pas rose hein. Même dans la santé mentale, il y a de la bienveillance, mais c'est pas non plus rose.* ». Olivier (p. 6, EC), Lancelot, Louise (p. 24, EC) et William (p. 4, EI), soulignent également cela dans leurs entretiens. Ces disputes, souligne Adil (p. 16, EI), sont souvent liées à « *des histoires* » entre les personnes, « *Il a dit ça sur moi. Elle a dit ça sur moi. C'est souvent comme ça en tout cas. C'est une hypocrite ou encore des gens qui sont dans la paranoïa. Qui disent, mais il m'a espionné, des choses dans la paranoïa de ce style-là quoi. Il m'a espionné, nanani.* ». Lancelot (p. 24, EC)

donne un autre exemple en parlant d'une situation où un membre a pris la pizza d'un autre qui se trouvait dans le frigo.

Charles (p. 15-16, EC) souligne que : « (...) *avant que ça dégénère, tac, c'est assez vite désamorcé et que la plupart des membres je crois, ont ce réflexe déjà d'eux même soit de s'exclure de salle d'accueil, avant que ça atteigne des sommets, soit de trouver une solution assez rapidement.* ». Si cela ne se règle pas spontanément, les deux lieux font parfois appel à des services de médiation de conflit, notamment des psychologues (Charles, p. 16, EC ; Adil, p. 14, EI).

Lorsque les désaccords atteignent la violence, physique ou verbale, les entretiens mentionnent des sanctions qui peuvent être posées. Cependant, ces sanctions ne sont, a priori, pas formellement prévues. Elles sont négociées en fonction de la situation. Dans des rares cas, il est arrivé que la personne soit exclue, ou mise à l'écart, pour un temps du lieu d'accueil. La discussion semble toujours être le premier outil employé. Rémy (p. 4, EI) indique « *on fait en sorte de pas trop les exclure parce que ce sera encore pire pour eux* ».

Néanmoins, plusieurs membres soulignent qu'il y a une certaine tolérance pour les questions de violences. Notamment, Rémy (p. 5, EI) qui dit : « *Ils restent beaucoup plus compréhensifs que moi à ce niveau-là* » et William (p. 4, EI) qui souligne qu'il « *Y a cette politique de tolérance vis-à-vis de tout le monde où déjà il faut vraiment faire l'andouille, pour être prié de ne plus venir, c'est déjà arrivé.* ». L'expérience négative vécue par Jean (p. 7, EI) suite à une activité sur la non-violence où il a partagé une partie de son histoire et qu'il a ensuite été embêté dessus par un autre membre l'amène également à rejoindre ce point de vue. Il dit : « (...) *Et ça c'est le revers de la médaille, c'est que, un moment on accepte tout aussi quoi.* » (Jean, p. 7).

Un dernier élément sur lequel revenir, c'est la question de l'horaire. Certains membres soulignent que « *c'est très bien quoi, de respecter les gens comme ça, de laisser le choix si tu veux rester 1 heure ou 2 heures, si tu viens avec eux quelque part ou tu veux pas, même si tu partais avec eux et tu en as marre, tu veux aller, tu peux aller.* » (Olivier, p. 7, EC). Adil rejoint également cela (p. 7, EC). Par contre, Sarah et Salomé (p. 10, EC) se rejoignent sur le fait que les temps limités des ateliers sont dérangeants. Salomé (p. 10, EC) dit : « (...) *c'est que on répète, les situations traumatiques des gens. C'est à dire que si le trauma de la personne est lié justement à des ruptures de liens, on répète ces ruptures de lien par ces horaires trop contraignants où on veut absolument par rigueur arrêter un truc et chacun retourne à la vie ou à l'absence de vie pour d'autres.* ». Sarah (p. 10, EC) rejoint également cela lorsqu'elle dit :

« (...) Et puis alors chaque fois on me dit oui sois à l'heure et tout ça. Mais alors parfois on est dans des discussions ou dans des échanges, mais bon et que, déjà 5 minutes avant l'heure de fin, les gens vous disent, bon maintenant on ferme tout et on s'en va. Et pour moi, mais c'est une horreur parce que, je lui ai dit mais je ne comprends pas. Alors que ce qui compte, c'est ce qu'on ressent quoi, moi voilà. ». Tarek (p. 30, EC) soutient également cela lorsqu'il dit : « je dirais les moins bons moments, c'est que on n'a pas eu assez de temps pour faire ce qui est bien, ou bien ... Voilà, on va dire par exemple on était en train de s'amuser, mais l'heure est venue, on doit partir ou bien on doit fermer. ».

Enfin, la répétition régulière de vols à l'Espace 51 a mené à la mise en place de règles. La première chose, c'est que lorsqu'il n'y a pas d'accueillant, les portes du lieu d'accueil restent fermées désormais (Caroline, p. 6-7, EC). Deuxièmement, c'est en lien avec la situation que Salomé a vécu. Il existe deux toilettes à l'Espace 51, une dans la cour et une dans les locaux de l'Heure atelier. Elle raconte qu'elle s'est déjà vue refuser l'accès à la toilette intérieure sous prétexte que l'Heure Atelier était fermé. Elle dit : « Et alors, il y a une porte entre l'espace d'à côté et celui-ci et il y a une toilette qui est à l'intérieur à côté, une toilette à l'extérieur et le mercredi, c'est fermé ici (ref : heure atelier). Et souvent. Eh bien elle me dit, Ah non, tu passes pas cette porte. Mais euh, quoi je veux juste aller à la toilette. Mais non, sur le principe de l'exception de quelqu'un qui a volé, par exemple, et ben on met des mesures extrêmement strictes et on les applique à tout le monde sans discernement. Or, mais c'est extrêmement brutal pour votre estime de vous. On vous dit, allez à la toilette extérieure. Quand vous faites deux mètres et vous passez une porte, vous pouvez aller quoi. Votre dignité mérite quand même une toilette intérieure, non mais ça, il y a quand même quelque chose » (Salomé, p. 12, EC). Elle continue en disant « Oui, mais c'est une vision comme ça, forcément, quand on a une valeur sociale, eh bien on a une toilette à l'intérieur et c'est ça vous rappelle qu'en fait, vous avez moins de valeur sociale que d'autres. Et c'est dramatique dans des lieux comme celui-ci aussi, ça se rappelle par de bêtes exemples comme celui-là, mais c'est un exemple à mon avis, extrêmement clair. » (Salomé, p. 12, EC). Cet exemple permet de voir que les règles sont construites en fonction du vécu des lieux.

Ces règles flexibles et tout de même peu contraignantes pour la plupart des membres, soulignent la capacité d'adaptation, ou plutôt, la flexibilité organisationnelle de ces espaces. Ce sont des lieux qui sont organisés, aménagés, négociés en fonction des personnes qui les fréquentent. Pour Adil (p. 18, EI), l'absence d'horaire et de planning clair apporte du positif : « Moi, ça

m'apporte du positif. Y a des gens parfois qui viennent ici et qui disent je me sens déstabilisé parce que c'est trop libre, y a pas d'activités. Moi, ça m'apporte du positif quand y a pas d'activité. (...) je me sens libre, de rien, de rien faire, de discuter avec quelqu'un ». C'est également ce qu'Olivier, Omar et Léonie soutiennent dans leurs propos. Par exemple, Léonie (p. 24, EC) dit : *« le jour où on vient on ne sait pas ce qu'il va se passer ici. »*. Un peu plus loin elle ajoute, *« Ça me dérange pas parce que je découvre. Mais je pars toujours avec bonne humeur de chez moi parce que chez moi c'est encore pire. »* (Léonie, p. 24, EC). Ingrid soutient également cela (p. 1, EI).

2. Vers une nouvelle définition des Lieux de liens

Dans ce deuxième chapitre, je souhaite me risquer à une nouvelle définition opératoire des Lieux de liens, comme suggéré dans la première partie de mon travail. Avant de passer à celle-ci, différents points d'attention doivent être soulignés.

Tout comme mon analyse, cette tentative de définition va également laisser une grande place à la parole des membres pour valoriser l'authenticité de leurs discours et de leur réalité. L'objectif de cette attention est double : valoriser leurs paroles et co-construire. Comme l'analyse le souligne à plusieurs reprises, chaque lieu est le résultat des membres qui le fréquentent grâce à ce processus de co-construction qui les rend uniques.

La singularité de chaque Lieu de liens rend la tentative de définition d'autant plus complexe. Dans ce travail, je me suis particulièrement intéressée à deux Lieux de liens : l'Espace 51 et le Club Norwest. Cela constitue donc une limite à cette définition puisqu'elle ne prétend pas définir la réalité de tous les espaces d'accueil qualifiés de Lieux de liens. L'échantillon limité de cette étude permet donc de proposer un nouvel outil de travail pour accompagner les Lieux de liens dans une définition unique de leur lieu singulier.

Aussi, notons que mes participations régulières aux réunions inter-Lieux de liens m'ont permis de constater une réticence des Lieux de liens à s'associer aux politiques. Par cela, j'entends dire que les Lieux de liens sont sans cesse en tension entre obtenir des subsides pérennes et répondre aux attentes des politiques de la santé (encoder les entrées / sorties des membres, poser un cadre aux lieux, se définir, etc.). Pour rappel, l'appellation Lieux de liens est le fruit du plan de relance et de redéploiement lancé par le cabinet Maron, autrement dit, les politiques. Cette crainte pourrait être d'autant plus étudiée mais dépasse l'objet de ce travail. Notons tout de même que j'ai bien conscience que la proposition d'une nouvelle définition peut prétendre vouloir uniformiser les Lieux de liens, et donc, aller dans le sens de ce que les politiques pourraient souhaiter. C'est pour cela que je pose un cadre préalable à celle-ci et que je ne prétends pas proposer une définition unique de ces lieux singuliers. Pour rappel, cette définition est une proposition d'un outil de travail.

Venons-en désormais à la définition en elle-même. Comme nous avons pu le voir, ces espaces d'accueil sont des lieux singuliers qui valorisent la co-construction et la co-gestion avec leurs

membres. Ce sont des lieux qui offrent une panoplie d'activités différentes, en tendant vers le décroisement de celles-ci par leur ouverture sur l'extérieur. Ces lieux sont également des espaces qui font soin, notamment par la singularité de leur organisation et de leur proposition d'activités. Aussi, ces lieux sont des espaces qui valorisent la mise en avant de nombreuses valeurs comme celles du soutien à l'autre, de l'adaptabilité, de l'écoute, de l'ouverture, de la famille, et tant d'autres.

La définition retenue dans l'introduction comme étant, a priori, la plus représentative des Lieux de liens était la suivante : « *des espaces d'accueil communautaire accessibles à tout public et plus particulièrement, aux publics les plus isolés* » (Englebert, 2022, p. 5). Pour moi, cette définition ne représente pas l'énergie, l'ambiance, la communauté construite au travers de ces espaces d'accueil communautaire. Ce qui fait de ces espaces des lieux singuliers ne transparaît pas dans la dernière définition des lieux. De plus, cette définition met en avant « les publics les plus isolés ». Néanmoins, comme souligné dans l'analyse, ces publics ne sont pas nécessairement accueillis dans ces espaces d'accueil. Le public accueilli est plutôt homogène dans sa diversité. Une nouvelle proposition de définition pourrait dès lors être la suivante :

Les Lieux de liens concernent tout espace d'accueil communautaire dynamique et libre d'accès, où tout un chacun est le bienvenu, en ce compris les citoyens isolés. Ce sont des lieux singuliers dans leur diversité, où le « chaos » est le maître mot puisqu'il offre la possibilité « d'exister », de partager, de nouer des liens et d'être créatif. Ces lieux offrent une « bouffée d'air frais » qui vise le « bien-être » des citoyens concernés ou non, par des problématiques de santé mentale.

3. Discussion : Vers la désinstitutionnalisation des soins de santé mentale

Dans cette dernière partie, nous allons discuter des résultats proposés dans l'analyse afin de répondre à la question de recherche, qui pour rappelle, est la suivante : ***comment les Lieux de liens participent-ils au processus de désinstitutionnalisation des soins dans le secteur de la santé mentale ?***

Pour répondre à cette question, rappelons brièvement les trois objectifs centraux de la désinstitutionnalisation et les notions soulignées dans le cadre théorique. La désinstitutionnalisation vise, premièrement, la diminution du nombre de lits hospitaliers et ce, afin de développer l'ambulatoire. Deuxièmement, elle entend favoriser les prises en charge communautaires pour remettre le soin dans la communauté et valoriser l'inclusion. Et troisièmement, elle vise la diversification de l'offre des services et l'intégration de celle-ci dans le tissu social (Verhaegen et Wery, 1992 ; Majerus, 2018 ; SSSP, 2010 ; Walker et al., 2019). Le cadre théorique de ce travail part de deux théories : la sociologie de la déviance et l'éthique du care. Ces deux courants théoriques complémentaires posent les notions de normativité, d'inclusion et d'exclusion, pour le premier, et les concepts de faire communauté, de vulnérabilité et d'hospitalité, pour le second. Au regard de tout cela, la discussion mettra en lien les concepts des courants théoriques avec les objectifs visés par la désinstitutionnalisation.

3.1.Des lieux d'accueil qui « font soin »

Tout d'abord, l'analyse montre que ce sont des lieux de soutien et d'entraide mutuelle. Ces lieux valorisent l'esprit de communauté, notamment par les activités proposées, la co-construction de l'organisation du lieu, l'accueil qu'ils réservent, la possibilité de s'affirmer et de se (re)construire en tant que citoyen plutôt que patient. Dans ces espaces, les singularités sont utilisées pour fonctionner ensemble, et le lien à l'autre fait partie du quotidien. En plus de cela, ils valorisent la co-responsabilité et l'absence de règle d'horaire et véhiculent l'image d'un individu libre et autonome. Ce sont des lieux qui accueillent des personnes ayant un parcours dans la santé mentale, sans pour autant être exclusivement réservés à ce public. Bien que les membres tendent à s'accorder sur le fait que ce ne sont pas des lieux de soins, ce sont des lieux qui font soin de par les services et les opportunités qu'ils permettent, ce sont des lieux de soin par le fait que le « souci de l'autre » et du bien vivre ensemble priment, que les individus peuvent s'y sentir « exister ». Dans ces lieux, le soin est l'affaire de tout le monde. Les

problématiques individuelles sont mises de côté afin de laisser place à la communauté qui permet de se détacher d'un quotidien marqué par la solitude, pour la plupart d'entre eux.

En valorisant ces procédés, ce sont des espaces qui valorisent le *care* plutôt que le *cure*. En effet, pour Brugère (2015), l'éthique du *care* valorise « *une politique de l'individu qui serait à la fois soucieuse des singularités et instauratrice de liens qui seraient portés par la solidarité, l'entraide et la coopération.* » (p. 1). Ibos et al. (2019), ajoutent que le *care* souligne la possibilité qu'a chaque individu d'être pourvoyeur et destinataire de *care*. Le simple fait d'accueillir désigne, selon Martine Janner-Raimondi (2016), nécessairement l'échange où réceptivité et action, passivité et activité, co-existent. De ce fait, « *L'accueil engage donc un moi – unifié et néanmoins relié aux autres et au monde – capable de penser et d'éprouver, c'est-à-dire capable d'ouvrir une brèche dans le flot des activités. La fonction contenante de l'accueil implique alors une durée de suspension d'activité autre que la pensée elle-même, propre à permettre au sujet qui accueille de se mettre en disposition d'accueillir.* » (p. 8). L'auteure continue en soulignant que l'accueil et l'hospitalité sont des droits, ou comme le dit Ricoeur (1997, cité dans Janner Raimondi, 2016, p. 19) : « *En cela réside la force de l'idée du droit à l'hospitalité, qui n'est donc pas un effet de générosité somptuaire, condescendante, mais un droit effectif.* ».

Néanmoins, rappelons que pour Biétlot (2022), l'hospitalité suppose gratuité, ouverture à l'altérité et inconditionnalité. La gratuité de ces lieux semblent être majoritairement valorisée. En ce qui concerne l'ouverture à l'altérité et l'inconditionnalité, cela reste plus ambivalent. Plusieurs témoignages tentent à souligner que tout un chacun n'est pas le bienvenu. En effet, selon la « *pathologie sociale* » des individus, ils seront plus ou moins bien accueillis dans ces lieux. Aussi, plusieurs témoignages soulignent que les pratiques « *déviantes* », ou « *hors-normes* » de certaines personnes, comme les sans domicile fixe ou les consommateurs de drogues, ne sont pas les bienvenues dans ces lieux, ce qui tend à les exclure. Nous reviendrons sur cela dans un prochain paragraphe. Néanmoins, l'ambivalence réside dans le fait que ces lieux accueillent tout de même une plus large majorité d'individus que les autres lieux traditionnellement inscrits dans les parcours de santé mentale, notamment par l'absence de conditions formelles d'accès. Dans cette perspective, l'hospitalité est réduite à « *l'accessibilité du lieu* » et à son ouverture (Stavo-Debaugue et al., 2018). Selon eux, il convient de dépasser cela pour comprendre la dimension protectrice de l'hospitalité. Cette dernière permet alors de penser l'hospitalité comme « *ouverture des portes* » et « *fermeture des portes* », notamment

quand il convient que le lieu soit un refuge, un abri pour les occupants ou assimilés. Les auteurs continuent en soulignant que l'hospitalité doit donc, au-delà de son ouverture, s'étudier autour de « *ce à quoi les environnements font place, de ce dont ils s'accommodent, des activités et des gestes auxquels ils offrent appui, sûreté et protection.* » (Stavo-Debaugue et al., 2018, p. 21).

3.2. De la casquette de patient à celle de citoyen

Ensuite, sans être des lieux d'injonction au pouvoir d'agir (ou empowerment), les Lieux de liens valorisent l'autonomie des membres, en tenant compte de leurs vulnérabilités. Rappelons que Fabienne Brugère soutient une approche de la vulnérabilité commune à tous, où, dit-elle, il est nécessaire « *de reconnaître la vulnérabilité comme un trait général de la condition humaine et de formuler une obligation de solidarité en réponse aux situations de vulnérabilité, au nom du bien-être de tous les individus* » (Brugère, 2013, cité dans Durand, 2018, p. 19). En alliant vulnérabilité et autonomie, ces lieux tendent vers une société plus inclusive qui, selon Gardou (2014, cité dans Janner Raimondi, 2016, p. 37) est « *une société sans privilège, exclusivité ni exclusion* » qui a notamment pour axiome que « *nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social* » ». Aussi, cette double approche tente de rendre à l'individu sa casquette de citoyen du monde qui, selon de Abreu Dallari (2012), signifie ceci : « *Être citoyen et exercer la citoyenneté signifie voir respecter sa dignité humaine et respecter celle des autres, travailler en permanence pour le bien commun, en exigeant le respect des droits individuels de tous, sans égoïsme, sans préjugés ni discriminations, dans un esprit de solidarité.* » (p. 23). Il continue en soulignant que « *Exercer la citoyenneté signifie agir solidairement au sein de la communauté, en assumant des responsabilités et en participant activement aux décisions d'intérêt général* » (de Abreu Dallari, 2012, p. 23). Rappelons également que les notions d'inclusion, d'empowerment et d'autonomie renvoient à une définition de la société composée d'une pluralité de singularités et à la nécessité de pouvoir toutes les inclure dans le système, sans responsabiliser l'individu de son propre destin quand cela relève de problèmes systémiques (Pillant, 2019 ; Puard, 2019). Policar (2018) ajoute que « *La citoyenneté, loin d'être réductible à un statut défini par des droits, doit plutôt être conçue comme une manière d'exister sur un mode public et actif.* » (p. 9). Les Lieux de liens, par leur perspective antipsychiatrique, invitent les membres à déposer leur casquette de patient pour récupérer celle du citoyen, celle d'un individu libre, égal et solidaire. Ils ne sont plus « objets de soins » mais « sujets de droits » (Maugiron, 2019), dans ces espaces d'accueil. Aussi, ce sont des espaces où la parole de chacun a son importance de par la co-construction du lieu, par les relations interpersonnelles, par

certaines activités et notamment, par les temps informels dans les espaces communautaires. Comme le disent si bien Lancelot et Salomé, ce sont des espaces où il est possible « d'exister ».

En tendant vers une citoyenneté de tous, ces lieux visent également à la déstigmatisation notamment par la non-obligation de partager son vécu, l'absence de conditions formelles d'accès qui rend ces lieux potentiellement accessibles à tous et par leur ouverture sur l'extérieur, notamment via les travailleurs détachés et les activités menées à l'extérieures. Caria et al. (2015) soulignent que déstigmatiser implique de transformer les rapports de pouvoir entre citoyens. Wallerstein (2006, cité dans Caria et al, 2015, p. 37) ajoute que « *La clé de l'empowerment se trouve dans la transformation des rapports de force et des relations de pouvoir entre les individus, les groupes, les services et les gouvernements* ». Ces rapports de pouvoir sont notamment basculés grâce à l'horizontalité de l'organisation, par la co-construction et la co-gestion, et grâce à l'essence singulière des lieux. Dans ces lieux, la casquette de professionnel est renversée : ce n'est pas l'unique responsable et décideur du lieu. De ce fait, valoriser les pratiques de désinstitutionnalisation des soins, c'est tendre vers une diminution des stigmates associés à la santé mentale, vers une société plus inclusive et accueillante, où le droit à la citoyenneté est effectif pour tous et toutes.

Néanmoins, la faible représentation des invisibles (comme les migrants, les sans-papiers ou les sans domicile fixe) dans ces espaces d'accueil représente une limite à l'inclusion de ces lieux. Brugère (2022) souligne qu'une éthique du care « (...) *permet de structurer le lien social afin que tout être humain puisse être considéré comme tel et non comme inférieur (colonialisme) ou invisible (migrants, travailleurs clandestins, femmes pauvres).* » (p. 17), mais au-delà de l'éthique du *care*, c'est le rôle de l'État social de considérer chaque vie comme valant la peine d'être vécue. Pour comprendre cette forme d'exclusion d'une partie du public le plus exclu, revenons sur la notion de *seuil*. Charles et Berger (2014) décrivent le seuil sous « *trois dimensions : spatiale, temporelle et normative* » (p. 29). La première dimension désigne le fait d'entrer et de sortir d'un espace, par exemple, de passer la porte, d'entrer et de sortir d'une communauté. Ce seuil spatial peut également être horizontal comme un « seuil capacitaire » (p. 32). La seconde dimension, temporelle, renvoie à « *un moment d'infléchissement, de transformation et de changement d'état* » (p. 33), qui démarre ou prend fin. La dimension normative, quant-à-elle, renvoie aux « *attentes de normalité qui pèsent sur les engagements de participants attendus comme « citoyens ordinaires »* » (p. 35). Les Lieux de liens se définissent comme bas-seuil d'accès, où comme le dit Xavier, un lieu dans lequel il est facile d'accéder par

l'absence de seuil d'accès à l'entrée. Néanmoins, les personnes plus en marge n'arrivent pas, ou ne restent pas, dans ces espaces d'accueil. C'est alors que nous pourrions interpréter cette absence de représentation de différentes manières. D'abord, cela est peut-être lié au trop gros décalage entre le public réellement accueilli et le public qui peut être accueilli. Les besoins et envies ne sont potentiellement pas les mêmes pour ces différents publics. Une hypothèse serait de dire que ces publics sont dans une recherche perpétuelle de répondre à leurs besoins primaires (tels que se nourrir, se laver, dormir) tandis que les activités proposées dans ces lieux répondent à des besoins secondaires (tels que bien manger, avoir des activités de loisir, passer le temps). Dans les Lieux de liens, la nourriture semble plutôt être un médium pour créer du lien et passer du bon temps, qu'un réel besoin de s'alimenter par manque de moyens pour les individus. Une autre perspective intéressante serait d'étudier les mécanismes d'exclusion multiples vécus par ces publics exclus en partant de la notion de seuil et de citoyenneté proposée plus haut. Le fait d'être citoyen est porteur de normativité et d'exclusion, ce qui peut dès lors porter à confusion avec ce qui est défendue au sein des Lieux de liens. Une dernière manière d'analyser ce phénomène serait de partir de la notion de famille proposée plus haut et développée plus tard, et de voir comment cette structure fondamentale de la société entraîne des processus d'exclusion. Cela dépasse le cadre de la recherche proposée dans ce travail mais pourrait faire office d'une continuité.

3.3.L'individu comme être capable et actif

Au sein de ces lieux, la culture et l'occupationnel organise la journée. En effet, comme l'analyse le montre, la diversité des activités est riche et mouvante. Certaines activités sont fixes mais pour la plupart, vont et viennent en fonction des volontés des membres et travailleurs qui les mènent. Les activités ne sont pas organisées autour d'un projet thérapeutique, elles sont prévues et menées par les personnes qui les proposent. Cela tend à rejoindre la définition de la citoyenneté proposée par de Abreu Dallari (2012) et Policar (2018), mais aussi, la dimension hospitalière des Lieux de liens, au sens de Stavo-Debauge et al. (2018). Ces derniers soulignent que « *l'hospitalité est la qualité de ce qui assure un séjour, facilite une activité et invite à rester. Elle est aussi ce qui offre appui et soutien à la vie des nouveaux venus, en leur fournissant le volume d'espace nécessaire et les aménagements appropriés.* » (p. 11).

Un autre élément important de ces activités, c'est leur visée vers l'extérieur. En effet, le bâtiment n'est pas une limite, l'activité est partout, il n'y a pas de seuil, pas de contrainte sauf

celle de venir si on le souhaite. Ces activités s'inscrivent dans ce processus de co-construction véhiculé par les lieux. A la notion d'*empowerment* proposée plus haut, s'ajoute celle de participation. Loubière et al. (2018) distinguent deux formes de participation : la première qui consiste à proposer de participer à un événement, par exemple, ou la seconde qui va « *bien aller au-delà en impliquant les usagers dans un processus de réflexion, de création d'une action ou d'un outil, s'inscrivant ainsi dans une dynamique de co-construction* » (p. 26). C'est de cette seconde forme de participation que les activités naissent. Dans ce fonctionnement, savoirs et personnes sont à égalité, ce qui renvoie à un renforcement de la citoyenneté et de la reconnaissance d'un individu capable. Pour Charles (2012, p. 28), une dimension importante de la participation est la reconnaissance capacitaire de tout un chacun, au risque de symétriser les rapports de pouvoir. Il continue en disant : « *Prendre au sérieux les capacités des acteurs, entre autres à participer à la vie politique, nécessite de reconnaître que les êtres humains sont tout à fait en mesure de ne pas être à la hauteur des exigences capacitaires qui pèsent sur eux, que la première de nos capacités est sans doute celle de défaillir* » (p. 34). Charles (2012) ajoute également la nécessité de ne pas obliger à la participation. Par cela, il entend souligner qu'un défaut de participation ne relève pas toujours d'une souffrance, cela peut relever d'un choix. Cela rejoint assez bien les réalités vécues au sein des lieux. Il n'y a a priori pas d'injonction à participer, mais quand cela est souhaité, il n'y a pas non plus d'injonction formelle à y arriver. S'adapter aux vulnérabilités fait partie intégrante de la vie et de l'organisation de ces lieux. Aussi, la participation relève d'un choix et est rarement réprimandée si non respectée.

L'éthique du *care* proposée par Brugère (2015) soutient que « *l'individu n'existe pas sans des propriétés posées collectivement qui le font advenir comme tel. Il se développe sur un socle de droits. Connaître une société et ses membres, c'est alors faire advenir ce qu'il y a derrière l'individu, les conditions de son apparaître ou de son existence.* » (p. 61). Cela suppose que chaque société est le résultat de la somme des individus qui la composent, mais surtout, que chaque singularité devrait avoir une place égale au sein de la communauté. A travers cela, Brugère (2015) déconstruit l'idée d'un individu dont l'autonomie ne dépend que de lui, et met en perspective l'idée d'une société de semblables dans laquelle le soutien et le souci de l'autre sont centraux. Brugère (2015) soutient le fonctionnement des institutions qui voient en chaque individu des capacités, parfois gelées par les trajectoires institutionnelles passées. Cette représentation de l'individu capable, nécessitant le soutien d'une communauté pour retrouver une autonomie et une indépendance, colle plutôt bien au témoignage des membres des lieux.

C'est d'ailleurs ce qui nous permet d'embrancher sur une autre notion souvent évoquée par les membres : la famille. Au-delà de la famille biologique, Cynthia Fleury (2018) défend la fonction symbolique de l'expression « faire famille ». Elle dit : *« À la différence de la notion plus institutionnelle de famille, le « faire famille » stipule qu'il est toujours de l'ordre de la dynamique et de l'inachevé. La famille est une institution, certes. Mais le « faire famille » est la réalité dynamique, vitale, productrice, de cette institution. Il est ce qui préserve la durabilité de l'institution famille. « Faire famille », c'est faire de l'attention l'écosystème de l'individuation. C'est le lieu de la coproduction avec l'autre. »* (Fleury, 2018, p. 74). C'est une conception conditionnée par le fait *« (d')être garant du respect de la place de ce que l'on n'est pas. Car le « faire famille » est par essence un mode de véridiction du manque originel. Seul on ne fait pas famille. Faire famille, c'est reconnaître que l'on ne fait pas seul unité. Que l'autre est nécessaire. »* (Fleury, 2018, p. 75). Cela tend à rejoindre ce que Brugère soulignait plus haut. Enfin, Fleury (2018) souligne que « faire famille » concerne *« tous ceux avec qui on a inventé symboliquement et physiquement cette ambition de faire famille. »* (p. 75). Cette possibilité d'être ensemble, de « faire famille », de se soutenir permet de mettre en avant le sentiment de solitude soulevé par la plupart des membres, qui a souvent été le point de départ à la fréquentation du lieu. Ce besoin d'appartenance à un groupe, à un espace dépasse le contexte de cette recherche mais pourrait faire l'objet d'une prochaine étude.

3.4. Un nouveau maillon dans les parcours de soins

L'ensemble des éléments de discussion proposés ici permettent de composer une réponse à une dernière question : *les Lieux de liens permettent-ils de diminuer le recours à l'hospitalisation ?* Pour rappel, au 18^e siècle, l'hospitalisation avait pour objectif de mettre à l'écart de la société les fous, les pauvres, les séniles, les chômeurs, les mendiants, etc ; tous ceux qui sortaient de la norme. Au cours des années 60, l'hospitalisation a été critiquée puisque excluante et non adéquate aux besoins réels des « malades mentaux » (Veraeghen et Wéry, 1992). Les Lieux de liens, de par leur vision inclusive, déstigmatisante et communautaire, sont dès lors des lieux alternatifs qui favorisent la prise en charge des soins de santé mentale dans le communautaire. Les Lieux de liens font partie du réseau de soins fréquenté par un individu, il ne se suffisent pas à eux-mêmes pour répondre à l'ensemble des problématiques portées par les individus. D'ailleurs, les témoignages soulignent qu'il n'y a pas toujours la place pour déposer son vécu et ses problèmes dans ces lieux. Cela laisse supposer que les Lieux de liens sont une des pièces du puzzle qui permet aux individus de ne pas recourir à l'hospitalisation mais de fréquenter

plus ou moins les différents espaces qui constituent son réseau de soins afin d'avoir l'aide nécessaire à sa détresse.

Ces espaces d'accueil communautaire, en privilégiant le *care* au *cure* et en invitant l'individu à prendre leur rôle légitime de citoyen, libre, égal et solidaire, tendent à désinstitutionnaliser le soin en le rendant accessible et universel, c'est-à-dire, que tout individu est concerné par la santé mentale. Ce sont des espaces riches de sens et de possibilités, qui offrent un cadre de vie dans lequel l'épanouissement et le vivre-ensemble semblent primer. Ces lieux favorisent une vision du soin inclus dans la communauté, où la relation à l'autre est importante. Ce sont des lieux qui luttent contre la solitude, la stigmatisation et l'exclusion d'un public ayant eu un parcours dans la santé mentale. De plus, ils favorisent l'autonomie de leur membre, notamment par les modes d'organisation et d'accès aux lieux. À la fin de cette recherche, nous pouvons affirmer que ces lieux s'inscrivent dans un processus de désinstitutionnalisation des soins dans le sens où ils élargissent l'offre de service en santé mentale sur Bruxelles en l'incluant directement dans la communauté ; ils valorisent l'inclusion et la déstigmatisation des personnes qui les fréquentent ; et ils participent à la diminution du recours à l'hospitalisation.

Conclusion

Après avoir examiné en détail les différents aspects abordés dans ce mémoire, nous allons revenir sur chacune des étapes d'élaboration proposées ici. Tout d'abord, nous allons brièvement retracer le fil de réflexion du mémoire en partant du contexte historique proposé et des deux cadres théoriques. Ensuite, nous reviendrons sur les grands points d'analyse discutés ci-dessus. Enfin, nous verrons comment aller plus loin dans l'étude de ces lieux d'accueil.

Pour réaliser ce travail, il a d'abord fallu poser un cadre historique au secteur de la santé mentale en Belgique en partant des années 90 pour arriver aux années 2000 avec, notamment, la mise en place de la réforme 107 en 2010, généralisée en 2016. L'une des missions de cette réforme était de désinstitutionnaliser les soins de santé mentale. Cela vise principalement trois objectifs : (1) diminuer le nombre de lits hospitaliers pour développer les soins ambulatoires, (2) favoriser les prises en charge communautaires pour remettre le soin dans la communauté et valoriser l'inclusion, (3) diversifier l'offre des services et l'intégration de celle-ci dans le tissu social. Ces trois objectifs ont été étudiés au regard des espaces d'accueil communautaire qualifié de Lieux de liens. Cette appellation est née suite à une recherche intitulée « Parcours.Bruxelles » menée par Pablo Nicaise, Carole Walker et Sophie Thunus, qui globalement visait à évaluer la réforme 107. En s'intéressant au parcours de soins des usagers en Région de Bruxelles-Capitales, les chercheurs.euses ont mis en avant des institutions dites « de l'envers » qui venaient répondre aux manquements des institutions de « l'endroit ». C'est de cette distinction entre envers et endroit qu'est née l'appellation Lieux de liens.

Celle-ci a été pour la première fois employée par les politiques dans le cadre d'un appel à projets lié au Plan de Relance et de Redéploiement lancé par le Cabinet du Ministre Alain Maron à la suite du Covid-19. Différents Lieux de liens ont alors pu être mis sur pied tandis que d'autres lieux, pré-existants à ce PRR et même parfois à la réforme 107, ont perçu des subsides temporaires.

A la suite de cela, un réseau est né et les Lieux de liens ont commencé à être plus visibilisés et rassemblés. La Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale, par son rôle fédérateur, a également contribué à ce travail en mettant sur pied un guide des Lieux de liens et en accompagnant ceux-ci dans des réunions « inter-Lieux de liens ».

Tout cela m'a amené à me demander : *comment les Lieux de liens participent-ils au processus de désinstitutionnalisation des soins dans le secteur de la santé mentale ?*

Cette question de recherche a été analysée au regard de deux courants théoriques : la sociologie de la déviance et les théories du *care*. Cet assemblage théorique surprenant a permis de mettre en avant différentes notions centrales aux secteurs de la santé mentale et particulièrement, aux espaces d'accueil dits Lieux de liens. La normativité, l'inclusion, l'exclusion, la communauté, les vulnérabilités et l'hospitalité sont tant de notions qui ont été définies et employées au regard de l'analyse proposée ci-dessus. Quant aux méthodologies employées, elles sont au nombre de deux. Premièrement, des observations participantes et à découvert au sein de deux Lieux de liens : l'Espace 51 et le Club Norwest ; et durant des ateliers de recherches contributives menées dans le cadre d'un projet de film. Deuxièmement, une vingtaine d'entretiens, collectifs ou individuels, menés avec les membres des lieux. En plus de cela, j'ai mentionné ma position ambivalente de chercheuse – travailleuse qui m'a permis de porter un autre regard sur le sujet étudié.

L'analyse et la discussion proposées dans ce travail ont permis de visibiliser le rôle prometteur joué par les Lieux de liens dans le processus de désinstitutionnalisation des soins de santé mentale. Ce sont des lieux qui offrent un nouveau regard sur ceux-ci, qui semble permettre l'inclusion d'un plus grand nombre de personnes, dont notamment celles exclues ou ne correspondant pas aux attentes des institutions traditionnelles. Les Lieux de liens sont perçus comme des espaces de soutien et d'entraide, offrant un refuge où les individus peuvent se reconstruire en se détachant de la casquette de patient pour prendre celle du citoyen actif et ayant des capacités.

Cette conception du soin intégrée à la communauté favorise le *care* plutôt que le *cure* au sein de ces lieux et encourage l'autonomie et la participation des membres, tout en favorisant la déstigmatisation des problèmes de santé mentale. Dans ces lieux, l'accent est mis sur la communauté, l'inclusion et la reconnaissance de la vulnérabilité commune à tous. Tout cela tend à valoriser une conception du citoyen à part entière, digne de soutien, de respect et de reconnaissance. En encourageant la participation et en favorisant un sentiment d'appartenance, ils offrent un nouveau maillon dans les parcours de soins, complétant ainsi le réseau de soutien existant.

En somme, l'analyse et la discussion tendent à souligner la place importante que ces lieux jouent dans le processus de désinstitutionnalisation des soins de santé mentale, dans une configuration plus inclusive de la société et dans une conception de la santé mentale comme préoccupation portée par tous les citoyens.

Enfin, il serait intéressant d'aller plus loin dans l'étude des Lieux de liens en partant des populations non-accueillies ou en les comparant à d'autres institutions (centres de jour, lieux d'accueil pour sans domicile fixe, lieux d'accueil ciblés sur les assuétudes, etc.). Cela permettra d'accorder un autre regard aux soins de santé mentale et de questionner l'interrelation entre les différents secteurs de soins et de travail social. Un exemple serait de partir des liens entre le secteur de la santé mentale et celui de la migration pour identifier les ressemblances et les différences. Cela permettrait d'identifier les critères excluants et incluants de ces personnes dans ces lieux.

Dans le même esprit, il serait également intéressant d'étudier les avantages et désavantages d'un lieu à se rendre accessible à tous publics. Le croisement des problématiques permet-il la singularité de l'accueil ? Est-ce que tout lieu, par essence, n'exclut pas d'office un type de public ?

Les sociologies qui étudient les notions d'interculturalité et d'intersectionnalité pourraient être une voie d'entrée à l'étude de ce sujet.

Aussi, comme mentionné dans la discussion, la notion de « faire famille » est revenue régulièrement. A priori, la notion de « famille » peut renvoyer aux règles, aux respects, à l'éducation, à une forme d'organisation ou de hiérarchisation, à une répartition des rôles, etc. Tant d'éléments qui pourraient amener vers une nouvelle conception des Lieux de liens, ou du moins, vers une nouvelle manière de les analyser. Les sociologies de l'éducation et de la famille pourraient être des points de départ, tout comme celles qui étudient la culture et les théories du *care*.

Par ailleurs, une autre prolongation de cette étude pourrait être de proposer un travail quantitatif ou qualitatif sur les recours à l'hospitalisation lorsque la personne a un espace d'accueil communautaire - type Lieux de liens -, dans son parcours de soins. Cela pourrait être réalisé par le biais d'une étude longitudinale, par exemple, où un groupe d'individus serait suivi sur

plusieurs années. C'est un autre moyen d'éclaircir le rôle joué par ces lieux dans le processus de désinstitutionnalisation des soins de santé mentale.

Les Lieux de liens restent des dispositifs d'accueil émergents dans les sciences sociales et ont encore énormément à nous apprendre. Néanmoins, cette recherche permet de poser un regard détaillé sur leur fonctionnement et leur pertinence dans le secteur de la santé mentale. Ce sont des lieux qui sont sans cesse bousculés par les membres qui les fréquentent et c'est surtout ça qui les rend si vivants et riches de sens.

Bibliographie

Livres

- Alami, S., Desjeux, D. et Garabua-Moussaoui, I. (2019). Chapitre IV. Le terrain d'enquête. Dans : S. Alami, D. Desjeux et I. Garabua-Moussaoui (dir.) *Les méthodes qualitatives* (pp. 73-101). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-methodes-qualitatives--9782130817154-page-73.htm>
- Arborio, A. et Fournier, P. (2021). *L'observation directe*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.borio.2021.01>
- Becker, H.S. (2020). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance* (Nouvelle édition revue et augmentée de 2 chapitres). Éditions Métailié.
- Bietlot, M. (2022). *Folie de l'hospitalité. Un autre accueil des personnes en troubles psychiatriques*. Couleur livres.
- Brugère, F. (2010). L'éthique du *care* : entre sollicitude et soin, dispositions et pratiques. Dans : L. Benaroyo, C. Lefève, J. Mino et F. Worms (éd.), *La philosophie du soin: Éthique, médecine et société* (pp. 69-86). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.hanle.2010.01.0069>
- Chauvin, S. & Jounin, N. (2012). 7 – L'observation directe. Dans : S. Paugam (dir), *L'enquête sociologique* (pp. 143-165). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0143>
- De Munck, J., Genard, J-L., Kutty, O., Vrancken, D., Delgoffe, D., Donnay, J-Y., Moucheron, M. & Macquet, C. (2018). *Santé mentale et citoyenneté. Les mutations d'un champ de l'action publique*. Academia press. https://books.google.be/books?hl=en&lr=&id=0Gb-kEiyytC&oi=fnd&pg=PA43&dq=info:vVpHABnZfrkJ:scholar.google.com&ots=v5A_9C1PLu&sig=9EhgumpjdUNmMIUVM2Ia4TJPtgM&redir_esc=y#v=onepage&q&f=true

- Duchesne, S. et Haegel, F. (2008). L'enquête et ses méthodes : l'entretien collectif. Armand Colin. <https://www.cairn.info/l-enquete-et-ses-methodes-l-entretien-collectif--9782200354626.htm>
- Evans, C. (2011). 3. Les groupes de discussion ou *focus groups*. Dans : C. Evans (dir.), *Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque* (pp. 93-98). Presses de l'enssib. doi :10.4000/books.pressesensib.581
- Fleury, C. (2018). Individuation et irremplaçabilité. Dans : C. Fleury (dir.), *Les irremplaçables* (pp. 19-100). Gallimard. <https://www.cairn.info/les-irremplacables--9782072779251-page-19.htm>
- Furtos, J. (2009). *De la précarité à l'auto-exclusion*. Edition rue d'ULM.
- Furtos, J. (2008). *Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs*. Elsevier Masson.
- Genard, J. & Roca i Escoda, M. (2019). Chapitre 2. Les différents statuts dans l'enquête et les tensions éthiques. Dans : J. Genard, et M. Roca i Escoda (dir.) *Éthique de la recherche en sociologie* (pp. 49-62). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/ethique-de-la-recherche-en-sociologie--9782807327429-page-49.htm>
- Goffman, E. (1968). *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*. Les éditions de minuit.
- Ibos, C., Damamme, A., Molinier, P. et Paperman, P. (2019). « Le *care*, c'est pour les "vulnérables" ». Dans : C. Ibos, A. Damamme, P. Molinier et P. Paperman (dir.) *Vers une société du care: Une politique de l'attention* (pp. 99-104). Le Cavalier Bleu.
- Majerus, B. (2018). La désinstitutionnalisation psychiatrique : Un phénomène introuvable en Belgique dans les années 1960 et 1970 ? Dans : H. Guillemain, A. Klein, et M. Thifault (dir.), *La fin de l'asile ? Histoire de la déshospitalisation psychiatrique dans l'espace*

- francophone au xx^e siècle* (pp. 143-155). Presses universitaires de Rennes.
doi :10.4000/books.pur.172213
- Majerus, B. et Roekens, A. (2018). Vulnérables : les patients psychiatriques en Belgique (1914-1918). Presses universitaires de Namur.
https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=-i9xDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA5&dq=la+psychiatrie+18e+si%C3%A8cle+belgique&ots=xvPgcltOOO&sig=arRCED8MpFCY8l6ob65JzkCrEwc&redir_esc=y#v=onepage&q=la%20psychiatrie%2018e%20si%C3%A8cle%20belgique&f=true
- Ogien, A. (2012). II. Le normal et le pathologique. Dans : A. Ogien (dir.), *Sociologie de la déviance* (pp. 29-38). Presses Universitaires de France.
<https://www.cairn.info/sociologie-de-la-deviance--9782130593188-page-29.htm>
- Ogien, A. (2012a). Introduction. Dans : A. Ogien (dir.), *Sociologie de la déviance* (pp. 7-14). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-deviance--9782130593188-page-7.htm?contenu=resume>
- Pattaroni, L. (2011). Le care est-il institutionnalisable ? Quand la « politique du care » émousse son éthique. Dans : P. Paperman, et S. Laugier (Eds.), *Le souci des autres : Éthique et politique du care* (pp. 209-233). Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. doi: 10.4000/books.editionsehess.11683
- Sauvayre, R. (2021). Chapitre 2. Choisir un type d'entretien. Dans : R. Sauvayre (dir.), *Initiation à l'entretien en sciences sociales: Méthodes, applications pratiques et QCM* (pp. 17-28). Armand Colin. <https://www.cairn.info/initiation-a-l-entretien-en-sciences-sociales--9782200630836-page-17.htm>
- Tétreault, S. (2014). Observation participante (*Participative observation*). Dans : S. Tétreault (éd.), *Guide pratique de recherche en réadaptation* (pp. 317-325). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.guill.2014.01.0317>

Articles de revues

- Berger, M. & Charles, J. (2014). *Persona non grata*. Au seuil de la participation. *Participations*, 2(9), 5-36. <https://doi.org/10.3917/parti.009.0005>
- Bouquet, B. (2015). L'inclusion : approche socio-sémantique. *Vie sociale*, 3(11), 15-25. <https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0015>
- Brugère, F. (2022). Réparer les capacités: Éthique du *care* et travail social. *Esprit*, 10, 47-54. <https://doi.org/10.3917/espri.2210.0047>
- Brugère, F. (2015). Quand l'individu s'émancipe grâce aux autres. *Revue Projet*, 3(346), 59-67. <https://doi.org/10.3917/pro.346.0059>
- Calvès, A. (2009). « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 4(200), 735-749. <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0735>
- Caria, A., Arfeuillère, S., Loubières, C. & Joseph, C. (2015). Passer de l'asile à la Cité, de l'aliéné au citoyen : un défi collectif: Désigmatisation et environnement politique. *Pratiques en santé mentale*, 61(1), 22-31. <https://doi.org/10.3917/psm.151.0022>
- Charles, J. (2012). Les charges de la participation. *SociologieS*. <http://journals.openedition.org/sociologies/4151>
- de Abreu Dallari, D. (2012). Citoyenneté et droit de participation. *Le sujet dans la cité*, 2(3), 60-68. <https://doi.org/10.3917/lsdlc.003.0060>
- Durand, B. (2018). Citoyenneté, vulnérabilité et handicap. *Pratiques en santé mentale*, 2(64), 25-30. <https://doi.org/10.3917/psm.182.0025>
- Girard, M., Bréart De Boisanger, F., Boisvert, I. & Vachon, M. (2015). Le chercheur et son expérience de la subjectivité : une sensibilité partagée. *Spécificités*, 2(8), 10-20. <https://doi.org/10.3917/spec.008.0010>

- Grard, A., Nicaise, P. et Lorant, V. (2015). Evaluation de la réforme « vers de meilleurs soins en santé mentale » - Résultats 2014. *Acta Psychiatrica Belgica*, 1(115), 40-49. https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A163886/datastream/PDF_01/view
- Jacob, B., Macquet, D. & Natalis, S. (2014). Une réforme globale des soins en santé mentale basée sur une approche communautaire : l'expérience belge. *Santé mentale au Québec*, 39(1), 209-242. <https://doi.org/10.7202/1025915ar>
- Jacob, B., Macquet, D. & Natalis, S. (2016). La réforme des soins en santé mentale en Belgique : exposé d'un modèle. *L'information psychiatrique*, 92(9), 731-745. <https://www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2016-9-page-731.htm>
- Janner-Raimondi, M. (2016). Penser l'accueil : de la diversité à l'altérité, place de l'éthico-politique pour construire du commun. *Le sujet dans la cité*, 2(7), 41-52. <https://doi.org/10.3917/lsdlc.007.0041>
- Loubières, C., Caria, A. & Arfeuillère, S. (2018). Prendre la parole pour déconstruire les idées reçues sur les troubles psychiques: Le savoir d'expérience pour agir contre la stigmatisation en santé mentale. *L'information psychiatrique*, 94(10), 809-816. <https://doi.org/10.1684/ipe.2018.1883>
- Maugiron, P. (2019). Obstacles à la pleine citoyenneté. *Pratiques en santé mentale*, 65(2), 16-21. <https://doi.org/10.3917/psm.192.0016>
- Mormont, M. (2015). Psy 107 : une réforme à la hauteur de ses ambitions ? Regards croisés. *Santé conjugée* (70). <https://www.maisonmedicale.org/psy-107-une-reforme-a-la-hauteur/>
- Pagès, C. (2023). Différence et inclusion. Éléments de description philosophique d'un problème. *L'information psychiatrique*, 99(7), 431-438. <https://www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2023-7-page-431.htm>

- Pillant, Y. (2019). Le paradigme de l'inclusion ou la société des singularités pour horizon. *Pensée plurielle*, 1(49), 11-24. <https://doi.org/10.3917/pp.049.0011>
- Policar, A. (2018). De la possibilité d'une citoyenneté universelle. *Pratiques en santé mentale*, 64(2), 11-14. <https://doi.org/10.3917/psm.182.0011>
- Puaud, D. (2019). De quoi l'inclusion est-elle le nom ?. *Pensée plurielle*, 1(49), 25-36. <https://doi.org/10.3917/pp.049.0025>
- Stavo-Debaugé, J., Deleixhe, M. et Carlier, L. (2018). HospitalitéS. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts. *SociologieS*. <http://journals.openedition.org/sociologies/6785>
- Verhaegen, L. & Wery, A. (1992). Évolution de la psychiatrie à Bruxelles. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 15-16(1360-1361), 1-52. <https://doi.org/10.3917/cris.1360.0001>
- Walker, C. H., & Thunus, S. (2020). Meeting Boundaries : Exploring the Faces of Social Inclusion beyond Mental Health Systems. *Social Inclusion*, 8(1), 214-224. <https://doi.org/10.17645/si.v8i1.2193>

Page internet

- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNTRL) (s.d.). *Vénérien*. Consulté le 7 janvier 2024. <https://www.cnrtl.fr/definition/v%C3%A9n%C3%A9rien>
- de Larminet, X. (2017). *Sociologie de la déviance : des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus*. Ressources en sciences économiques et sociales. Consulté le 7 novembre 2023 sur <https://ses.ens-lyon.fr/articles/sociologie-de-la-deviance>
- Devlésaver, S. (2022, janvier 11). *L'ESPACE 51 : En périphérie des territoires normalisés*. Conseil Bruxellois de Coordination Politique (CBCS). Consulté le 15 2024 <https://cbcs.be/lespace-51-en-peripherie-des-territoires-normalises/>

Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale (PBSM). (s.d.) *Les 4 antennes de Bruxelles assurent plus de proximité au citoyen.* Consulté le 10 janvier 2024
<https://platformbxl.brussels/fr/besoin-daide/ou-madresser/antennes>

Rapports

Lasserre, S. et Misson, A. (2021). *Lieux de liens : Maillons essentiels dans les parcours de soins.* Fedabxl. <https://fedabxl.be/site/wp-content/uploads/2021/06/Lieux-de-liens-Etude-dappui-062021.pdf>

Mistiaen, P., Cornelis, J., Detollenaere, J., Devriese, S. et Ricour, C. (2019). *Synthèse : Organisation des soins de santé mentale pour les adultes en Belgique.* Centre Fédéral d'Expertise des Soins de santé. https://kce.fgov.be/sites/default/files/2021-11/KCE_318B_Soins_de_sante_mentale_synthese.pdf

SSSP - Service Soins de Santé Psychosociaux (2010). *Guide vers de meilleurs soins en santé mentale par la réalisation de circuits et de réseaux de soins.* Psy 107. <http://www.psy107.be/index.php/fr/doc>

Walker, C. H., Nicaise, P. et Thunus, S. (2019). *Parcours.Bruxelles : Évaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale.* Observatoire de la santé et du social Bruxelles. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapports-externes/parcours.bruxellesfr_def.pdf

Annexe 1 : Guide d'entretien

1. Mise en contexte

Les Lieux de liens ont émergé dans un contexte où la réforme 107 visait différents objectifs dont celui de soigner l'individu au sein même de la communauté. Pour cela, différents espaces d'accueil ont vu le jour au travers des années, dont les Lieux de liens. Ils ont donc pour vocation de tenter de répondre aux besoins d'inclusion des individus, notamment ceux qui sont intégrés dans un parcours de santé mentale. Pour cette raison, mon mémoire s'intéresse aux Lieux de liens, et particulièrement à la manière dont ces espaces d'accueil créent et maintiennent le lien avec les membres qui les fréquentent. Pour cela, ma question de recherche est la suivante : **Comment les Lieux de liens répondent-ils aux besoins d'inclusion de leurs membres ? A quoi sert le lieu ? Ça aide à quoi et comment ?**

L'idée est donc de mieux comprendre les dynamiques en jeu au sein des Lieux de liens qui n'ont pas nécessairement lieu ailleurs. Mais également, ce qui peut mettre à mal le lien, engendrer une rupture. Pour cela, il est nécessaire de respecter certaines règles. Ce temps d'échange autour du « lieu » n'est en aucun cas un moment d'évaluation. Il est nécessaire que ce temps reste un moment bienveillant où chacun.e est à l'écoute de l'autre. Il n'y a évidemment aucune obligation à répondre.

Avant de commencer, êtes-vous d'accord pour que je démarre l'enregistrement ? Celui-ci ne sera utilisé que pour la retranscription des entretiens afin de pouvoir les analyser. Ces enregistrements ne seront qu'employés pour cette étude et seront anonymisés (on ne pourra pas vous reconnaître).

2. Guide d'entretiens

Présentation : tour de table

- 1- D'abord, je vous propose de faire un petit tour de table pour vous présenter brièvement, et dire ce que vous souhaitez sur vous et les Lieux de liens (depuis combien de temps vous venez, comment vous en avez entendu parler, si vous allez dans d'autres lieux, etc.).

Questions d'organisation du lieu :

- 1- A qui le lieu est-il destiné ? Comment les gens arrivent ici ? (Réseaux, prospectus, etc.)
- 2- Comment se passe l'accueil d'un nouveau membre ? (Y a-t-il des rituels d'accueil ? Des critères d'admissions ? Un rendez-vous de premier accueil ?)
 - a. Période d'essai ? temps d'adaptation ? ou direct membre ?
- 3- Comment se passe la vie au quotidien ? Quelles activités peut-on retrouver (régulièrement / hebdomadaires / occasionnelles) ?
- 4- Qui doit participer ? Quelles responsabilités ont les membres ?
- 5- Comment se passe la co-gestion / co-responsabilité du lieu ? Certaines personnes ont-elles des tâches hebdomadaires ? Chacun.e prend des tâches ? Y-a-t-il des obligations à participer ?
- 6- Quelles casquettes de travailleurs existent au sein du lieu ? Quelle distinction entre membres et accueillants ? Avec les bénévoles ? Les coups de pouce ? Les stagiaires ?
- 7- Quelles sont les règles au sein du lieu ? Charte ? Convention a signé à l'arrivée ? Etc. ?

Activités : je mets des cartes Dixit (10 mn pour choisir) une carte qui évoque la manière dont le lien se construit au sein du Club Norwest / Espace 51 OU choisir une carte au hasard dans le paquet :

- Tour de table : pourquoi vous avez choisis cette carte / ces cartes ? Qu'est-ce qu'elles vous évoquent par rapport au Club Norwest / Espace 51 ?
- Avez-vous d'autres choses à dire sur le lieu ?
- Comment définiriez-vous le « lien » ?
- Et comment définiriez-vous votre « Lieu de liens » ?
- Quelles sont vos meilleurs moments passés dans / avec le lieu ?
- Quelles sont vos moins bons moments passés dans / avec le lieu ?

Questions de réflexion (en plus si pas abordé pendant l'activité) :

- 8- Quel était votre quotidien avant de venir ici ? Alliez-vous dans d'autres centres ?
- 9- Qu'est-ce qui vous fait venir dans le lieu ? (Activités, rencontres, les amitiés, famille, nourriture, lieu chaud, etc.). Qu'est-ce qui vous fait rester ? Qu'est-ce que ce que cela vous apporte au quotidien ? (Cela vous aide-t-il à vous sentir intégré au sein d'une communauté ?).
- 10- Quelle place la thérapie / le soin prend au sein du lieu ? (Y en-a-t-il ? Si oui, comment elle se joue ?).

- 11- Si vous avez eu l'occasion de vous rendre dans d'autres espaces d'accueil / de soins (centre de jour, hospitalisation, etc.), qu'est-ce qui le différencie de ces espaces-là ?
- 12- Quels sont les aspects plus négatifs du lieu ?

Annexe 2 : Analyse thématique des entretiens

1. Récapitulatif des entretiens

ESPACE 51							
ENTRETIENS Collectifs (EC) ou Individuels (EI) ⇒	EC 1 : Charles et Caroline	EI 2 : Rémy	EC 3 : Tobia et Tarek	EI 4 : William	EI 5 : Georges	EI 6 : Jean	EC 7 : Salomé et Sarah

CLUB NORWEST					
ENTRETIENS Collectifs (EC) ou Individuels (EI) ⇒	EC 1 : Lancelot, Louise, Laura et Léonie	EI 2 : Adil	EI 3 : Ingrid	EC 4 : Olivia, Oussmane, Olivier, Oscar et Omar	EI 5 : Xavier

2. Répartition thématique

A) Question organisation / spécifique au lieu (Espace 51/Club Norwest)
Présentation : Découverte du lieu + Nombre d'années de fréquentation + ce qui fait venir
Pour qui ? Pour quoi ?
Types d'activités
Accueil d'un nouveau membre
Règles, chartes, etc. + sanctions ?
Rôle de chacun.e
Co-gestion, co-responsabilité
B) Questions générales sur les Lieux de liens et sur le lien à l'Espace 51/Club Norwest
Les liens à l'espace 51/Club Norwest
Caractéristiques des Lieux de liens
Le meilleur moment à l'espace 51 / Club Norwest
Le moins bon moment à l'espace 51 / Club Norwest

Résumé :

Ce mémoire explore la place des Lieux de liens dans le processus de désinstitutionnalisation des soins de santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale. Cette recherche se penche sur l'accessibilité et le fonctionnement singulier de ces espaces d'accueil communautaire, particulièrement mis en lumière après la pandémie. Pour comprendre cela, ce travail pose la question de recherche suivante : comment les Lieux de liens participent-ils à la désinstitutionnalisation des soins de santé mentale ? En vue de répondre à cette question, ce travail retrace l'évolution de la santé mentale en Belgique, en partant du 18^e siècle et des années 60, puis de la réforme 107 jusqu'à la mise en place de l'appellation « Lieux de liens ». L'objectif principal de ces espaces est de proposer des lieux d'accueil à bas-seuil d'accès favorisant l'inclusion sociale, les liens sociaux et la déstigmatisation. Pour étudier la question, ce travail combine deux perspectives théoriques complémentaires : la sociologie de la déviance et les théories du care. Cela va permettre d'étudier la question à partir de notions telles que l'inclusion, la normativité, la vulnérabilité, l'hospitalité et le communautaire. La méthodologie repose sur des observations participantes et des entretiens, tant collectifs qu'individuels, au sein de deux Lieux de liens spécifiques : l'Espace 51 et le Club Norwest. Les résultats montrent que les Lieux de liens participent au processus de désinstitutionnalisation des soins en offrant un accueil inclusif, déstigmatisant et communautaire, où le lien, la co-construction et l'autonomie sont des valeurs primordiales. Ces espaces permettent de repenser la santé mentale au sein de la communauté. Cette recherche met en évidence l'importance des Lieux de liens dans une approche plus inclusive et communautaire des soins de santé mentale, suggérant de futures études comparatives et longitudinales pour approfondir leur impact et leur fonctionnement.

Mots clés :

Désinstitutionnalisation, santé mentale, inclusion, citoyenneté, *care*, Lieux de liens

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad